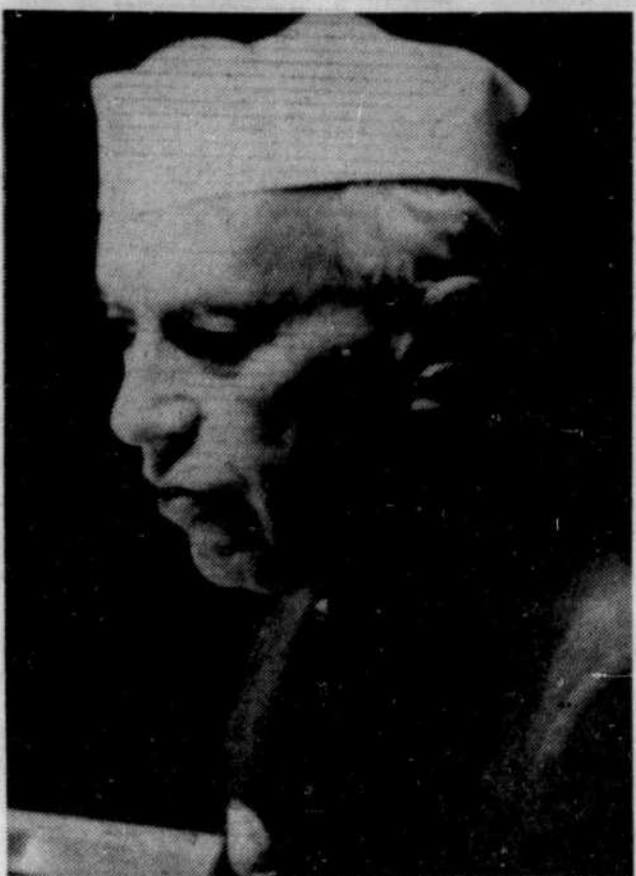




La mort d'un homme de paix

LA NOUVELLE-DELHI — La dépouille mortelle de M. Jawaharlal Nehru, mort hier matin des suites d'une crise cardiaque, à l'âge de 77 ans, est recouverte d'un monceau de fleurs déposées pieusement par les milliers de personnes qui viennent, en une procession douloureuse et incessante, rendre un dernier hommage au disparu.

Le corps a été déposé, par des officiers des trois armées, sur un lit de roses, dans la véranda de la résidence du premier ministre. Le corps devait être exposé à ciel ouvert, mais une forte tempête empêcha actuellement sur la capitale indienne.

La dépouille de Jawaharlal Nehru est veillée par la fille du disparu, Mme Indira Gandhi, et ses deux sœurs, Mmes Vijayalakshmi Pandit et Hutchesingh, une garde d'honneur est assurée par quatre officiers des trois armées.

Une multitude de citoyens défille lentement devant le corps de Jawaharlal Nehru, chacun s'arrêtant un instant pour déposer une fleur et jeter un dernier regard sur la face sereine de celui qui fut le guide aimé de la nation indienne. Des prêtres récitent les prières rituelles. «Faites votre devoir pour le devoir et laissez le reste», psalmodient-ils d'une même voix.

A l'extérieur de la véranda, des centaines de milliers de personnes attendent dans l'espoir de pouvoir dire un dernier adieu à leur guide.

Jawaharlal Nehru était le dernier géant de la lutte pour l'indépendance de l'Inde. Avec lui, disparaît cette génération qui fut proche de Gandhi. En 15 ans, l'Inde a perdu Gandhi, le Sardar Patel, Nehru, c'est-à-dire ceux qui firent l'Inde telle qu'elle est aujourd'hui. Gandhi fut l'initiateur et le sage, celui qui devint le «père de la nation». Patel fut l'architecte qui réalisa une œuvre plus considérable que celle de Bismarck ou de Cavour en réussissant à unifier en moins de trois mois les 600 États princiers et à faire de l'Inde un pays uni qui allait pouvoir vivre et se développer. Nehru fut le grand politicien qui réussit à faire de l'Inde une puissance internationale, alors qu'elle manquait de ressources industrielles et militaires. Il a surtout été celui qui s'est penché sur le sort des humbles, il a voulu élever leur niveau de vie et les faire sortir de la misère et de l'ignorance. Il a été le «chéri» du peuple indien dont il aurait pu être aisément le dictateur incontesté. Tous, ses adversaires politiques compris, l'aimaient et avaient pour lui une indulgence et une tendresse que ne connaît aucun autre grand de ce monde. C'est que chacun savait que malgré ses défauts, ses fautes, ses erreurs, il avait de l'Inde et de ce qu'elle pouvait être une vaste et juste vision.

Né en 1889 à Allahabad, au sein d'une famille de haute aristocratie, il eut une enfance et une éducation de prince. Il appartenait à une famille de Brahmines du Cachemire, c'est-à-dire à la caste de Brahmines la plus haute et la plus respectée.

Toute sa vie il aura pu tout se permettre — même son irréligion et son athéisme — car un Brahmine du Cachemire ne peut se tromper et tous les autres lui doivent respect et révérence. Son père était un grand seigneur comme ceux de la grande époque. Il joua un rôle politique éminent dans la vie de l'Inde et voulut dispenser à ses fils tout ce que la vie pouvait offrir de précieux. Dans cette atmosphère de grandeur et de dignité, de noblesse, de patriotisme, de goût, de civilisation, Jawaharlal (Jawahar signifie joyau), fut entouré de tous les soins qu'un hindou orthodoxe réserve à son fils aîné.

L'enfant fut envoyé dans les plus aristocratiques écoles anglaises à Harrow, puis à Cambridge. Il y apprît ce qu'était la grandeur de l'empire, mais attiré par les idées nouvelles, il devint socialiste, c'est-à-dire fabien. Il demeura jusqu'à sa mort. L'Inde fut son maître dans ce sens qu'il fut celui qui influença profondément son esprit; c'est un tel socialisme qu'il introduisit en Inde.

En fait, la pensée de Nehru n'a pas évolué depuis sa jeunesse. Sa pensée politique est exprimée en détail dans sa «découverte de l'Inde», écrit en 1944 au fond de la prison d'Ahmednagar. Dix ans plus tard l'homme tient le même langage. Il débitera au parlement des tranches de ce livre. Sa conception du socialisme restera toute sa vie celle du mouvement Fabien. Son maître est toujours Laski. Socialisme simple, humanitaire, en fait, mal défini.

Ses vues sur le communisme restent encore celles de sa jeunesse lorsqu'il recut le choc de la révolution russe: quelque chose de semblable à son admiration pour la révolution française. Un grand mouvement d'émancipation. A dix ans de distance, on l'a entendu

PEARSON: aucun homme n'a mieux marqué son temps

OTTAWA — Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a déclaré hier que la perte du premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, serait ressentie par tous ceux qui travaillent au progrès pacifique dans le monde et à l'établissement de bonnes relations entre les hommes.

Il a dit dans un communiqué:

«J'ai eu le grand privilège durant plusieurs années d'être le nombre de ses amis. J'ai appris à apprécier sa sagesse profonde et clairvoyante, sa force et sa modération, son dévouement à la cause de la liberté pour les peuples et les individus. Il avait également un profond respect de la loi et de l'ordre; il avait réduit à néant les idées préjudiciables et maitrisé ses passions.

«On le considère avec raison en Inde comme l'architecte de l'indépendance de son pays et il a su avec habileté et acharnement guider l'Inde durant les premières années critiques de son existence indépendante.

«Aucun homme n'a mieux marqué son temps. Ses compatriotes le manqueront grandement. Sa disparition sera aussi ressentie par tous ceux qui espèrent une évolution pacifique du monde et l'établissement de relations cordiales entre les hommes de toutes les races, de toutes les couleurs et de toutes les croyances.»

faire exactement le même discours sur l'aviation, rappelant le choc qu'avait produit sur l'adolescent les premiers vols, la traversée de la Manche. Il en est toujours là. La vieillesse ou plutôt le vieillissement ne sont pas de nature à faire changer un homme. Son «progressisme»

Voir à la page: Nehru

Pearson propose deux drapeaux: un national, les trois feuilles d'érable, un royal, l'Union Jack

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Trois feuilles d'érables rouges sur fond blanc et battants bleus, tel est le modèle du drapeau qui a été proposé hier à la Chambre des Communes et qui ne deviendra peut-être jamais le drapeau du Canada. Car, en s'efforçant de ménager le chou et la chèvre, il est possible que le gouvernement se soit aliéné la majorité qui lui eût permis de pouvoir le pays d'un drapeau distinctif trente-trois ans après l'indépendance et quatre-vingt-seize ans après la constitution des provinces en fédération. Sa faute est d'avoir marié la résolution présentant le drapeau à une déclaration de principe réaffirmant notre allégeance à la couronne britannique et autorisant le déploiement de l'Union Jack à côté de la feuille d'érable.

Le texte des deux résolutions, l'une sur le drapeau, l'autre sur l'hymne national, qui ont été inscrites hier dans le cahier des procès verbaux et le seront aujourd'hui dans le feuillet de la Chambre se lit comme suit:

«Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par sa majesté le roi George V le 21 novembre 1921 — trois feuilles d'érables réunies sur une même tige — aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau, et pour décréter que le Royal Union Flag, communément appelé l'Union Jack, peut continuer à être arboré comme symbole de l'adhésion du Canada au Commonwealth des Nations et de notre allégeance à la couronne».

Le texte de la résolution sur l'hymne national est similaire: «Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour décréter que «l'O Canada» est l'hymne national du Canada et que le «Dieu protège la reine» est reconnu comme hymne royal au Canada».

L'opposition, dont une partie était déjà hostile à l'adoption d'un drapeau distinctif, a accueilli la résolution par des sarcasmes. M. John Diefenbaker a cessé de parler «du fanion de Pearson» pour parler «des deux drapeaux» et «des deux hymnes».

M. Gilles Grégoire, (RC, Lapointe), qui jusque là était un ardent partisan du projet gouvernemental, a demandé avec ironie au premier ministre s'il comptait adopter prochainement le pavillon des Nations Unies, celui de l'OTAN et le drapeau des États-Unis comme signe de notre appartenance à l'ONU, au

pacte de l'Atlantique et au NORAD.

«Est-il vraiment nécessaire d'adopter une loi pour réaffirmer notre allégeance à la Couronne? a demandé M. Paul Martin (PC, Pontiac), mais sa question est demeurée sans réponse.

M. Louis-Joseph Pigeon (PC, Joliette), a accusé le premier ministre de l'avoir trompé quand, par deux fois depuis une semaine, il lui a affirmé que le gouvernement ne proposerait qu'un drapeau et qu'un hymne national.

Hors de la Chambre, M. Réal Caouette, chef du groupe de 13 créditistes qu'on jugeait jusque là acquis au projet de M. Pearson, a dit qu'il n'avait jamais rien vu d'aussi ridicule que les deux résolutions gouvernementales. «On ne nous demande pas d'adopter un drapeau distinctif, mais deux drapeaux et deux hymnes nationaux, a-t-il dit. Nous reconnaissons que Sa Majesté est la reine du Canada, mais un seul drapeau et un seul hymne national ne sont-ils pas suffisants? L'Union Jack est le drapeau de l'Angleterre, non pas celui de la reine. Sa Majesté possède son propre drapeau, le Canada a le sien. M. Caouette s'est empressé d'ajouter que tous les membres de son parti partageaient son avis et rejetteraient les deux résolutions.

Seuls les néo-démocrates n'ont pas participé aux feux de joie de l'opposition durant la période des questions qui a précédé l'appel de l'ordre du jour.

Malgré les sarcasmes, le premier ministre a répondu avec calme et dignité à toutes les questions et les membres de son parti lui ont témoigné leur appui par des applaudissements nourris. Quand M. Grégoire a prononcé sa tirade, M. Pearson s'est levé pour rétorquer:

«Aussi récemment qu'hier, nous avons rendu hommage au drapeau des Nations Unies (à l'occasion de la visite de M. Thant) et j'espère que nous n'hésiterons jamais à le faire de nouveau. J'espère aussi que nous adopterons dans un proche avenir le drapeau national du Canada, mais nous n'en devons pas moins allégeance à Sa Majesté la reine du Canada. J'espère, enfin, que, tout en ayant qu'un seul drapeau, nous continuerons d'honorer les symboles de notre allégeance à la Couronne et de notre association au Commonwealth».

A M. Diefenbaker qui s'ingéniait de savoir quand commencerait le débat sur les deux résolutions, M. Pearson a répondu qu'il ne saurait le dire avant la semaine prochaine. Il a précisé, d'autre part, Voir à la page 2: Pearson



Alan Beddoe, à qui revient l'honneur d'avoir dessiné le projet de drapeau aujourd'hui devant la Chambre, autographie des copies à l'intention des journalistes de la tribune de la presse du parlement.

Les PIQ voulaient se débarrasser du Criminal Investigation Bureau

Les PIQ voulaient faire sauter chacun des membres de l'«Escouade anti-terroriste»; à commencer par le «chef de la RCMP» pour qui on réservait une charge de 60 bâtons de dynamite. L'escouade anti-terroriste, dont le nom officiel est Criminal Investigation Bureau, est ce corps spécial de limiers de la RCMP, de la Sûreté provinciale et de la Sûreté municipale, qu'on a mis sur pied pour neutraliser les individus qui veulent faire l'indépendance du Québec par la violence.

Le programme des PIQ (Partisans de l'indépendance du Québec) a été rendu public hier au cours de l'enquête de la Commission des incendies de Montréal, sur l'incendie qui a ravagé un hangar et l'arrière de la maison de Mme A. Sauvée, 570 rue Valois, dans la nuit du 13 au 14 mars dernier. La maison de Mme Sauvée est voisine de celle qu'occupait le capitaine-détective Henri Francoeur, de l'escouade anti-terroriste.

Trois individus ont comparu devant le commissaire John M. McDougall: André Gagnon, 19 ans; Maurice Walsh, 18 ans et Jacques Laberge, 23 ans. Les trois jeunes sont soupçonnés d'avoir volé quelque 200 bâtons de dynamite sur une ferme de Mont-Laurier. Walsh et Gagnon sont de plus soupçonnés d'avoir allumé l'incendie près de la demeure du capitaine Francoeur.

A la fin de son enquête qui a duré trois heures, le juge McDougall a immédiatement déclaré que Gagnon et Walsh avaient bel et bien mis le feu à la maison et devaient être traduits devant les tribunaux. Mais il réserva son verdict dans le cas de Jacques Laberge, soupçonné de complicité. L'interrogatoire des prévenus a permis de savoir que les PIQ réservaient un certain nombre

Voir à la page 2: Les PIQ

Chypre, pourquoi? Une constitution trop belle

de notre envoyé spécial Jean TAINURIER

NICOSIE — Après trois ans d'indépendance, trois années d'affrontements entre parlementaires grecs et turcs et d'une vie législative semi-végétative, en novembre 1963, le président Makarios présenta treize amendements à l'attention du vice-président Kutuch. Ces amendements, dont certains étaient peu favorables à la communauté turque, furent adoptés par la législature. A Londres, Athènes et Ankara, c'est Ankara qui répondit au nom des Turcs de l'île rejetant les propositions de Mgr Makarios, le 16 décembre.

Les incidents sanglants de la Noël rouge devaient suivre de moins d'un semaine. Que voulait Mgr Makarios? A toute fin pratique atténuer le caractère équivoque de cette constitution «qui fait du fédéralisme sans le savoir», pour l'orienter dans un sens quelque peu différent, plus proche de la conception que se font les Grecs d'un gouvernement de majorité. Mgr Makarios prenait bien soin cependant de ne pas toucher, bien au contraire, aux droits des minorités dans les domaines religieux, culturel et de l'éducation, ni au statut personnel des Turcs.

Cette constitution soigneusement rédigée par un juriste suisse et «arbitrée» par un Allemand puis par le juge Wilson de Toronto, n'a finalement donné que des controverses constitutionnelles fastidieuses, provoquant très vite une exaspération puis un durcissement au sein de la majorité grecque. (Les neutres de la Cour Constitutionnelle, l'Allemand et le Canadien, ont dû d'ailleurs démissionner, le juge Wilson rentrant en juin au Canada quelque peu déabusé).

UN DOUBLE VETO

La population de Chypre, d'après des chiffres du dernier recensement de 1960, est de 577,600 habitants. La population des Grecs est de 78%; celle des Turcs de 18%; celle des Anglais, Juifs et Maronites de 2%. Afin de protéger au maximum les droits de la communauté turque, la constitution prévoit les dispositions importantes suivantes:

— droit de veto au président (qui sera un Grec) et au vice-président (qui sera un Turc). Ce droit de veto s'applique sur les

questions de politique étrangère, la fiscalité, la défense et la police;

— le gouvernement est composé de sept ministres grecs et de trois ministres turcs.

— en plus d'une Chambre communale grecque et d'une Chambre communale turque qui s'occupent des affaires religieuses, scolaires et culturelles ainsi que du statut personnel du citoyen chypriote, les Grecs et les Turcs élisent respectivement à l'Assemblée législative 35 et 15 députés. Les décisions y sont prises à la double majorité.

— la constitution prévoit également que les effectifs des forces armées (2,000 hommes environ) seront de 60% de militaires grecs et 40% de militaires turcs;

— dans les services administratifs, cette proportion sera de 70% et 30%;

— enfin, dans les cinq principales villes de l'île, des municipalités séparées sont créées, dans les secteurs turcs et les secteurs grecs. (On comprend facilement les multiples problèmes que n'a pas manqué de susciter cette constitution. Particulièrement si on sait que l'élite intellectuelle turque est assez limitée et qu'il s'est vite posé la question cruciale de pourvoir en hommes compétents les postes réservés à la communauté turque par la constitution. En 1956, il y avait 70 professionnels turcs contre 1,180 professionnels grecs!)

GOVERNEMENT PARALYSE

Il s'agit donc, on le voit, du système de la double majorité — que contestent aujourd'hui avec force les dirigeants grecs et que défendent avec non moins de vigueur les leaders turcs.

Ces derniers se considèrent d'ailleurs comme les chefs non pas de la «minorité» mais de la «communauté» turque.

Cette situation un peu confuse du double veto a provoqué une paralysie gouvernementale dans les domaines aussi vitaux que celui des tarifs douaniers ou des impôts sur le revenu. Il est à noter que la crise actuelle, en amenant le boycottage de l'Assemblée législative par les Turcs permet au gouvernement

Voir à la page 2: Une constitution trop...

GERIN-LAJOIE, AU GALA DE LA POESIE:

Une réforme s'impose dans l'enseignement du français

Le drame des Canadiens français, c'est le drame de l'expression, et l'Etat a le droit, et le gouvernement le devoir de rectifier la langue française au Québec.

Selon le ministre de l'Éducation, M. Gerin-Lajoie, une réforme s'impose dans l'enseignement du français, non pas le français canadien, ex, mu parisien, mais le français qui se parle aujourd'hui, le français correct.

Prononçant une allocution au 29e gala national annuel de la poésie canadienne de langue française, à Montréal, hier soir, M. Lajoie, après s'être demandé si la décadence de notre langue était irrémédiable, a répondu qu'il appartenait à l'Etat et à l'école de répondre.

A l'école il appartient de créer la motivation du français pour les jeunes Québécois en renouvelant ses méthodes d'enseignement, et à l'Etat de doter le Québec «des structures institution-

nelles et de l'appareil économique qui conditionneront la motivation psychologique de notre peuple pour sa langue».

Auparavant M. Lajoie avait cité des esprits caustiques qui soutiennent qu'après tout on pouvait bien rayer le grec des programmes d'études puisque, selon eux, on en avait déjà rayé le français.

Le ministre a vu dans cet énoncé une image-choc, «mais il indique une inquiétude réelle vis-à-vis l'enseignement de la langue française dans nos écoles».

C'est à l'école primaire que doit s'enseigner le français le plus pur, car c'est là que notre langue sera perdue ou sauvée.

Enfin, a dit M. Lajoie: «Remplaçons l'éducation du silence par l'éducation de l'expression; remplaçons la désintégration de la langue et de la pensée en nourrissant la source du langage, la volonté de s'exprimer».

Talbot va en appel - Québec ne loge pas de contre-appel

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le premier ministre a déclaré, hier, que le département du procureur général avait décidé de ne pas loger un contre appel concernant la sentence imposée par M. le juge Thomas Tremblay à M. Antonio Talbot, député de l'Union nationale de Chicoutimi. On sait que M. Talbot en a appelé, hier, de sa condamnation. Trouvé coupable sous treize chefs d'accusation, le député de Chicoutimi s'était vu imposer une sentence de \$100 d'amende par chef d'accusation.

Le procès de M. Talbot a fait suite à des irrégularités mises à jour au cours de l'enquête Salvas, d'autres causes sont pendantes devant les tribunaux. Il s'agit de celles de M. Gérard Martineau, conseiller législatif, de M. Jos.-D. Bégin, ex-ministre de la colonisation sous le régime de l'Union Nationale, et de M. Alfred Hardy, ex-directeur du service des achats du gouvernement.

Plusieurs ont trouvé que la sentence imposée à M. Talbot était minime. Le procureur général aurait pu loger un contre appel.

M. Jean Lesage, au cours d'une conférence de presse impromptu, a expliqué que le gouvernement n'avait pas l'intention de poursuivre M. Talbot et que la seule condamnation, même sans autre peine, représentait pour le député de Chicoutimi et sa famille une sentence exemplaire.

M. Talbot ne peut pas siéger à l'Assemblée législative alors que sa cause est en appel. De plus, si le tribunal confirme le jugement du juge Tremblay, M. Talbot ne pourra durant les cinq prochaines années poser sa candidature à aucun poste public.

De plus, selon une loi de la Législature, il perdra tout droit à sa pension comme membre de l'Assemblée législative.

Le premier ministre a expliqué que si, dans des circonstances normales, M. Talbot s'était retiré à la fin de la présente session, il aurait eu droit à une pension annuelle de plus de \$10,000 et à son décès, sa veuve aurait pu toucher plus de \$5,000 par année.

Un article d'une loi de la Législature stipule: «Un conseiller législatif ou un député trouvé coupable de trahison ou d'un acte criminel commis pendant la durée de ses fonctions et visé à la partie III ou à la partie VII du code criminel ou de conspiration pour commettre un tel acte, perd tout droit à la pension prévue à la présente loi et n'a droit qu'au remboursement prévu au paragraphe I, déduction faite de tous versements de

pension qu'il a pu toucher avant sa condamnation».

Comme la condamnation concerne une accusation portée en vertu de l'article 102 du code criminel et que cet article est compris dans la section 111 de ce code, la disposition de la loi s'applique donc à M. Talbot qui, en conséquence, perdra tout droit à sa pension de député.

La déchéance de M. Talbot prendra effet au moment où le jugement sera déposé au greffe de la Cour supérieure.

Dion poignarde le gouverneur de la prison de Québec

QUEBEC. — Le gouverneur de la prison de Québec, M. Eugène Létourneau, a été poignardé trois fois au cours d'une tentative d'évasion du condamné à mort Léopold Dion, en fin d'après-midi, hier.

L'inspecteur en chef de la Sûreté provinciale pour la division de l'est de la province, M. Jos.-Alphonse Matte, a déclaré que le bagnard Dion a entraîné M. Létourneau hors de la prison sur une distance de 200 pieds environ, jusqu'au monument Wolfe.

La prison de Québec est située sur les historiques champs de bataille des Plaines d'Abraham.

C'est au pied de ce monument, vers 4 heures 45 de l'après-midi, que Dion s'est rendu à deux policiers de la Sûreté municipale de Québec.

Dion a poignardé l'abdomen, à trois reprises, le gouverneur de la prison et s'est servi de sa victime comme d'un bouclier dans sa fuite, réduisant à l'impuissance les gardiens qui le pourchassaient.

Les constables municipaux Guy Trudel et Jocelyn Gignac se rendaient à la prison de Québec dans leur voiture de patrouille lorsqu'ils aperçurent Dion et Létourneau. Ils se sont précipités sur Dion après avoir tiré un coup de feu avertisseur, et le frappé

Voir à la page 2: Dion

J. Meunier réclame l'annexion d'Anjou

QUEBEC (DNC) — Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier, au premier ministre, le député libéral de Bourget réclame l'annexion de Ville d'Anjou à Montréal «afin de sauvegarder les intérêts des contribuables de cette municipalité de même que ceux des autres municipalités de l'île de Montréal. Voici le texte de la lettre de M. Jean Meunier: Monsieur le premier ministre, Plus souvent qu'à son tour, Ville d'Anjou fait les manchettes des journaux de la métropole; malheureusement, les reportages ne sont pas toujours élogieux à l'égard de l'administration de cette municipalité de banlieue. Ville d'Anjou étant située dans le comté de Bourget, j'ai cru de mon devoir de vous sou-

mettre les considérations suivantes:

Attendu que les contribuables de Ville d'Anjou ont, par l'intermédiaire de certaines associations locales, fait de multiples représentations relativement à des irrégularités survenues lors d'élections municipales et scolaires de même que lors de gages, administratifs impossibles;

Attendu que les contribuables de Ville d'Anjou ont perdu au-delà d'un million de dollars à l'occasion d'un prêt industriel consenti par le Conseil municipal à des intérêts particuliers et attendu que les promoteurs de ce projet (Rec-Stone) sont disparus et que le maire ne peut expliquer l'usage qui a été fait de ces fonds;

Attendu que, lors d'une récente déclaration, le maire de Ville d'Anjou, sous raisonnable, mettait en doute la situation financière de la ville de Montréal, risquant ainsi de causer un tort considérable aux multiples projets actuellement en cours à Montréal. Notons que de tels assertions gratuites sont de nature à nuire à toute la région métropolitaine;

Attendu que les interventions du maire de Ville d'Anjou, qui s'improvisent défenseur des villes de banlieue sans avoir été mandaté à cet effet, constituent un geste antidémocratique et nuisible à l'intérêt général;

Je soumetts bien respectueusement, Monsieur le premier ministre, que le cas de

Voir à la page 2: Meunier

Nehru...

(Suite de la première page)

est donc, en fait, du statisme. Mais dans l'Inde arriérée qu'il a trouvée lors de l'indépendance, la chose pouvait sembler révolutionnaire. Mais en Inde seulement.

Patriote ardent, le tempérament vif, même colérique, Nehru s'était lancé à corps perdu dans la lutte pour l'indépendance et il connut neuf fois la prison. Ces périodes de détention, relativement douces, lui furent salutaires. Elles lui permirent de mûrir ses pensées et d'écrire ses livres. Sa personnalité apparaît comme des plus attachantes et des plus difficiles, parce que extrêmement complexe. Si son nom signifie "joyau", ce joyau avait autant de facettes qu'un diamant. Aimé de tous comme un héros, il n'avait pas d'ennemis. Nehru fut toujours l'homme du pouvoir et de la popularité, il ne toléra jamais aucun "d'adversaire" et n'en forma aucun. C'est du reste le principal grief de ses adversaires et de beaucoup de ses partisans. Par-dessus tout, il était tourmenté. On l'a comparé à Hamlet, C'est peut-être vrai, mais un Hamlet ayant les pieds sur terre, un Hamlet politique avec la responsabilité de 430 millions d'hommes et de femmes sur ses épaules.

Comme il le dit lui-même souvent, il avait une personnalité double. "A split personality", la pensée, son domaine d'élection, empêchait souvent l'action. Prendre une décision, même de peu d'importance, était pour lui une torture. Il remettait toujours l'action, dans le sentiment que le temps arrange les choses. Ainsi, lorsqu'il se développait des situations qui le dépassaient et auraient pu être réglées par une décision rapide, il croyait au temps, au compromis.

Son don cardinal — à vrai dire une manière de génie — était de retomber en toute occasion, finalement, sur ses pieds. Dans le domaine intérieur, comme dans l'action internationale, il commit, au départ, beaucoup d'erreurs de jugement. Mais par une série de modifications légères, il arrivait à se tirer de tout. Et sur le moment, il était toujours sage. On l'a souvent traité d'hypocrite. En fait, pour ceux qui le connaissaient bien, il avait une série de sincères succès.

Un des traits principaux de son caractère, qui le rendaient sympathique et attachant en dépit de tout, c'était sa vulgarité de tout ce qui est vulgaire. Une de ses expressions favorites était "approche civilisée". Son premier jugement sur les actes d'un autre pays était toujours: "Il a agi d'une manière civilisée ou non civilisée". Cela correspondait à sa délicatesse naturelle, à sa formation, à son tempérament. Ceci explique aussi, partiellement, son hésita-

tion à prendre une décision. Certains diplomates qui le visitaient à Delhi, pendant la semaine ou se déroula l'affaire de Goa, le trouvaient "hagard". Et peu après, l'affaire était réglée, un diplomate disait: "Nehru a l'air d'un homme brisé". Et sans aucun doute, cette décision de recourir à la force et de ne plus dures et une des plus cruelles de toute sa vie. Mais il avait une très haute idée de l'intérêt national pour reculer. Sans dissimuler aucune de ses faiblesses, aucune de ses manœuvres, parfois son manque de généralité envers un adversaire, le bilan lui est favorable. Il fut pendant quinze ans le seul homme favorable à l'Occident, en Inde, et peut-être même en Asie. Et le monde l'avait bien compris qui lui pardonna toujours les grandes puissances méconnaissantes sur le moment, la presse étrangère, dure pour lui en certaines occasions, revenaient rapidement à de meilleures dispositions.

On peut distinguer, depuis l'indépendance, trois périodes dans sa vie. La première assez brève se situe alors que Gandhi, puis le Sardar Patel, qui mourut fin 1951, étaient encore vivants. C'est la période où le pouvoir et le prestige étaient partagés.

La deuxième période va de 1962 à 1956. Nehru, seul maître incontesté de l'Inde, il aurait pu être dictateur absolu. En fait, il fut pendant cette période un véritable dictateur, mais de caractère, peut-on dire, démocratique, acceptant de tout.

Personne n'aurait osé discuter ses décisions et vraiment la presse n'osait pas émettre de critique. Non qu'elle fut haïssable ou que sa liberté fut jugulée, mais simplement parce que ce qui était et faisait "Paradise", comme les Indiens appellent Nehru avec respect et vénération, était sacré. Un froissement de sourcil du maître avait plus de force que n'importe quelle coercition. Ce fut la période brillante de l'Inde. Nehru avait réussi à insuffler à la nation entière un incroyable dynamisme, une énorme confiance en elle-même. Il avait même réussi à supprimer pratiquement la corruption.

Il était alors premier ministre, maître du parti du congrès, président de la Commission de l'énergie atomique, président de la Commission du plan, ministre de la défense et surtout ministre des affaires étrangères. C'est dire qu'il supportait, seul, tout le poids de l'Inde. Quelqu'un lui ayant fait remarquer, lors d'une conférence de presse, que cette concentration de pouvoirs en une seule main pouvait faire penser à une dictature, Nehru bondissait de son siège dit avec vivacité et une profonde spontanéité, paraphrasant Shakespeare: "Je ne suis pas de cette matière dont sont faits les dictateurs".

Cette période est celle où le premier plan quinquennal fut lancé et réalisé, celle où Nehru engagea officiellement l'Inde sur la voie du socialisme. Certes, il s'agit d'un socialisme un peu tiède et correspondant plus au fabianisme de la fin du XIXe siècle, ou à la tendance modérée du Labour Party britannique qu'à un socialisme avancé et révolutionnaire.

Mais, dans ce pays hindouiste, enfoncé dans ses traditions millénaires, c'était un pas de géant. C'était passer du moyen âge au monde atomique.

La date qui marque la fin de cette période de toute puissance fut, en 1956, la semaine qui, à Bombay, fut mar-

quée par de sanglants incidents. La population se refusait à se soumettre à une décision prise par Nehru en ce qui touchait la formation de cet Etat, décision qu'il avait prise à la suite de la proposition de la commission sur la réforme linguistique des Etats indiens. Maharastriens et Gujariens se battirent. On ne comptait jamais le chiffre officiel des victimes de l'émeute de Bombay. Certains parlent de 400 morts. Quoi qu'il en soit, pour la première fois depuis l'indépendance, on osa rejeter une décision de Nehru et la presse se permit de critiquer.

Ce fut le commencement de la troisième période. Nehru était encore aimé, et il le restera jusqu'à sa mort, mais son pouvoir, sa puissance étaient entamés, même si son prestige restait intact. C'est au cours de cette troisième période que chacun, en Inde, commença à se poser la question: "Après Nehru, quoi?" Mais peu à peu cette perte de pouvoir et d'autorité allait se faire sentir. Lentement, sans qu'il soit possible de fixer une date, dans une sorte d'usure, les choses allaient moins bien. L'administration retournait à ses traditions de lenteur et d'inefficacité. La corruption renaissait. Et, surtout, le parti du Congrès n'était plus un instrument docile dans les mains de Nehru.

Les factions, dans plusieurs Etats, luttaient ouvertement. La crise, manifeste, par exemple, dans l'Uttar Pradesh, le plus peuplé des Etats indiens qui compte plus de soixante millions d'habitants — fut longue et difficile à résoudre et la solution ne parvint qu'à établir un état d'équilibre instable. Le Punjab agitait et les Sikhs demandaient la création d'un Etat autonome, les Nagas voulaient leur Etat et l'obtiennent. Les rivalités de clans mettaient le parti en danger. Mêmes conséquences dans l'ordre économique: les coffres se vidaient et l'Inde se trouvait privée de devises. Desormais, ses plans quinquennaux ne pourraient être réalisés qu'avec l'aide étrangère.

La quatrième période, le déclin, commença en décembre 1960 avec l'affaire de Goa. Cette période, la plus importante, peut-être, puisqu'elle marque un changement complet, va être le calvaire de Nehru, l'écroulement de sa politique.

En décembre 1960, pour répondre, surtout, à des considérations électorales, Nehru dut se résoudre à prendre une décision pénible: rattacher Goa à l'Inde par la force. Desormais, ses plans quinquennaux ne pourraient être réalisés qu'avec l'aide étrangère.

Au printemps suivant, Nehru tomba malade. Il se remit en apparence, mais sortit de cette crise dans un vieillissement qui allait s'accroître rapidement. Nehru se tassait, la tête retraits dans les épaules, le teint devenait cireux, ses yeux des poches d'ombre apparaissaient sous ses yeux. La démarche se faisait lente et pénible, alors que quelques mois avant l'homme d'Etat montait les escaliers en bondissant de marche en marche.

Et en octobre 1962 le coup vraiment mortel fut porté à Nehru et à sa politique par l'attaque chinoise. Nehru avait passé des années à défendre la Chine et à se faire le champion de son entrée à l'ONU, les cinq principes de la coexistence pacifique avaient été exprimés pour la première fois dans le préambule du traité avec la Chine sur le Tibet. C'était l'écroulement de la politique de Nehru, la fin du non-alignement, en dépit des affirmations répétées et c'était surtout le début du doute dans le pays.

Jusqu'ici on avait pardonné à Nehru toutes ses fautes et rien n'était venu démontrer de façon éclatante ses erreurs. Mais la défaite, l'impréparation de l'armée, l'armement archaïque, le mauvais calcul politique, tout cela était patent, étalé, souligné. On n'osait pas encore demander le départ de Nehru, mais il fallait un bouc émissaire. Ce fut Krishna Menon, ministre de la défense, dont le départ privait Nehru d'un conseiller intime. Il fallait changer les bases mêmes de la politique traditionnelle, demander des armes à l'étranger, supplier les gouvernements pour

avoir d'eux une aide militaire, introduire un lourd budget de guerre, dont les conséquences étaient l'abaissement d'un niveau de vie déjà très bas. C'était aussi le plan de cinq ans compromis. La proclamation de l'état d'urgence permettait à Nehru de faire taire les critiques et les dissensions intérieures, mais sans parvenir à les supprimer. La pensée de Nehru devenait de plus en plus sclérosée et incapable d'évolution. Elle avait peu joué depuis sa jeunesse, elle devenait statique et, automatiquement rétrograde. Homme de paix, Nehru finissait sa vie en homme de guerre. Champion du non-alignement, il demandait une aide militaire étrangère. Quinze ans de politique ainsi étaient effacés. Et maintenant on disait ouvertement que Nehru n'en avait plus pour longtemps.

Pourtant, pendant ses quinze ans de pouvoir, Nehru avait accompli de grandes choses. Ce pays parti de rien au point de vue industriel fabrique des locomotives et des avions, des automobiles, possède des réacteurs atomiques. C'est dire que sa modernisation est avancée. La production agricole a augmenté et l'on entend plus parler de ces famines qui, avant l'indépendance, tuaient des dizaines de milliers de personnes, le choléra a pratiquement disparu, la malaria est pratiquement supprimée, la tuberculose enregistre une régression. Tout cela c'est l'œuvre de Nehru.

En politique étrangère, la politique de Nehru fut géniale. Alors que l'Inde ne possédait ni forces militaires substantielles, ni ressources industrielles importantes, Nehru réussit à donner à son pays une place importante et à le faire considérer comme un des grands pays du monde. Sa politique de neutralité, qui, en fait, était une transposition sur le plan extérieur de ce qu'avait été la non violence dans le domaine intérieur, lui assura l'aide de l'est comme de l'ouest: politique difficile, comprise de peu d'Indiens exigeant une maîtrise parfaite, sur une corde raide à la manière d'un pendule oscillant tantôt vers l'est tantôt vers l'ouest. Nehru fut le promoteur de la coexistence des cinq principes de la coexistence pacifique. Un des coups les plus cruels qui lui furent portés, dans le domaine extérieur, fut l'agression chinoise, car c'est dans le préambule du traité entre Delhi et Pékin sur le Tibet que ces principes avaient été exprimés pour la première fois. Ce fut donc pour le maître de l'Inde une grande déception. D'autre part, les relations avec le Pakistan devinrent effroyables. Il est vrai qu'on n'a de difficultés qu'avec ses voisins.

En peu de temps, il avait vu diminuer à un niveau rarement politique en qui il avait confiance, Rafi Ahmed Kidwai, Maulana Azad, le pandit Pant. Et chaque fois, il se retrouvait un peu plus seul. Il vécut seul, il mourut seul, comme le géant qu'il était parmi des pygmées.

L'histoire, avec son recul, portera seule un jugement définitif et lui assignera la place qu'il mérite dans l'histoire de l'Inde et dans celle du monde. Ce que l'on peut dire actuellement c'est qu'il a rempli qu'un tiers de son destin et que, pendant cette période, l'histoire de l'Inde se confond avec celle de Nehru. Période cruciale au lendemain de l'indépendance. C'est lui qui permit à son pays de prendre un grand départ. Il l'a gouverné selon ses lumières, malgré ses défauts et ses erreurs, avec amour, car il avait de ce pays une conception haute et noble. Il a fait l'Inde moderne. Aujourd'hui des millions d'êtres pleurent avec une douleur non feinte cet homme qui dans quelques heures ne sera plus que quelques lettres de cendres coulant au fil de l'eau d'une rivière sacrée.

Meunier...

(Suite de la première page)

Ville d'Anjou en est un de caractère bien particulier et qu'il est urgent de prendre des mesures énergiques et extraordinaires en vue d'annexer Anjou à Montréal afin de sauvegarder les intérêts des contribuables d'Anjou de la part de ceux des autres municipalités de l'île de Montréal.

J'ai bien mesuré la portée des recommandations que je vous fais présentement et je suis prêt en aucun temps à faire face à la population et à justifier mes prises de position basées sur les principes les plus élémentaires de la démocratie.

Je reçois les confidences de nombreux résidents de Ville d'Anjou; j'ai la ferme conviction qu'ils seront à jamais reconnaissants au gouvernement actuel pour l'avoir délivrés de ce régime de terreur.

J'espère, Monsieur le premier ministre, qu'il vous sera possible d'étudier l'opportunité de donner suite à ma recommandation.

Respectueusement,
JEAN MEUNIER,
Député de Bourget.

AVIS DE DECES

POULIN — A sa résidence à St-Lambert, le 26 mai 1964, à l'âge de 82 ans, est décédé Josephine Lamert, épouse de feu Joseph Poulin, et mère de Lorette (Mme R. Chartier), Françoise (Mme J. LeGendre), Edouard, Roland, Paul-Emile. Les funérailles auront lieu vendredi. Le convoi funéraire partira du salon J. W. MacGillivray & Sons, 307, rue Riverside Drive, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert (Avenue Lorne) où le service sera célébré à 10h. Et de là au cimetière paroissial de St-Lambert, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Pearson...

(Suite de la première page)

que des résolutions identiques seraient également présentées au sénat. On prévoit que le débat commencera la semaine prochaine, la Chambre discutant en premier lieu la résolution qui traite du drapeau. Il va sans dire que le débat sera fort animé et risque de se prolonger durant plusieurs jours. Le drapeau à feuille d'érable pourrait être, sinon rejeté, considérablement modifié et il se peut que le gouvernement soit amené, sous peine de subir une défaite devant la Chambre, à admettre la partie réaffirmant notre allégeance à la Couronne et autorisant l'utilisation de l'Union Jack.

Tel qu'on l'avait soupçonné, le modèle du drapeau sur lequel le gouvernement a finalement arrêté son choix diffère peu de l'un des deux modèles qui avaient été rendus publics à Winnipeg, il y a deux semaines, quand le premier ministre avait lancé sa campagne en faveur de la feuille d'érable devant les anciens combattants.

Le dessin du drapeau n'a subi que de légers retouches des mains du spécialiste à qui le Cabinet l'avait confié, le commandant Alan Beddoe, hédaliste de la marine canadienne.

Le commandant Beddoe, qui a rencontré les journalistes hier matin quelques instants après que le modèle du drapeau eût été dévoilé, a expliqué que l'ambassade des trois feuilles d'érable reliées à une même tige remontait à 1868, un an après la Confédération. Il avait alors été inséré dans les armoiries accordées par la reine Victoria aux provinces d'Ontario et de Québec. Il a, d'autre part, confessé que les deux bandes bleues n'étaient pas tout à fait conformes aux principes de l'héraldique mais qu'elles avaient été ajoutées pour encadrer les feuilles d'érable. "N'est-ce pas que ça fait plus jol", a-t-il dit.

Dion poignarde...

(Suite de la première page)

rent à la tête avec la crosse de leur revolver.

Dion fut ramené à la prison, avant qu'il ne soit transporté à l'hôpital. Les blessures, bien que graves, ne paraissent pas être mortelles. Son état ne serait pas grave.

D'autre part, les autorités de l'hôpital Saint-Sacrement de Québec, où le gouverneur Létourneau, âgé de 64 ans, a été hospitalisé, ont révélé qu'il était encore à la clinique d'urgence, à 6 h. 30, hier soir, et qu'une intervention chirurgicale serait peut-être nécessaire.

L'on a refusé de commenter la gravité de ses blessures.

Les PIQ...

(Suite de la première page)

de bâtons de dynamite pour chacun des membres de "Tescouade anti-terroriste", de même que pour tous les policiers "qui auraient baigné dans des séparatistes refusant de parler". On voulait tout simplement faire sauter les maisons de ces "ennemis de l'indépendance". On projetait en plus de faire sauter un pont et un monument à la reine.

Devant le juge T. A. Fontaine, les prévenus ont nié toute culpabilité et tout complotement leur a été refusé. Le procureur de la Couronne, Me Bruno J. Pateras, s'est opposé à tout cautionnement en signalant qu'il aurait pu y avoir des pertes de vie lors de l'incendie.

Me François Chapados, qui représentait les accusés, a rétorqué que c'était dans des hangars que les flammes avaient été provoquées et que ces hangars étaient situés à quelque trente pieds des maisons. De plus, a-t-il dit, les prévenus n'ont aucun dossier et n'ont été appréhendés que six semaines après l'incident.

Mais le juge Fontaine devait rapidement décider que les prévenus attendraient leur enquête en cellule.

L'enquête du commissaire MacDougall a révélé d'un autre côté que les PIQ sont nés en décembre 1963 et que, selon un témoin, Marcel Chaput en serait un des "conseillers". Le mouvement compterait une douzaine de membres, mais il n'est pas encore "officiellement

Une constitution trop...

(Suite de la première page)

"legal" de Mgr Makarios de prendre un certain nombre de mesures économiques et sociales importantes, depuis la semaine dernière.

Les Grecs disent volontiers que les Turcs ont abusé de leurs privilèges. A quoi les Turcs rétorquent que tout au long des trois années de l'indépendance, les éléments grecs du gouvernement se sont efforcés de suspendre les garanties constitutionnelles de la communauté turque et qu'il n'y avait qu'à respecter scrupuleusement les provisions de la constitution. Les uns et les autres doivent avoir raison, si on admet que le désir sincère d'une coexistence harmonieuse n'est le lot que de quelques libéraux des deux camps...

Aujourd'hui la rupture est complète. Et il ne se passe pas une journée sans que le Dr Kutuch ne répète que la cohabitation est désormais impossible et que la seule solution est la partition ou au mieux, une confédération très lâche.

MEURTRE DE DEUX JOURNALISTES

Pendant que se déroulaient ces luttes autour de la constitution, les éléments extrémistes des deux camps poursuivaient en effet une campagne de propagande effrénée affirmant que l'autre communauté s'armait et se préparait à imposer "un régime militaire" sa solution à la crise latente.

Déjà au début de 1962, la tension était grande dans l'île et les "sages" qui s'efforçaient de se faire entendre par-dessus la mêlée étaient bousculés.

Cette même année, deux journalistes turcs, opposés au tandem des "durs" Kutuch-Denkash, sont assassinés dans des circonstances qui n'ont jamais été éclaircies. Ils pro-

naient avec courage une détente et une franche fraternité entre les deux groupes.

C'est le début de la terreur et de la suspicion érigées très vite en système. L'Assemblée législative ne fonctionne pratiquement plus; les deux communautés rentrent dans leur camp; les positions se durcissent et le leader de la Chambre communale turque Rauf Denkash (le véritable chef des Turcs) prononce des discours si enflammés qu'il doit se réfugier à Ankara.

Du côté grec, même situation: les extrémistes lancent quotidiennement des appels aux armes; en particulier se distingue l'actuel ministre de l'Intérieur, Policarpus Yorgadji, qui paraît avoir une forte emprise sur Mgr Makarios. Des bandes se constituent sous l'impulsion des anciens de l'EOKA. Les Turcs en font autant. La contrebande des armes bat son plein.

Il n'est pas étonnant, dès lors (après le refus des Turcs de discuter des amendements Makarios) que la première provocation soit le signal d'un massacre, du 22 au 27 décembre 1963.

L'ONU est vite saisie de l'affaire et le 4 mars dernier, une résolution du Conseil de sécurité permet l'envoi d'une force de paix. Le Canada bat la marche et les premiers soldats du 22e arrivent le 15 mars à Chypre.

Incontestablement, cette constitution, un "monstre juridique" (qui donne même aux Turcs plus de droits qu'ils n'en avaient jamais eu durant la domination ottomane) est l'autre cause du conflit actuel. La première erreur ayant été de dresser pendant dix années l'un contre l'autre les deux communautés. L'addition de ces deux facteurs peut expliquer passablement la situation d'aujourd'hui à Chypre.

LES INGENIEURS SYNDICALISTES PROTESTENT CONTRE UN MEMOIRE DES GRANDES ENTREPRISES

Au moment où s'engage la discussion publique sur la loi des ingénieurs (bill 98) les ingénieurs syndicalistes, après lecture du mémoire soumis conjointement par The Montreal Board of Trade, The Canadian Chemical Producers Association, The Canadian Textile Institute et l'Association des manufacturiers canadiens, constatent que les grandes corporations industrielles et financières veulent saborder le statut professionnel des ingénieurs salariés: en s'opposant au projet de loi des ingénieurs (bill 98) qui réaffirme sous une forme quelque peu différente mais quant au fond substantiellement le même le statut professionnel des ingénieurs reconnus par la loi de 1920.

Voici le communiqué qu'a fait parvenir hier soir aux journaux la Fédération des ingénieurs du Québec:

Il est évident, à la lecture du mémoire soumis par les quatre associations que les grandes entreprises en niant à l'ingénieur salarié son statut de professionnel, ne cherchent en fait qu'à s'assurer le contrôle de l'exercice de la profession à l'intérieur de l'entreprise et à utiliser arbitrairement et sans souci de l'intérêt public les services des ingénieurs salariés.

Pour justifier leur attitude, elles ressassent le mythe "Gordon" de notre incompétence de notre travail dans le domaine technologique et de l'insuffisance de nos standards académiques, pourtant déjà partiellement reconnus; elles laissent entendre que l'adoption du bill 98 dans sa forme actuelle aurait pour effet de plonger dans le chômage un grand nombre de personnes dont la formation et la compétence sont prouvées.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de reprendre la discussion publique sur le mythe "Gordon". Quant à l'affirmation que l'adoption du bill 98 dans sa forme actuelle priverait de travail des gens com-

fondés, selon Jacques Laberge, les PIQ avaient une liste d'ennemis. Mais ils avaient aussi dressé une liste d'amis, plusieurs personnes de la métropole, dont un évêque, qui ont fourni des fonds à divers mouvements et journaux indépendants.

Selon le témoignage du capitaine Francoeur, la plupart des noms sur la liste étaient ceux de gens qui appuient ouvertement le séparatisme par des moyens pacifiques et qui ignoraient tout à fait que leurs noms se trouvaient entre les mains de "têtes chaudes" qui sans trop réfléchir croient à l'usage des bombes et au meurtre.

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

Avis aux entrepreneurs:
Appel de soumissions

Projet: édifice administratif
Dossier: 200-267

"Le soumissionnaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.N.E.), mercredi le 24 juin 1964, les offres sous enveloppe cachetée pour le financement, la construction et la location immédiate à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, soit d'un édifice réservé à l'Administration et les services de presse et d'information, à l'extrémité ouest de la jetée MacKay sur les terrains de l'Exposition, à Montréal.

Les documents nécessaires à la préparation des offres pour ce projet seront remis aux intéressés par le bureau des plans de la C.C.E.U. au 24ème étage, Place Ville-Marie, contre dépôt remboursable d'une somme de \$50 payable à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967."

Le secrétaire:
JEAN-CLAUDE DELORME
24e étage
Place Ville-Marie
Montréal, Québec.

Le doyen des restaurants français

chez Tien

Le sanctuaire de la vraie cuisine française

Diners Tables d'affaires d'hotels

\$1.50 \$3.50

Cartes de crédits Stationnement acceptées. Air conditionné. Licences. Ouvert jusqu'à 1 a.m.

2149, rue Mackay, Montréal VI. 2-9139

Petites annonces du "Devoir"

A LOUER

COTE-DES-NEIGES — 4½ x 3½ pièces, chauffées, poêle, réfrigérateur, taxes payées. — Tél. RE. 7-4833. 1-6-64

Joli appartement de 3½ pièces, réfrigérateur et cuisinière, tournez 555 par mois. Rue Hochelaga. — Tél. CL. 6-9645. 1-6-64

Paroisse immaculée, très grand 7 pièces, bas, ultra-modernité, poêle, pension, foyer, famille, etc. magnifique occasion personne qualifiée. Propriétaire 723-5851. 29-5-64

Si-Bruno, maison de 6 pièces, et demi, à proximité de l'église et des écoles, comportant 3 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à dîner et cuisine, \$150 par mois, toutes taxes incluses, libre à compter du 1er juin. Tél.: 653-4124. 1-6-64

VILLE ST-MICHEL. Nous pouvons construire selon vos plans et spécifications tout genre d'industrie de 3 à 100 mille pieds carrés. Le tout suivant location avec option de vente. Nous acceptons de transférer avec des agents. Pour information: C. L. 731-0733. 8-6-64

A SOUS-LOUER

7188, rue Van Horne, appartement 22, à sous-louer meuble ou non meuble, bail expire en septembre, nouveau bail disponible, 3½ pièces, 3 grandes chambres, poêle, éclair, aér. moderne, 3e étage avec service d'élévateur, garage, toutes facilités. Excellent transport. Très près des écoles et magasins. Veuillez téléphoner à: RE. 3-1125 ou RE. 7-5253. 1-6-64

CHALET A VENDRE

Chalet en bois rond naturel, 7 pièces meublées, bord de l'eau, 1500 de 225 pieds, foyer et patio couverts, lac la Montagne Noire, 16 milles à l'est de Ste-Agathe. Tél. 381-7711 ou 733-1861. 1-6-64

CHALET A LOUER

Maison de campagne, 8 appartements meublés, \$350 saison, lac privé et accès bord de l'eau, lac la Montagne-Noire, 16 milles à l'est de Ste-Agathe. — Tél. 381-7711 ou 733-1861. 1-6-64

A VENDRE

Peugeot '62, mécanique parfaite, comme neuf, pneus X. — Tél. FE. 1-8297. 1-6-64

DEMANDE D'EMPLOI

Secrétaire-ténographiste bilingue, 13 ans d'expérience, aimerait travailler dans département du personnel. Salaire demandé: \$390. — Ecrire à: Case 646, "Le Devoir", Montréal. 30-5-64

PERDU

Montre de valeur sertie de diamants. Nous offrons une récompense. Ecrire à case 645, "Le Devoir", Montréal. 30-5-64

PROPRIETES A VENDRE

AVENUE COURCELLETTE — Maison claire, près université de Montréal, pour petite famille, 7 chambres, 3 chambres à coucher, salle de jeux, garage. Photo MLN \$29,500. OUTREMOY — Maison détachée de 11 chambres, 3 salles de bain, 3 chambres à coucher, quartier pour domestiques, garage, jardin. Prix: \$80,000. — Ecrire à: R. Panet-Raymond, 140-8858. LAURIE HENNETT REALTIES CO. LTD. 29-5-64

MAISON DE CAMPAGNE ANTIQUE

134 ans, réputation de manoir hanté, site incomparable, 28 milles de Québec, ouverte à l'année, grand luxe. Tél.: 258-7490 ou écrire à case 642, "Le Devoir", Montréal. 30-5-64

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à la dernière mode en un joli complet, devant simple, dans le dernier style. — SPECIALITE — Habits et costumes sur mesure. DROLET TAILLEUR 331 est. rue GUTHRIE — DU. 8-2537

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSELLE Transport, Déménagement, ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 3-2421. J.N.O.

Remerciements



Mademoiselle Pauline Gariépy et les membres de la famille remercient sincèrement M. Valérie Béranger, évêque auxiliaire de Montréal, les membres du clergé, religieux, religieuses, ainsi que toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. l'abbé J. Albert Gariépy, autrui curé au Très Saint Sacrement de Lachine et de Sainte-Cécile, décédé le 18 avril 1964 à l'âge de 84 ans. 1 mois. Votre sympathie en ces jours de deuil nous fut particulièrement sensible. Ceux qui ont omis de s'enregistrer sont priés de considérer ces remerciements comme personnels.

la section A du bill 98 soit modifiée dans le sens suggéré par les grandes entreprises.

Alcool? Vitesse? Mépris des lois de la circulation? Une enquête scientifique a révélé des faits surprenants et significatifs sur les causes réelles d'accidents mortels. SELECTION du Reader's Digest de juin vous cite la mort tragique de deux jeunes filles et du conducteur de l'autre voiture. Lisez comment l'analyse de cet accident montra que les décès étaient dus à quatre "causes" dont aucune ne figurait sur le rapport de police. Achetez Selection!

AIR - SOLEIL
colonie de vacances
Camp français mixte
Chalet tout confort
A 1 mille de Ste-Agathe
Plage sur lac privé
\$30 par semaine ou moins
selon le nombre d'enfants
Renseignements:
739-0552

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE SALABERRY
Psychologue, conseillers en orientation et professeurs demandés.
S'adresser à:
Monsieur Maurice Marleau, directeur général,
24, rue Bergevin, — Tél.: 373-0612
Salaberry de Valleyfield

PROFESSEURS DEMANDES
Professeurs pour le cours secondaire avec expérience de préférence, plus particulièrement en anglais, comptabilité, et en éducation physique.<

Couturier et Fortin rencontreront demain les représentants des hôpitaux de Montréal, de l'Alliance des infirmières et de la CSN

RAIL: on recommande une hausse de \$50,000,000

LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI 28 MAI 1964



OTTAWA. — Les représentants des compagnies ferroviaires et ceux de leur personnel non itinérant ont commencé hier d'étudier, chacun de leur côté, une recommandation majeure de la commission de conciliation présidée par le juge Craig Munroe qui vient d'être rendue publique. Cette recommandation du juge Munroe et de l'arbitre syndical, l'avocat torontois David Lewis, prévoit une augmentation de salaire globale de \$50,000,000 pour les 100,000 cheminots canadiens; cette augmentation, répartie

en quatre étapes, serait étayée jusqu'au 31 décembre 1965.

On s'attend que les dirigeants du syndicat des non-itinérants acceptent cette recommandation majeure de la commission de conciliation prévoyant une augmentation de 19.1 cents l'heure, au cours d'une réunion qu'ils doivent avoir à Montréal le 10 juin.

Quant à l'arbitre patronal, l'avocat d'Halifax Gordon Cooper, il a refusé le projet, arguant qu'il signifierait un effort insurmontable pour les compagnies de chemins de fer. Il propose, au contraire, une augmentation de 12 cents l'heure (en quatre étapes également), qui coûterait environ \$30,000,000 aux chemins de fer.

A Montréal, M. Frank Hall, qui dirige les négociateurs syndicaux, a déclaré que la recommandation majeure présente un pas appréciable dans le sens des revendications des syndiqués qui désirent voir leur salaire aligné sur ceux qui ont cours dans l'industrie des biens durables.

La moyenne des salaires horaires chez les cheminots non-itinérants était, fin 1963, de \$2.02. Si la décision majoritaire était acceptée par le patronat, elle passerait à \$2.21. M. Hall a toutefois ajouté que ce chiffre représenterait encore une différence de près de 7 cents sur les salaires accordés dans l'industrie des biens durables.

La réaction des compagnies devant la recommandation majeure décidera de la tenue éventuelle de nouvelles négociations en vue d'éviter une grève du rail au Canada.

Les métallurgistes s'en prennent à J.-Louis Lévesque

Le représentant des métallurgistes unis d'Amérique, M. Jean Gérin-Lajoie s'en prend au financier montréalais Jean-Louis Lévesque dans un communiqué aux journaux où il annonce la signature d'un contrat d'assurance-groupe contre la maladie qui couvre les 1,100 travailleurs de l'industrie du fer ornamental; ce régime d'assurance-maladie, c'est un précédent au Québec, — sera administré par un comité paritaire.

En annonçant la nouvelle, M. Gérin-Lajoie signale que les compagnies d'assurances qui ont présenté des soumissions, le choix s'est fait entre l'Industrielle et la Société des Artisans.

"Les récentes déclarations de M. Jean-Louis Lévesque, à la suite des rumeurs voulant que l'Industrielle soit vendue à des intérêts hors du Québec, ont démontré clairement que M. Lévesque ne se sent pas d'obligation envers la communauté québécoise, a-t-il expliqué.

C'est un homme d'affaires et c'est son droit; mais c'est aussi notre droit de ne pas nous sentir d'obligation envers lui. Nous avons choisi la Société des Artisans, une société coopérative qui, elle, ne peut pas être vendue."

M. Gérin-Lajoie a ajouté que le mouvement syndical se réjouit que cette innovation soit confiée au mouvement coopératif plutôt qu'à une entreprise vouée aux profits de son propriétaire, qu'il soit provisoirement ou non du Québec.

Citroën vend ses voitures à Peugeot, non ses actions

Le représentant au Canada de la firme automobile française André Citroën a opposé hier le démenti le plus formel à une rumeur, qui a trouvé son origine en France, mais fut reprise au Canada, relativement à un prétendu rachat de Citroën par Peugeot. Il est difficile de préciser d'où a pu venir cette rumeur si ce n'est qu'elle est certainement d'origine spéculative.

Le bobard ayant facilement traversé l'Atlantique et certains organes de presse l'ayant repris à leur compte, le directeur général de Citroën Canada, M. Jean Huyghues-Despointes, a convoqué les journalistes montréalais et leur a remis un communiqué marqué au coin de l'humour le plus traditionnellement français :

"La société André Citroën est habituée à ce genre de nouvelles et constate combien la presse est souvent désireuse de la marier. En effet, ces dernières années, des annonces de mariage avec Fiat, puis avec Mercedes ont déjà été publiées. Aujourd'hui, la nouvelle compagnie choisie est Peugeot. Attendons pour connaître celle de demain !

"Quoi qu'il en soit, l'information actuelle de rachat de Citroën par Peugeot, est dénuée de tout fondement. La direction générale de Citroën à Paris a d'ailleurs récemment fait paraître un démenti formel sur ce point dans la presse française.

"Cet avis ne tient donc pas lieu de faire-part !"

M. Huyghues-Despointes a profité de cette rencontre avec la presse pour lui présenter un nouveau collaborateur de Citroën Canada, M. Gérard Ribeyre, qui apparaît ci-dessus, à droite du directeur général de la firme, spécialement chargé des relations extérieures.

"Les nouvelles fonctions de M. Ribeyre permettront à Citroën de garder un constant contact avec les organes d'information et à ceux-ci, de pouvoir facilement vérifier auprès de la firme les rumeurs plus ou moins fondées à son sujet !"

Le canal de Lachine deviendra un jour une voie de plaisance

Le jour viendra peut-être où le canal Lachine aura complètement perdu sa fonction commerciale et où il sera transformé en voie de plaisance, a déclaré hier midi M. Aimé Desautels, directeur du

service d'urbanisme de la ville de Montréal, dans une causerie devant les membres de l'association "L'Ouest commercial et professionnel."

M. Desautels a fait état dans sa causerie de l'amélioration générale des conditions de vie dans le sud-ouest de Montréal tout en prédisant pour ce secteur un avenir meilleur encore, en raison notamment de la prodigieuse expansion du centre-ville de Montréal et des projets de rénovation urbaine que le service qu'il dirige caresse pour ce secteur.

M. Desautels révéla plus précisément aux districts municipaux 1 et 2, comprenant les vieilles paroisses de Sainte-Cunégonde, Saint-Joseph, Saint-Paul, Saint-Henri et Saint-Gabriel, paroisses économiquement pauvres, mais en même temps riches de traditions.

S'inspirant des statistiques des recensements de 1951 et 1961, M. Desautels a signalé que la population de ce secteur a légèrement diminué au cours de cette période, passant de 132,000 à 127,000, mais que le nombre des logements a augmenté, entraînant ainsi, sous l'angle de l'occupation du logement, une diminution du nombre de personnes par pièce.

Ce phénomène est important pour un secteur comme celui qu'a décrit M. Desautels, à cause des conditions de logement difficiles qu'on y rencontre. Ceci s'est produit malgré un léger accroissement du nombre d'enfants par famille, pendant que ce nombre, pour l'ensemble de Montréal,

resterait le même en 1961 qu'en 1951.

L'amélioration des conditions générales de vie a surtout été sensible, a-t-il noté, dans la paroisse de St-Paul.

Le directeur du service d'urbanisme de Montréal, qui coupe cette fonction depuis le départ de M. Claude Robillard pour l'Expo, a souhaité qu'on s'efforce de redonner à ce secteur de la métropole la splendeur qu'il a jadis connue.

M. Desautels a signalé la possibilité que le canal Lachine soit un jour complètement fermé à la navigation commerciale et que par suite de réaménagement, il devienne une "voie de plaisance."

Il a également parlé de la disparition éventuelle de certaines voies ferrées, qui contribuera à diviser artificiellement le quartier comme d'ailleurs le canal Lachine.

Les industries, de leur côté, s'intéressent à la revalorisation de leurs établissements, en raison notamment de l'expansion considérable du centre-ville de Montréal.

Le Conseil de la coopération devant la Commission Bélanger

Les coopératives proposent le maintien du régime qui les soustrait à l'impôt

Le Conseil de la coopération du Québec a recommandé à la commission Bélanger que la loi de l'impôt continue de ne pas s'appliquer aux coopératives advenant des modifications au régime fiscal du Québec.

Dans le mémoire qu'il a présenté devant la Commission royale d'enquête sur la fiscalité du Québec, le Conseil de la coopération demande que, dans l'éventualité d'une révision complète du régime fiscal dans la province, "le principe de la non-taxation des coopératives soit maintenu, à moins que le fisc vise les corporations en tant qu'entreprises à but lucratif."

La porte-parole du conseil ont défendu le point de vue que, du fait que la loi de l'impôt ne s'applique pas aux coopératives, celles-ci n'en assument pas moins pour autant leurs responsabilités civiques.



"Montréal 64 vient de paraître !" C'est par cette phrase, où perçait une légitime fierté, que le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a annoncé hier soir la sortie de la revue éditée par la ville de Montréal à l'intention de ses amis présents ou à venir, dans tous les coins du monde. "Ce n'est pas une revue d'actualité... Elle n'est pas davantage destinée aux Montréalais puisqu'elle a pour but de les faire mieux connaître au monde entier. Elle ne commente pas. Elle annonce..." Les artisans de cette réalisation : une équipe que le maire de Montréal a remerciée en la félicitant. Sous la direction de M. Paul Cholette, imprimeur de la ville, les trois confrères qui forment avec lui le conseil de rédaction, ont su à surmonter des difficultés nombreuses pour mettre au point cette publication, d'une facture inhabituelle encore que très heureuse, selon les nombreux témoins du lancement, hier soir au bureau central de poste de Montréal. Le maître des postes a reçu livraison des 35,000 exemplaires de MONTREAL 64 sortis quelques heures plus tôt des presses de The Gazette Printing Company et qui, le même soir, ont été lancés sur les routes du monde à la recherche de nouveaux amis de Montréal.

TAXI: les Propriétaires unis réclament une autre réglementation et s'en prennent à Murray Hill

"Les propriétaires unis du taxi de Montréal", syndicat de patrons dûment constitué et qui groupe la majorité des chauffeurs - propriétaires de taxi de la métropole, font parvenir au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, une lettre ouverte qui constitue, en fait, un document de 11 pages dactylographiées. Le but de ce mémoire : attirer l'attention du premier magistrat sur "la situation pénible du petit propriétaire de taxi" dans une ville où les règlements semblent permettre la concurrence déloyale.

Cette concurrence, les propriétaires unis la reprochent particulièrement aux exploitants de "voitures de louage" qu'il convient de ne pas confondre avec les voitures taxis jouissant d'un régime différent aux yeux de la loi.

Celle-ci, en effet, limite à une voiture le nombre des véhicules que peut posséder un propriétaire de taxi, alors que n'existe pas une telle restriction en matière de voitures de louage.

De plus, précisent les propriétaires, les voitures de louage entrent en concurrence directe et déloyale avec les taxis, en se livrant à la maraude, technique qui consiste à "cueillir" le client en dehors des stationsnements. Dans le cas d'un taxi, clairement identifié par sa lanterne et sa plaque d'immatriculation spéciale, un tel "ratissage" (puisqu'il est défendu par la loi) est plus facilement remarquable que pour une voiture de louage, la plupart du temps anonyme.

Les propriétaires unis accusent très spécialement la firme "Murray Hill Limousine", qui relève des règlements relatifs aux voitures de louage. Cette société, on le sait, exploite notamment un service monopolistique de transport terrestre des voyageurs aériens entre l'aéroport de Dorval et la ville.

D'un autre côté, les propriétaires unis se plaignent également du manque de surveillance exercée par la police sur la maraude des taxis immatriculés dans d'autres municipalités que Montréal. Ces voitures, très souvent, concèdent des prix bradés aux clients qu'ils ramassent en ville.

Le mémoire des propriétaires unis fait suite à un référendum tenu parmi les membres du syndicat. Les dirigeants de l'organisme affirment avoir recollé 2,000 réponses au questionnaire en sept points que nous reproduisons ci-dessous avec, à la suite de chaque question, le pourcentage des réponses.

des limites de la cité de Montréal?

Oui: 89 p.c.; Non: 9 p.c.

6 — Etes-vous en faveur d'une hausse raisonnable du tarif?

Oui: 86 p.c.; Non: 12 p.c.

7 — Etes-vous en faveur de la taxe que la cité de Montréal désire imposer aux associations de service pour leurs postes privés de taxi?

Oui: 1 p.c.; Non: 85 p.c.

Se basant sur l'unanimité quasi totale de ses membres, le syndicat des patrons de taxis suggère un certain nombre de solutions réclamant notamment la reconstruction du règlement limitant le nombre de voitures qu'un même propriétaire peut posséder; une identification claire des voitures de louage; une plus grande sévérité de la police à l'endroit des taxis "étrangers" en maraude; la suppression de la règle obligeant les propriétaires à habiter dans les limites de la ville de Montréal; l'augmentation "raisonnable" du tarif "qui est le plus bas des villes d'Amérique du nord"; l'abandon du projet qui consiste à taxer à raison de \$15.00 l'usage d'un poste privé de taxi.

Au sujet de la firme "Murray Hill Limousine service", le syndicat exprime des paroles sévères:

"Les abus de Murray Hill dépendent de la cupidité de ses administrateurs, du désintéressement de la police et sont intimement liés à la faiblesse du règlement qui régit les activités des automobiles de louage. Voilà un de nos

En bref

M. Ryan à Halifax

Le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, prendra la parole à Halifax, le 8 juin prochain, à l'ouverture du congrès annuel de la Canadian Library Association. M. Ryan traitera du "dualisme canadien".

Sécurité cycliste

La société Prudentia vient de décerner sa plaque commémorative annuelle au club cyclo-tourisme de Duvernay, fondé en 1963 dans le but d'enseigner aux jeunes qui en font partie les éléments de sécurité nécessaires à l'exercice du cyclisme. Prudentia décerne sa plaque à l'un des nouveaux clubs qui a accompli le plus de travail.

problèmes qu'on peut régler par une action concertée des autorités fédérales, provinciales et municipales.

SELON M. FERNAND DRAPEAU

La politique d'unité de territoire doit se pratiquer dans toutes les régions de la province de Québec

M. Fernand Drapeau, membre du comité exécutif de Montréal, a déclaré hier que la politique d'unité de territoire vaudra à Montréal en autant qu'elle sera appliquée dans toutes les régions de la province.

Parlant devant les membres du club Kiwanis-Maisonnette, au restaurant Réveillon, M. Fernand Drapeau sans défendre la politique d'une ville unie, préchée par le maire Jean Drapeau et le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a dit qu'il favorisait une certaine politique d'unité de territoire.

Tout en laissant entendre qu'il ne souhaite pas l'union des trente municipalités de l'île, M. Drapeau n'a pas dit quelles sont les villes de banlieue qu'il désirerait voir annexées à Montréal.

L'orateur a dit qu'il y a lieu d'aller de l'avant et de prendre l'initiative de promouvoir une politique d'unité de territoire et cela, non seulement à Montréal mais dans toutes les régions de la province.

Soulignant que plusieurs régions du Québec comptent trop de municipalités, M. Drapeau a dit qu'il fallait assurer un certain équilibre entre ces diverses régions et Montréal qui ne doit pas devenir un monstre comparativement aux autres régions.

M. Drapeau a dit en terminant que la politique d'unité de territoire à Montréal est commandée par la nécessité pour la ville de conserver son titre de métropole qui doit refléter aussi son caractère français. Il a ajouté qu'il est indéniable que des villes satellites riches ont bénéficié de privilèges exceptionnels et que c'est justement lorsque vient le temps d'annexer ces villes que les difficultés commencent.

AUVENTS
en ALUMINIUM
et en canevas

A LA
CIE D'AUVENTS
CANADIENNE
Limitée

Vous trouverez le plus grand choix de tissus et de couleurs

et aussi :

- Meubles et accessoires de jardin et de camping
- Tentes
- Draps et oreillers
- Tarpaulins
- Couvre-yachts
- Canevas à la verge
- "Trampolines"
- Tout article en canevas
- Location de tentes et accessoires de camping.

PLAN BUDGETAIRE
ESTIMATION GRATUITE
SUR DEMANDE

TELEPHONEZ
352-1113

ou visitez nos salles d'exposition :

101 boul. Ray Lawson,
Ville d'Anjou

(Unité et salles d'exposition)
2113 (est, rue Ste-Catherine
(Succursale)

Tailleur exclusif sur mesures pour hommes
JACQUES DE PARIS
Spécialité de la coupe française et italienne
Travail soigné — Prix raisonnables
Grand choix de tissus importés d'Europe
et Tergal de Paris
1432, RUE BISHOP, SUITE 28
MONTREAL VI. 9-9965

Un CADEAU
choisi
"Au Petit Versailles"
est toujours
hautement
apprécié

OUVERT
JEUDI
ET
VENDREDI
SOIR

AU PETIT VERSAILLES
330 STE-CATHERINE

EDITORIAL

Une lourde perte pour l'Inde et pour le monde

Avec la mort de Nehru, c'est l'une des quatre ou cinq personnalités dominantes du dernier quart de siècle qui disparaît.

Dès son accession à la direction de son pays devenu libre, en 1947, le successeur de Gandhi s'affirma comme un chef incontesté à l'intérieur de son pays et comme l'une des grandes figures de la politique mondiale.

L'Inde, aimait à dire Nehru, avec ses quelque 450 millions d'habitants, est la plus grande démocratie "opérante" du monde. Ce peuple, au départ des Anglais, était analphabète. Il était divisé en groupes culturels parlant au moins deux langues différentes. Il possédait une agriculture rudimentaire. L'industrie n'y était pas développée.

Nehru entreprit, malgré ces obstacles, de doter la nouvelle république d'un gouvernement fondé sur le respect des principes fondamentaux de la démocratie occidentale.

Esprit subtil et universel, il emprunta aux pays occidentaux les lignes maîtresses de leur système politique: élections au suffrage universel, liberté des partis, gouvernement parlementaire. Mais il emprunta en même temps aux démocraties populaires leurs techniques de planification économique et sociale, y ajoutant cependant une dimension essentielle: le concours libre, à chaque étape de la réalisation du plan, des populations locales.

Après quinze ans, Nehru était encore loin de l'objectif de justice économique qu'il s'était fixé. La réforme agraire était loin d'être complétée. Les inégalités économiques entre les diverses couches de la population demeuraient énormes. Mais des progrès très réels avaient été accomplis dans le domaine de l'éducation et dans le secteur industriel.

Au plan politique, des malaises croissants se manifestaient. L'équipe gouvernementale et le parti du Congrès révélaient des signes dangereux d'usure. Les sacrifices "gandhiens" que Nehru exigeait, l'automne dernier, de plusieurs de ses collaborateurs sont peut-être venus trop tard.

Mais tout compte fait, l'expérience indienne demeurait la plus séduisante de toutes celles qui suivirent le processus de décolonisation amorcé au lendemain du deuxième conflit mondial. Elle était celle où les valeurs de liberté et de raison s'épanouissaient le mieux.

Contrairement à d'autres leaders comme N'Krumah, Nehru ne se laissa pas emporter, dans son action internationale, par ses mauvais souvenirs de l'époque coloniale. Il adopta dès le début une attitude positive et originale.

Sa politique de "non-alignement", fut d'abord incomprise. On finit par y découvrir une inspiration profondément engagée. Nehru croyait que "le bien et le mal sont mêlés dans ce monde", que "les nations ne peuvent pas être divisées en brebis et en moutons noirs", que "le non-alignement n'est pas indifférence devant les situations qui se présentent, mais volonté de les juger en parfaite liberté, sans parti pris".

Étrange paradoxe: au moment où les rapports entre le bloc occidental et le bloc soviétique évoluaient enfin dans le sens souhaité par Nehru, la Chine et le Pakistan se durcissaient dans leur attitude à l'endroit de l'Inde. Nehru se vit obligé de renoncer à sa politique fondée sur la seule force de l'influence morale. Il dut congédier un Menon trop complaisant et augmenter considérablement le budget de défense de son pays.

Malgré ce grave retour des événements, l'Inde passera à l'histoire comme le pays qui a montré aux peuples asservis la voie de la libération démocratique et pacifique. Si l'on excepte la regrettable parenthèse de Goa, l'Inde s'est affirmée, sous Nehru, comme le champion de la décolonisation, sans jamais verser cependant dans l'exaltation fanatique du nationalisme et sans se lier à aucun bloc de puissances.

Certains hommes, après avoir longtemps cherché leur voie, finissent par se fixer dans des traits qui les définissent pour toujours. Nehru, au contraire, aura conservé jusqu'à la fin les contradictions apparentes qui le rendaient à la fois déroutant et sympathique.

Attaché à son pays, il était en même temps très international. Nourri de la philosophie politique de l'Occident, il n'hésitait pas à se définir comme un "socialiste". Demeuré serein dans la possession du pouvoir, il avait peine à déléguer des responsabilités. Ami du monde entier, il était brouillé avec ses voisins immédiats.

Ces paradoxes dépeignent l'homme qui sut conserver jusqu'à la fin l'inquiétude et l'esprit de recherche qui caractérisent les êtres libres. Mais ils pèsent lourd dans la succession périlleuse qu'ouvre son départ.

Claude RYAN

Le mémoire de Montréal sur la fiscalité

Le mémoire présenté lundi par la ville de Montréal à la Commission Bélanger recommande plusieurs changements majeurs dans notre fiscalité municipale, mais la plupart avaient déjà été proposés durant les dernières années. Ce qui distingue ce document, ce n'est donc pas tant la nouveauté des changements préconisés, mais sa présentation, son abondante documentation, un exposé éloquent des besoins financiers de la métropole.

Les principales recommandations de la ville, que M. Saulnier a soutenues devant la commission, sont au nombre de cinq et d'importance inégale. La première a déjà fait l'objet d'une enquête par un comité d'experts; il s'agit d'une réforme portant sur la base de la taxe foncière; au lieu de la valeur réelle des immeubles, la taxe serait fondée sur le revenu de ces propriétés. Le problème avait été soulevé par la hausse notable de la valeur des terrains dans les quartiers neufs, ce qui a majoré sensiblement la taxe de petits propriétaires sans que les revenus ou les services qu'ils retiennent de leurs maisons en soient augmentés.

En prenant le revenu comme base de la taxe, on corrigerait cette anomalie injuste. Les experts qui ont déjà étudié le projet se sont divisés et ont présenté deux rapports divergents. Un membre de la commission, M. Goldenberg, a émis des doutes sur la valeur de cette formule nouvelle qu'on ne trouve nulle part en Amérique du Nord, sauf à Saint-Jean, Terre-Neuve; mais il a dit lui-même que le cas de Montréal est exceptionnel en ce que c'est une ville de locataires.

Ce changement aurait peut-être pour effet d'augmenter certains loyers; est-ce une objection majeure si la répartition devient plus équitable? Aujourd'hui les petits propriétaires portent un fardeau exagéré alors que les propriétaires de grands immeubles d'appartements sont favorisés de façon qu'on peut juger injuste. La proposition soulève des difficultés d'ordre technique, mais on pourrait trouver un compromis, et tout au moins accentuer la part de revenu dans l'établissement de l'évaluation.

La taxe foncière scolaire

Quelle que soit la base de la taxe foncière, les autorités municipales jugent que ce fardeau imposé aux propriétaires est excessif, et pour l'atténuer, on recommande un changement à l'impôt foncier scolaire. M. Saulnier avait déjà

suggéré cette réforme; la taxe foncière continuerait de pourvoir aux dépenses pour les écoles, en fait de construction et d'entretien, tandis que les dépenses relatives à l'enseignement proprement dit seraient à la charge du trésor provincial.

C'est évident que la taxe foncière est plus directement liée aux services urbains qu'à l'enseignement, et que s'il y a saturation de cette source de revenu c'est logique de l'affecter aux fins municipales. Tout cela dépend néanmoins de l'ensemble de la fiscalité et des charges que doit assumer l'Etat provincial.

La ville invoque le principe de la gratuité scolaire; c'est discutable, car cette gratuité est conçue par rapport aux élèves et à leurs familles, mais non pour les contribuables qui devront, de toutes façons, payer l'enseignement, non seulement sur le plan provincial mais aussi par des contributions locales. Si la propriété foncière est vraiment trop taxée, il faudrait peut-être envisager une autre taxe locale atteignant tous les contribuables, par exemple sous forme de taxe scolaire locale, ce qui favoriserait la formation du sens civique de la population quant à ses responsabilités financières dans l'éducation.

Québec et la taxe de vente

Les trois autres propositions de la ville se rapportent à la taxe de vente, à la taxe d'affaires, et aux emprunts par obligations. M. Saulnier a rappelé les griefs anciens de Montréal quant à la répartition de la taxe de vente dans la région métropolitaine. Or le gouvernement provincial vient de centraliser cette taxe qui était devenue un élément important dans le budget montréalais. La ville juge inquiétant que cette taxe soit ainsi remplacée par une subvention de l'Etat provincial comme on l'a fait dans le passé pour l'impôt municipal sur le revenu et craint que ce revenu disparaisse éventuellement.

BLOCS NOTES

Cette taxe de vente au détail, comme la taxe foncière, sert à plusieurs fins; l'uniformisation était nécessaire notamment pour éviter les évasions; mais si l'Etat provincial veut en faire une forme de péréquation pour aider les villes pauvres, alors cela se fera au détriment des grands centres et surtout de Montréal: la subvention actuelle prolonge du reste l'effet de la péréquation régionale dont Montréal se plaignait.

La taxe d'affaires actuelle est fondée sur la valeur locative des établissements. La ville voudrait qu'elle soit fondée sur les revenus des entreprises. La relation d'une telle taxe avec les services municipaux rendus à ces contribuables serait sujette à discussion. En tout cas, la formule proposée de prendre comme base "le revenu brut des entreprises", est contestable, car le revenu brut est une notion élastique, souvent assez différente du revenu réel.

Obligations non impossibles

Quant à la demande que les obligations municipales ne soient pas impossibles, c'est une idée étrangère à la fiscalité canadienne. Cela permettrait à tous les niveaux de gouvernements d'obtenir des emprunts à un taux plus favorable, mais le principe d'une telle exemption, sans limite, est-il compatible avec notre impôt sur le revenu, dont le taux augmente avec le revenu? On peut répondre que la diminution du taux d'intérêt sur les obligations tiendrait lieu d'impôt. Cela exigerait évidemment une entente fédérale-provinciale.

Ce mémoire montréalais apporte une contribution importante à l'enquête sur la fiscalité. Il souligne les besoins impérieux de la grande ville; quel que soit le sort des propositions formulées, il est bien évident que la fiscalité provinciale doit faire une place à part à la métropole, et lui assurer des revenus à la mesure de son rôle exceptionnel et unique.

P. S.



L'INDE EN SUSPENS

— II —

Indiens, mais non hindous

par André FONTAINE

"Interdit aux non-hindous..." Cet écriteau, que nous voyons pour la première fois dans un petit temple de Madras, nous allons le retrouver partout, à l'entrée du saint des saints, dans les pagodes du Sud. Ce n'est pas seulement aux étrangers qu'il s'adresse, mais à tous ceux des Indiens qui ne pratiquent pas l'hindouisme: un bon quart de la population.

Les Sikhs

Des tribus de l'arrière-pays, attirées dans le fétichisme ou l'anémisme, on parle rarement: cela fait tout de même 25 millions d'individus, dont le rôle dans la vie nationale est évidemment faible. Il en va autrement des autres minorités religieuses, dont l'existence ne saurait passer inaperçue. Si le pilote de votre Caravelle porte sous ses écouteurs un turban de couleur tendre, ce n'est pas affaire d'uniforme ou de goût, mais de culte. C'est un Sikh, et comme tel il n'a le droit de couper ni les cheveux qu'il enserme dans cet exotique couvre-chef ni la barbe qui lui décore le visage. On rencontre nombre de ses pères dans l'armée, dans l'administration et plus encore au volant d'un taxi ou d'un autobus.

Le fondateur de cette communauté, Nanak, vivait il y a quatre siècles. Il entreprit de donner à l'hindouisme, pour mieux résister à l'islam, une structure théocratique et militaire inspirée de celui-ci. Ses disciples, qui sont quelque 6 millions, professent aujourd'hui un strict monothéisme et méditent sur leur livre saint. Ils se sont copieusement battus dans le passé contre puis pour les Anglais. Solidement groupés autour de leur Gourou, ils cherchent au moment de l'indépendance de l'Inde à constituer un Etat séparé, certains n'y ont pas renoncé. Mais leur dynamisme, assez rare sous ces climats, leurs aptitudes, la nette conscience de leur supériorité, leur assurent une place fort enviable.

Les parsis et les jainistes

Cette jeune femme au français chantant et très acceptable qui vient de nous montrer dans les flancs de l'île d'Elephanta le Mahécamourti, saisisse effigie d'un Citricéphale à la fois créateur, conservateur et destructeur, et qui raconte ses voyages en Europe, en Amérique, ses études des trois religions de l'Occident, occidentale et indienne, jette un coup d'oeil familier sur les vautours qui descendent des cercles au-dessus des kapots et des flamboyants. "Ils me mangeront un jour", nous dit-elle le plus tranquillement du monde. C'est une parsie, en effet, comme M. Tata, le Schneider indien, et comme cent mille autres privilégiés de la culture et de la fortune. Leurs ancêtres, adorateurs du feu et disciples de Zoroastre, furent expulsés de Perse jadis au moment de la conquête musulmane. Au lieu de porter en terre leurs morts, ils les disposent sur des claies, les abandonnent aux rapaces dans les "tours du silence" de Bombay. A la réflexion, cette perspective n'est pas plus effrayante que celle d'être dévoré par les vers. Elle n'affecte pas en tout cas l'humour enjoué de ces hommes d'affaires et de ces intellectuels vifs et raffinés qui habitent d'élégantes villas à l'écart des soucis de l'Indien moyen.

... Les adorateurs de Kālī se maculent, dans leurs transes, du sang des chèvres qu'ils immolent à leur sinistre déesse. Mais les jainistes, qui sont 6 millions, poussent le respect de la non-violence jusqu'à se mettre parfois un mouchoir devant la bouche de peur de croquer quelque moucheron. Ils font bon ménage avec les Hindous, leurs dieux étant cousins de ceux du panthéon brahmanique. Quant aux bouddhistes, en dépit de conversions récentes d'indouchables ils ne sont pas plus de 200.000 sur cette terre qui vit naitre Cakya-Mouni, le premier Bouddha.

Les chrétiens

... A l'aérodrome de Trichinopoly une animation insolite règne à l'arrivée de l'avion quotidien de Madurai, le grand lieu de pèlerinage de l'Inde méridionale, où les quatre tours, ou zophras, du temple de la déesse Minachi dressent dans le ciel aux quatre points cardinaux un incroyable amoncellement de dieux, d'humains et d'animaux fraîchement barbouillés de toutes les couleurs du spectre.

Une centaine de fillettes sont là, vêtues de robes blan-

ches à l'europpéenne. Au milieu

d'elles, deux bonnes sœurs toutes noires, hautes comme trois pommes. L'Église romaine a plus d'unité que certains ne veulent bien le dire. Ces nonnettes indiennes, qui n'ont jamais été plus loin que Madras, jaccassent et s'excitent pour raconter dans leur anglais sautillant la dernière visite de Monseigneur exactement comme le feraient de petites religieuses de chez nous. Elles animent une des écoles catholiques de la région. Aujourd'hui, c'est jour d'exécution, comme à Romorantin ou à Confolens. Ces gamines auront fait environ 5 kilomètres à pied sur la latérite en feu pour aller voir se poser un petit avion et deux ou trois personnages officiels en descendant, la traditionnelle guirlande de fleurs orange autour du cou, les mains jointes, pour saluer à hauteur du visage.

Des écoles catholiques, il y en a à profusion dans le Sud depuis saint François-Xavier, et c'est en grande partie grâce à elles que l'Etat voisin du Kerala a la plus forte proportion d'alphabétisés de toute l'Inde: 40%. Ce qui explique par parenthèse que le communisme ait trouvé là sa plus large audience.

Appartenant à des familles converties depuis des siècles et bien souvent intouchables, les catholiques, qui sont 4 ou 5 millions, ont leurs propres quartiers d'habitation. En dépit de l'extrême modestie de leurs conditions de vie, ils sont volontiers assez condescendants à l'égard des hindous. Ce n'est pas ainsi que le syncrétisme brahmaniste serait disposé à faire sa place au christianisme. Il voudrait pouvoir choisir parmi ses enseignements, comme le faisait Gandhi, tel ou tel qui lui convienne particulièrement. Aussi l'activité des missionnaires étrangers est-elle ouvertement freinée.

Les Anglais, durant la période de leur domination, n'ont guère cherché à convertir les Indiens à leur religion. Les églises anglicanes, presbytériennes ou méthodistes que l'on voit un peu partout, copieusement de celles qui se dressent dans n'importe quelle bourgade du Royaume-Uni, ont été surtout construites pour les ressortissants de Sa Majesté. Environ 3 millions de citoyens de la République, dont beaucoup appartiennent à des tribus telles que les Nogas, qui ont toujours résisté à l'hindouisme, les fréquentent aujourd'hui. On trouve aussi parmi eux 200.000 Anglo-Indiens, métis dont la condition, dans cette société étroitement cloisonnée, n'est pas particulièrement enviable.

Les musulmans

Mais l'islam à lui seul soulève plus de problèmes que toutes les autres religions non hindoues réunies. Pendant trois siècles il a régné sur cette terre, couvrant des monuments de sa gloire et de sa foi. Dans un pays qui disperse aux quatre vents les cendres de ses morts il a multiplié les tombeaux et les mausolées, dont ce Taj Mahal qui symbolise sur les affiches touristiques la splendeur de l'Inde. Il a bâti sur les hauteurs d'immenses forêts de grès rouge, fastueux assemblages au-dessus des fossés où se déroulaient jadis les combats d'éléphants, de palais, de cours et de mosquées de marbre aux mosaïques enchâssées de pierres précieuses, œuvres de maîtres italiens et persans qui ont fait assaut de raffinement avec l'aide d'une main-d'œuvre anonyme et inépuisable.

Beaucoup d'Indiens se convertissent à la religion de l'envahisseur; les uns parce qu'ils y trouvent plus nombreux, parce qu'ils y voyaient un moyen d'échapper à leur condition d'intouchables ou d'accéder à des postes importants. Des régions, des professions entières, passeront à l'islam. En dépit des efforts de synthèse de l'empereur Akbar, en dépit de la présence de la fleur de lotus hindoue sur bien des édifices mahométans, le fossé se creusa rapidement entre les deux grandes confessions nationales, les disciples du Prophète, conscients de détenir la

vérité, ayant tendance à considérer de haut ceux qui se refusent à l'admettre. Ils prirent l'habitude de transcrire l'hindouisme en caractères arabes, créant ainsi une nouvelle langue, l'ourdou, vite enrichie de mots arabes et farsi. La décomposition de l'empire mongol, en conduisant à la constitution d'une poussière d'Etats sous des dynasties les uns hindouistes, les autres musulmans, souleva le divorce. Les Anglais se gardèrent bien de remettre en cause un système aussi conforme à la vieille règle du diviser ut imperes.

Une cinquantaine de millions de musulmans vivent aujourd'hui sur le territoire de l'Union, qui leur reconnaît exactement les mêmes droits qu'aux autres Indiens. L'un d'eux est vice-président de la République; plusieurs sont membres du gouvernement; d'autres sont généraux, ambassadeurs, chefs d'industrie, artistes célèbres. Les passe-passe néanmoins sur les rapports de deux communautés qui n'ont cessé au cours des siècles de se heurter. Des organisations de fanatiques hindous lancent contre les musulmans des campagnes de violence et de haine. Tout récemment encore des émeutes sanglantes se sont produites non seulement à Calcutta, métropole mondiale de la misère, mais à Jamshedpur, capitale de l'empire industriel des Tata, qui s'enorgueillit à juste titre de payer à ses ouvriers les plus hauts salaires de l'Inde et de leur assurer des conditions d'existence relativement décentes.

Que les Britanniques y aient vu un moyen de maintenir leur influence après leur départ, comme on le dit volontiers à New-Delhi ou qu'elle ait eu pour but d'empêcher une guerre civile généralisée, la partition de l'ancien empire des Indes en 1947 devint fatalement entretenir l'instabilité. Des flots de propagande hostile sont déversés par les deux Etats successeurs, et il est fatal que sur le territoire de chacun d'eux, les minorités — il y a 10 millions d'Hindous au Pakistan — soient attirées vers l'autre comme vers une terre promise. Le gouvernement de New-Delhi a expulsé nombre de musulmans affirmant, ce que le Pakistan conteste, qu'il s'agissait d'"infiltrés" clandestins, tandis que du Pakistan arrivaient des milliers de malheureux. Inutile de dire qu'ils ne trouvent ni travail ni logement et qu'ils ne font que grossir la masse des hordes entassées aux portes des grandes villes.

Dans une Inde unique les musulmans auraient peut-être trouvé plus facilement leur place. Aujourd'hui ils ne se sentent pas toujours à l'aise entre une majorité qui ne s'ouvre guère et un Etat voisin, incarnation de l'Inde islamique, tout prêt à traiter de Quilings ceux qui acceptent de se mettre au service de l'Inde laïque. On veut espérer qu'entre ces deux pays, entre lesquels des familles entières sont écartelées, intervienne un jour un règlement plus satisfaisant que celui qui maintient un état de guerre froide, interposée entre les deux mers du Pakistan l'immense territoire de l'Union indienne, rejetée à l'est du Pakistan-Orient, un morceau de l'Inde: l'Assam du thé et du pétrole, ou l'on ne peut accéder que par un étroit couloir le long de l'Himalaya, et laisse enfin subsister entre eux la pomme de discorde du Cachemire, problème n°1 de la politique étrangère indienne.

(Le Monde)

Prochain article:

LES MAL-AIMES

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur

André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOU

Directeur de l'information: Michel ROY

Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Ailleurs au Canada: \$16. A l'étranger: \$25. Edition du samedi: \$5. Le "Devoir" est classé à l'autorité l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: Victor 4-3361

lettres au DEVOIR

Le massacre de Grand-Pré

Monsieur le Rédacteur,

Je dois avouer que j'ai été quelque peu étonné du ton de l'article "massacre" de M. Antoine Bernard dans "Le Devoir" du 22 mai, concernant mon reportage sur les Acadiens publié le 9 mai dans la "Gazette".

Mon reportage avait pour but de révéler au public les positions et l'attitude générale des Acadiens d'aujourd'hui; ce n'était pas une étude historique. Je ne me pose pas en historien. J'ai essayé de résumer, d'après plusieurs publications et en quelques centaines de mots, le passé des Acadiens, y compris le grand drame acadien, simplement pour suggérer un contexte aux modalités de la pensée acadienne de nos jours.

M. Bernard parle avec une telle autorité du "massacre" de Grand-Pré qu'à le lire, j'ai eu l'impression qu'il avait vu l'événement. Je conçois que je n'ai pas "couvert" le combat ou l'affaire de Grand-Pré, comme il préfère l'appeler.

En fait, et M. Bernard m'a cité textuellement, je n'ai écrit que ces trois lignes: "A massacre de 150 British soldiers in the Acadian village of Grand-Pré heightened feeling against them (the Acadians)". C'est tout. Je n'ai pas dit que les Acadiens avaient été responsables du massacre. J'ai écrit en quelques mots ce que mes recherches m'autorisaient à déclarer. M. Bernard élabore une longue explication pour détruire cette citation. C'est son droit et je ne le lui reproche pas.

Cependant, lorsque M. Bernard se permet d'utiliser ce "fait" pour montrer que je fais partie d'une prétendue conspiration des anglophones qui viserait à minimiser l'expulsion des Acadiens, il se prend des libertés qui sont non seulement injustes, mais purement et simplement bigotes.

Madagascar vous parle

Mes bien chers amis,

Le 26 avril dernier, la mission trinitaire canadienne à Madagascar a passé deux jours heureux et bénis de Dieu. En effet, après huit mois de travail acharné, on fit l'inauguration et la bénédiction de leur nouvelle église. Cette mission est confiée aux pères trinitaires canadiens depuis trois ans et demi, et grâce aux généreux bienfaiteurs, parents et amis, elle a pu se développer et progresser. Après avoir construit une maison de résidence pour les pères, un agrandissement d'école pour les Malgaches, cette année, les chrétiens venant de plus en plus nombreux, on sollicite l'aide des bienfaiteurs canadiens pour construire ce temple dédié à Notre-Dame de l'Assomption.

Nombreuses furent les réponses, et combien les missionnaires de Maintirano remercient ces généreux donateurs qui leur ont permis de réaliser ce nouveau temple de style moderne, tropical, adapté, aéré, tenant compte de la grande chaleur de la côte-ouest de Madagascar où habitent les pères trinitaires. Ce poste missionnaire devient maintenant un grand centre, avec une préfecture civile, un grand hôpital, deux médecins, et la mission catholique qui prend de l'avant pour le progrès intellectuel, moral et social des gens. Au point de vue conversions, il y a eu beaucoup à faire. 26.800 âmes sur une superficie de 5 mille milles carrés, et les chrétiens sont à des distances comme Montréal-Sherbrooke, pour un seul poste missionnaire. Actuellement, on compte à peu près 1.800 baptisés, et le reste est encore païen.

En développant le centre où résident les pères, la mission catholique a implanté solidement la religion, qui a une école de garçons, qui augmente chaque année et qui atteint même le cours supérieur, ce qui est très rare pour toute la région; une école de filles avec des religieuses trinitaires, qui prépare aux premiers examens officiels de l'administration, et cette année, en plus, un cours ménager pour préparer les jeunes filles à fonder un foyer avec un bagage suffisant de connaissances pratiques, en art culinaire, en couture, en puériculture, etc. Et aussi un cours supérieur pour garçons, afin d'élever le plus possible le niveau intellectuel de la race sakalava confiée aux pères trinitaires.

Ce développement atteint presque son apogée cette année, avec la construction très originale de l'église. Grâce aux bienfaiteurs, qui trouvent leur joie dans ce rapport, UN REMERCIEMENT BIEN SINCERE, ET UNE MARQUE DE RECONNAISSANCE VERITABLE pour la compréhension qu'ils ont manifestée à l'occasion de cette construction d'église en brousse missionnaire. Leur aide a été bien

Assurément, toute personne équitable verrait que j'ai envisagé ce reportage d'une façon parfaitement sympathique à l'égard des Acadiens.

Je citerai seulement deux faits à l'appui de mon affirmation: d'abord, aux séances de la Commission royale sur le bilinguisme et le bilinguisme à Moncton, la "Presse Canadienne" a écrit: "et 'Le Devoir' a écrit: 'La Presse', entre autres, ont reproduit cet article". Il semble que le reportage de Bill Bantey, publié samedi dans la "Gazette" de Montréal et portant sur les Acadiens ait eu un accueil chaleureux chez certains membres de la commission qui ont pris connaissance, et, d'autre part, j'ai cité un lettre d'un personnage très haut placé dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick, dont je tais le nom parce que sa lettre m'était adressée personnellement: "J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre excellent reportage sur le fait français au Nouveau-Brunswick et je tiens à vous féliciter pour l'objectivité de votre reportage. Je n'y trouve rien à redire; il est complet et présente bien l'effort qui se fait ici", etc.

Mon reportage prenait 12 colonnes du journal et, contrairement à M. Bernard, je ne prétends pas posséder le don d'infaillibilité. L'une des erreurs que je reconnais volontiers est celle de la date de la déportation: j'ai écrit 1775 au lieu de 1755. Je regrette cet incident et je m'en excuse. Mais M. Bernard n'acceptera probablement pas cette explication à moins que je ne me promène en robe de bure pour faire honneur à Dab. Sans son esprit, apparemment, il vaut mieux assumer ipso facto, que l'on a des intentions malveillantes.

BILL BANTEY

employée, et Dieu en a été loué. Cette bénédiction faite par Son Excellence Mgr Martinez, évêque trinitaire, haussée par la venue spéciale par avion du premier ministre de la province civile des missionnaires trinitaires, a marqué une étape de progrès pour toute la mission catholique. Plus d'un millier de personnes civiles, militaires et religieuses assistèrent à cette bénédiction et admirèrent le style vraiment simple et vraiment adapté de l'architecture, le frère Félix, frère du Sacré-Cœur, missionnaire canadien, à Madagascar et qui s'est prêté bénévolement à faire le plan de l'église et à en suivre la réalisation.

Chers amis des missions trinitaires au Canada, soyez assurés que votre œuvre est bénie de Dieu, et que tous les missionnaires vous doivent une reconnaissance infinie pour tout ce que vous avez fait. Construire une église, à un endroit où les routes sont coupées 7 mois par année, avec les grandes villes, où la seule communication possible est l'avion, et quelquefois à tous les deux mois, un petit bateau apporte au port de Maintirano, quelques marchandises, mais surtout, grâce à l'ingéniosité du frère Réjean Martin, frère trinitaire, la Mission a réalisé cette œuvre vraiment magnifique. Une compagnie de pétrole, française d'origine, a bien voulu céder aux pères, cent poteaux de fer, poteau à forage, qu'il a fallu aller chercher à 200 milles plus loin dans les montagnes, par des routes vraiment impossibles. Ces poteaux mesuraient 20 pieds de long avec un diamètre de huit pouces. Le tour de force accompli, il fallait maintenant avec des moyens primitifs, élever ces poteaux de terre, les unir pour en faire également la charpente et le toit de la future église. Tout a été exécuté en moins d'un mois et demi.

Cette église, d'un aspect particulier: derrière le maître-autel, nous apercevons un large horizon qui donne sur la mer, et au travers duquel on aperçoit la nature tropicale de palmiers, cocotiers, etc. C'est vraiment priant devant la belle nature, de Dieu, et cela a été rendu possible au Canada, grâce à l'ingéniosité et à l'aide vraiment providentielle des bienfaiteurs de la Mission.

Le révérend père supérieur de la Mission de Maintirano se rendra, cette année, au Canada, en septembre prochain, afin de remercier de vive voix toutes les personnes qui ont aidé de près ou de loin à la réalisation de cette œuvre missionnaire. Il viendra leur demander encore d'autres aides afin de meubler ce temple, cette église tropicale, ce lieu de prières où montent maintenant les louanges de Dieu parmi un peuple encore païen.

En attendant, il vous demande de continuer votre geste généreux qui s'étend d'une mer à l'autre par la prière pour les ouvriers de la Vigne du Seigneur qui ne sont pas assez nombreux à répondre à cet appel pressant de l'Eglise d'aider à enseigner toutes les nations.

Père Eugène-André Rivest

supérieur

La Bible vous parle

Quiconque demande reçoit: qui cherche trouve; et à qui frappe on ouvre. (Mt. 7, 8)

Catholicisme de la Bible

Le syndicat des journalistes de la ville de Québec s'élève contre certaines accusations

QUÉBEC — Le syndicat des journalistes de la ville de Québec s'élève, dans une déclaration publiée hier, contre des affirmations faites au cours du colloque de l'ICJA sur l'information, affirmations relatives à la prétendue tension qui existerait entre journalistes et employeurs. Dans cette déclaration, les journalistes de Québec n'identifient pas l'auteur des affirmations contre lesquelles ils s'élèvent avec vigueur. Il s'agit de M. A.-F. Mercier, gérant général des quotidiens québécois "Le Soleil" et "L'Événement-Journal", qui participait au colloque et dont les propos ont été résumés dans "Le Devoir" de lundi. Voici les principaux extraits de la déclaration du syndicat des journalistes de la ville de Québec :

"Le syndicat des journalistes de Québec Inc., par l'intermédiaire de son bureau de direction, tient à rectifier certaines affirmations faites lors du colloque de l'ICJA tenu au Mont-Gabriel en fin de semaine dernière et portant sur l'information. Le S.J.Q. s'élève en particulier contre l'affirmation suivant laquelle "l'état de tension qui existe entre les journalistes eux-mêmes et entre les journalistes et leurs employeurs ne permet pas au journaliste, éditeur ou directeur d'un journal de réaliser son objectif, qui est de veiller à ce que le public soit bien informé et que le journaliste s'acquiesce à sa tâche dans cette optique."

"En ce qui a trait aux tensions entre les journalistes eux-mêmes, cela tient beaucoup plus de la fiction que de la réalité. Six syndicats de journalistes viennent de se lier et de former l'alliance canadienne des syndicats de journalistes (ACSJ). Si tension il y a, c'est plutôt vers quelque chose que contre quelque chose."

"En ce qui a trait aux tensions entre les journalistes syndiqués et les journalistes des cadres, disons que celles-ci sont presque fatales étant donné que les seconds sont trop souvent obligés d'exécuter des ordres que professionnellement ils réprouvent. Il n'y a à vrai dire aucune scission entre les journalistes. Tout au plus y a-t-il des divergences d'opinions. Et les journalistes ont toujours eu la dévotion et le bon goût de s'expliquer en public et de laver leur linge sale devant leurs pairs, d'autant plus que les propriétaires de journaux et les journalistes à leur emploi n'ont jamais eu l'occasion de s'entendre sur une philosophie commune de la profession."

"Quant aux tensions entre les journalistes et leurs employeurs, la personne qui a fait certaines déclarations au Mont-Gabriel était tout particulièrement bien placée pour en parler. La personne en question a toujours considéré le syndicalisme chez les journalistes comme un mal nécessaire qu'il faut supporter sinon avec patience du moins avec résignation. La plupart des revendications du S.J.Q. ont été considérées par lui comme des atteintes au principe sacré de l'autorité."

FORMATION PROFESSIONNELLE

"D'autre part, il est aisé de se plaindre de la formation professionnelle des journalistes quand on fait peu pour l'aider. Concevoir d'ailleurs la formation professionnelle comme une responsabilité unilatérale constitue une erreur d'optique préjudiciable aussi bien aux journaux qu'aux journalistes. Qu'il suffise de souligner ici le cas d'un journaliste, dont les patrons n'ont pas voulu reconnaître comme année d'expérience, celle qu'il avait passée dans une école française de journalisme."

Rappelons ici certains faits qui peuvent éclairer la question et la faire appréhender sous un jour nouveau."

D'une part, les syndicats ne sont pas consultés lors de l'engagement du personnel des salles de rédaction des journaux. Ceci est vrai particulièrement pour le S.J.Q. de sorte que le syndicat lui-même ne peut juger de la culture des candidats non plus que de leur formation proprement professionnelle."

D'autre part, les salaires offerts aux débutants dans certaines salles de rédaction en écartent automatiquement les diplômés d'universités, peu intéressés à recevoir \$45.00, \$55.00 ou \$65.00 par semaine. Les journalistes eux-mêmes sont les premiers à reconnaître leurs déficiences. Il suffit d'avoir assisté aux deux derniers congrès de l'U.C.I.F. et à la rencontre organisée par l'ACSJ pour s'en rendre compte. Avant que de pratiquer l'hétéroclitisme, ils se livrent à leur autocritique. Le colloque du Mont-Gabriel est une nouvelle preuve."

Mais la solution de ce problème ne pourra se faire sans la collaboration de tous les intéressés, les propriétaires de journaux, syndicats de journalistes ACSJ et U.C.I.F. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra essayer de régler adéquatement le problème. Il ne sert à rien de blâmer uniquement les journalistes et de les accabler de tous les péchés de l'information."

Si un propriétaire de journal croit que les tensions entre journalistes et employeurs l'empêchent de remplir son rôle d'informateur, les journalistes eux-mêmes peuvent tout simplement répondre que ces tensions proviennent surtout du côté patronal, d'une méconnaissance fondamentale des exigences du métier de journaliste. Il faut en dernier ressort que dans une salle de rédaction quelqu'un décide de la politique à suivre. Mais on doit s'attendre également à ce que ces décisions tiennent compte des impératifs de la profession et non simplement des besoins administratifs ou commerciaux."

Le journaliste est autre chose qu'un robot ou une machine. Dans la mesure où il pratique son métier dans des conditions humaines de travail, dans la même mesure il se dévouera sans compter pour l'entreprise qui l'emploie."

CONSEIL DE PRESSE

Le Syndicat des journalistes de Québec voit d'un bon oeil la création d'une agence de nouvelles proprement canadienne-française afin de remplacer le service français de la Presse canadienne, à la condition que tous les informateurs, qu'il s'agisse de radio, de télévision, de journaux, y participent."

En outre, le S.J.Q. n'a aucune objection à la création d'un conseil de la presse pourvu que ce conseil ait une fonction et des prérogatives bien déterminées."

Peut-être ce conseil pourrait-il finalement devenir un pont entre les journalistes et les propriétaires de journaux et poser les jalons d'une collaboration efficace et intelligente."

LE SYNDICAT DES JOURNALISTES DE QUÉBEC INC.

Louis Robichaud: le moment est venu pour le Québec d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des minorités

Radio-Canada mobilisera pour les fêtes du centenaire en '67

CHARLOTTETOWN.

Le président de la Société Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet, a déclaré hier que la radio d'État se propose de fournir au point de vue de programmation le plus grand effort de son histoire en prévision des fêtes du centenaire de 1967.

"Cet effort sans précédent fera appel à tous nos moyens, à tout notre personnel et à tous nos talents créatifs", a dit M. Ouimet, qui a pris la parole devant le comité du centenaire de la Confédération.

D'ici 1967, Radio-Canada se propose une série de programmes spéciaux tant à la radio qu'à la télévision sur une variété de sujets comme par exemple les grands fleuves canadiens, les guerres, les Pères de la Confédération, chacune des dix provinces, les coureurs des bois et les explorateurs et le rôle des Canadiens dans les affaires internationales.

Au cours de l'année du centenaire elle-même, il y aura une "activité considérable" en ce qui a trait au reportage des événements qui se dérouleront à travers tout le pays.

Bonne entente

On s'efforcera tout au cours de ces programmes de favoriser un rapprochement entre Canadiens d'ex-

pression anglaise et ceux de langue française afin que les deux groupes ethniques se connaissent mieux mutuellement.

"C'est mon opinion personnelle que le grand degré d'intercommunications et d'échanges interculturels entre les Canadiens français et les Canadiens anglais engendrés par les fêtes du centenaire à l'heure actuelle et tout au cours des trois prochaines années peuvent être le début d'un procédé qui pourrait rétrécir de façon substantielle le fossé qui sépare actuellement les deux groupes ethniques", a dit le président de la société de la couronne.

"Au fur et à mesure que nous apprendrons à nous mieux connaître, nous nous mettrons peut-être à réfléchir et à agir davantage comme des Canadiens, que nous vivions au-delà des montagnes Rocheuses, en Colombie-Britannique, ou dans la province de Terre-Neuve aux côtes rocaillieuses, ou dans n'importe quelle région entre ces deux extrêmes."

"A mesure qu'ils apprendront à se mieux connaître, je crois que Jean et John réaliseront que leurs soupçons sont mal fondés, que leurs craintes se sont dissipées, que leurs préjugés sont injustifiables."

Nouvelles de la Législature

par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC. — Lors de l'étude des crédits du procureur général, à l'Assemblée législative, M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, a préconisé pour le Québec une réforme complète de l'administration de la justice axée sur les quatre points suivants :

1—En coopération avec le barreau, institution dans tous les districts d'un système d'assistance judiciaire, de façon que tous les citoyens, pauvres comme riches, soient vraiment égaux devant la loi et la justice. Le barreau, de sa propre initiative, a déjà institué un début d'assistance judiciaire dans certains districts, comme Québec, Montréal et ailleurs. Ce système devrait être complété à l'aide de subventions statutaires et étendu à toute la province.

2—Nominations d'un procureur général choisi hors des rangs de la politique, qui n'aurait donc pas besoin d'être élu député, qui serait responsable de la nomination des procureurs de la couronne et qui surveillerait la marche de l'appareil judiciaire.

3—Choix des juges, non plus à titre de récompense pour services rendus à un parti, mais à cause de leur compétence et de leur expérience, les greffiers, les notaires, les régisseurs, les adjoints, les procureurs de la couronne et autres diplômés ayant fait carrière dans le fonctionarisme judiciaire après s'être préparés spécialement pour ces tâches.

4—Nominations d'un protecteur du peuple, ou ombudsman, qui, avec ses adjoints, aurait pour tâche de recevoir les plaintes des citoyens qui ont des raisons de se croire lésés par l'administration de la justice ou par les actes de l'État ou de l'une quelconque de ses innombrables commissions ou régies, de faire enquête dans chaque cas et d'intenter au besoin des poursuites, même contre les membres du gouvernement, pour faire droit aux griefs légitimes.

QUÉBEC — Le gouvernement fédéral n'a pas consulté le Québec au sujet du projet de drapeau canadien et de l'hymne national.

A une question du chef de l'opposition, M. Jean Lesage a expliqué, hier, qu'il avait eu une conversation confidentielle avec un haut fonctionnaire du bureau du premier ministre Pearson sur un des projets de drapeau.

"Il s'agissait d'une conversation personnelle et confidentielle", a-t-il ajouté.

M. Johnson : "Il n'y a pas eu de consultations officielles ? Evidemment, ce sont celles-là qui m'intéressent et qui intéressent la Chambre."

M. Lesage : "Non, pas plus que je ne crois que M. Diefenbaker ait consulté le chef de l'opposition sur l'attitude qu'il a

l'intention de prendre à ce sujet."

M. Johnson : "A l'ère du fédéralisme coopératif on pouvait s'attendre à des consultations préalables et non pas après, comme malheureusement on nous a habitués depuis trop longtemps."

M. Lesage : "J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur le sujet et je suis satisfait de la conversation personnelle et confidentielle que j'ai eue."

QUÉBEC — "Si un complexe sidérurgique n'est pas mis en train d'ici quelques mois dans le Québec, vous avez devant vous un homme qui aura perdu je ne sais combien de centaines et peut-être de milliers d'heures à l'étude du problème et à sa solution."

C'est la réponse qu'a faite, hier, le premier ministre à l'opposition qui le harcelait de questions concernant l'établissement éventuel d'une aciérie dans la province.

Le député de Trois-Rivières a tenté de faire préciser par M. Lesage si le complexe sidérurgique s'établira à Bécancour ou ailleurs. Le premier ministre a répété ce qu'il avait dit, la veille, en déclarant que le cabinet n'avait pris aucune décision définitive à ce sujet.

"Il serait contre l'intérêt public, a-t-il ajouté, que je dise que ce soit sur le sujet à ce moment-ci, parce que cela pourrait causer dans divers domaines une poussée de spéculation."

LE ROYAL ROUSSILLON



Le Tromblon d'Argent

2 représentations chaque soir

saut le dimanche

GAËTANE

LETOURNEAU

DÎNER D'AFFAIRES

à partir de \$1.50

STATIONNEMENT FACILE

en arrière de l'hôtel dans la rue PROVIDENCE ENTRE BERRI ET ST-HUBERT par De Montigny ou Ontario.



1610 ST-HUBERT

Au nord de De Montigny près du terminus de la Provincial Transport.

RÉSERVATIONS : 849-3214

SAINT-JEAN, N.-B. — Le premier ministre Louis J. Robichaud du Nouveau-Brunswick a déclaré mardi soir qu'il n'était pas toujours d'accord avec les revendications du Québec mais que chacune des victoires du gouvernement québécois sur la question de l'autonomie "était une victoire pour chacune des autres provinces canadiennes".

"Le Québec, a dit M. Robichaud, a mis au point des systèmes éducationnel, culturel et politique tels qu'il a repris confiance en lui-même et peut, jusqu'à un certain point, se suffire à lui-même."

"Cette nouvelle vitalité a donné au Québec un nouveau rôle. Le temps est maintenant venu pour lui, plus que jamais, d'assumer ses responsabilités de protecteur bienveillant à l'endroit des minorités francophones dans les autres provinces."

M. Robichaud a déclaré que le respect mutuel et la confiance basée sur la compréhension doivent remplacer la crainte et l'ignorance qui existent entre les deux grandes cultures du Canada si l'on veut soulager la tension qui pèse sur la Confédération.

Cette nouvelle attitude envers l'autre grande culture "doit provenir d'un désir des deux parties de se comprendre mieux mutuellement sans nécessairement faire surgir le spectre de l'assimilation."

Lors du souper annuel de la Société d'histoire du Nouveau-Brunswick, le premier ministre a déclaré qu'il préférerait le terme "harmonie" plutôt que celui d'"unité" dans les discussions sur les deux cultures, parce que le mot unité "sentait l'assimilation et... avait été interprété dans ce sens par les Canadiens français."

Le bilinguisme et le biculturalisme sont deux termes peu compris, qui peuvent constituer la pierre d'achoppement sur la voie qui conduit à l'association nationale.

"Quelques-uns voient dans ces mots une menace... que chacun sera forcé d'apprendre le français ou l'anglais, suivant le cas. Ces mots signifient l'avancement des deux cultures, une plus grande facilité de communication entre les deux partenaires."

"Nous avons vécu dans un isolement complet, nous occupant de nos affaires et nous ignorant généralement, l'un et l'autre, chaque fois qu'il était possible de le faire, une autre manifestation de la crainte provenant de l'ignorance profonde que nous avons l'un de l'autre."

Heureusement que des modérés montrent un peu partout leur volonté d'apprendre, a continué le premier ministre. Plusieurs analysent leurs problèmes devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

"Cette expérience nationale aura ses effets, même si ce n'est d'avoir donné à tous les citoyens l'occasion de se faire entendre."

Le problème ne se confine pas au Québec, a-t-il affirmé. "Les Canadiens de langue française, qu'ils soient de Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba ou d'autres parties du Canada, demandent simplement à être traités comme des partenaires égaux."

"Il n'y a pas de doute que la survivance du Canada français, le maintien de ses traditions, le développement de sa culture soient liés à la survivance du Canada entier."

Robichaud nie qu'il soit bientôt nommé à la Cour suprême du Nouveau-Brunswick

FREDERICTON. — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis-J. Robichaud, a nié catégoriquement une information publiée par "Le Devoir", voulant qu'il soit bientôt nommé à la Cour suprême de sa province.

M. Robichaud a qualifié de "sans fondement" l'article de "Le Devoir" dans lequel on déclarait aussi que le juge Ennil Michaud serait le prochain lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Signifiant d'autres inexactitudes du même article, le premier ministre a signalé que la nomination à la Cour suprême ne relève pas du ministre de la justice, M. Guy Favreau, mais du premier ministre du Canada; il a remporté la vic-

toire aux élections générales du 27 juin 1960 et non le 12 juillet; M. Robichaud est âgé de 38 ans et non de 39 comme le dit "Le Devoir". L'article en question a paru dans "Le Devoir", dans sa livraison du jeudi 21 mai.

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

MALGRÉ LES TRAVAUX DU METRO COIN STE-CATHERINE ET BERRI



"Je vais..." Je cours"...

"J'achèterai" chez

ARCHAMBAULT!



OÙ L'ON OFFRE, D'ICI LE 30 MAI,

20% D'ESCOMPTE

SUR TOUS LES DISQUES EN STOCK

SUR DISQUES "PASTORALE ET MUSIQUE"		Rég.	SPECIAL
PM 30007—LE PAUVRE SOUS L'ESCALIER. Henri Gheon, Troupe du T.N.P. Direct. Georges Wilson		\$5.95	\$4.76
PM 30105—VINCENT DE PAUL. De la Sainteté à la Charité, avec la Comédie Française		\$5.95	\$4.76
PM 25052—SAINTE LUMIERE, de Robert Joseph. L'eau vive coulera Je chante — Je chanterai pour Dieu — Seigneur ayez pitié de nous, etc.		\$4.95	\$3.96
PM 25044—CHANTS ET DANSES DE FINLANDE.		\$4.95	\$3.96
PM 25043—CHANTS ET DANSES DE LA HONGRIE.		\$4.95	\$3.96
PM 25030-31—ECOLE CHRETIENNE ET UNITE DE L'HOMME. Conférence par le R.P. Ader, s.j. (2 disques)		\$9.90	\$7.92
SUR DISQUES "JERICHO"		Rég.	SPECIAL
JER-50—LE CHRIST DANS LA CHANSON POPULAIRE. Denise Benoit, soprano — J.C. Benoit, baryton — Jean Cussac, basse		\$5.95	\$4.76
JER-20—L'AVENIR DE L'EGLISE. Conférence des Intellectuels catholiques, R.P. Yves Congar.		\$5.95	\$4.76
JER-18—L'ATHEISME. R.P. Pierre-André Liège, o.p. — Tentation du monde — Réveil du chrétien.		\$5.95	\$4.76
JER-16—LE CONCILE. Printemps de l'Eglise. S.E. le Cardinal Feltin — S. Ex. Monseigneur Marty.		\$5.95	\$4.76
JER-15—L'EGLISE, UNE, SAINTE, CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE A L'HEURE DU CONCILE, R. P. Yves-Marie Congar, o.p.		\$5.95	\$4.76

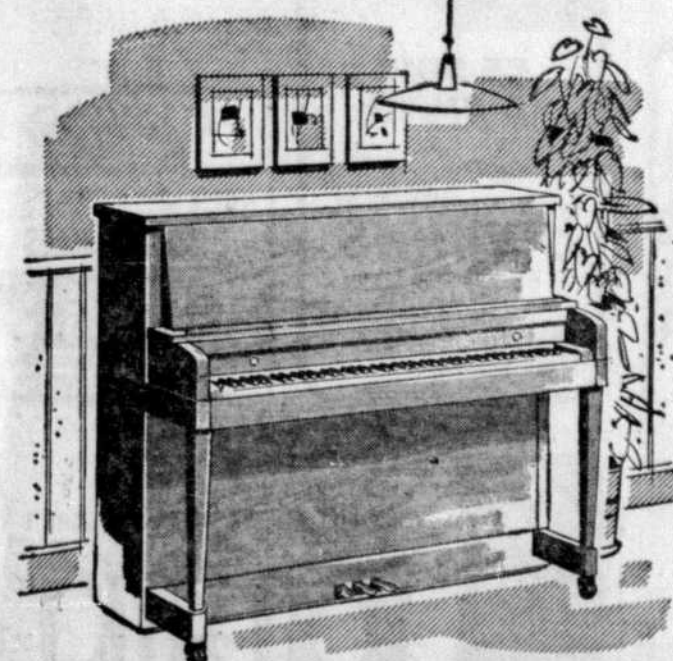
Piano "HAMILTON"

Construit de matériaux choisis pour leur durabilité, voici le piano idéal pour les institutions d'enseignement, les conservatoires et les studios d'enregistrement. Le style, quoique sobre, a son élégance. Cet instrument possède la sonorité de tous les pianos Baldwin puisqu'il est de fabrication Baldwin. GARANTIE DE 10 ANS. Fini noyer. (Autres finis disponibles: ébène, acajou et chêne pâle ou foncé).

Prix régulier : \$1,450.00

SPECIAL : \$1100.00

(Banc en plus)



LIVRAISON SUR PAIEMENT DE LA TAXE DE VENTE — JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER LE SOLDE



Ed. Archambault INC.

La maison de confiance établie en 1896

500 EST, STE-CATHERINE - 849-6201 • 2140 DE LA MONTAGNE - 845-6202

Magasins ouverts les jeudis et vendredis soirs jusqu'à 9 heures



Stationnement gratuit au "Pigeon Hole Parking" 1445 de la Montagne

Complets sur mesures par Society Brand

Si vous avez le souci de mettre votre personnalité en valeur nous vous recommandons un complet taillé et fabriqué tout exprès pour vous par les experts de Society Brand. Leur style et leur coupe possèdent cette touche magique qui confère un cachet de distinction unique. Voyez dès maintenant notre assortiment de tissus exclusifs.

H. PREVOST Liée

406 est, Ste-Catherine — angle St-Denis 288-6153

L'ETIQUETTE IDENTIFIE LE PRODUIT AUTHENTIQUE

ASSURANCE AUTOMOBILE

Nous représentons 21 compagnies

TAUX DE FLOTTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES

L.-M. DESILETS ASSURANCES

Montréal: UN. 1-5395
St-Hilaire: FO. 7-5636
Québec: LA. 4-7533

théâtre • musique • cinéma • variétés

L'année de l'Orchestre symphonique de Montréal sera très remplie et colorée

Les dirigeants de l'Orchestre symphonique de Montréal viennent de dévoiler le programme de la saison prochaine et qui auront tous lieu dans la Grande Salle de la Place des Arts.

A l'intention des abonnés, le nombre des concerts est porté de douze concerts simples à douze concerts doubles cette année. Trois mille abonnés nouveaux pourront ainsi entendre le mercredi, mais à l'échelle d'une salle immense, le concert du mardi. Comme d'autres séries de concerts sont également prévues, l'OSM devient ainsi cette année une véritable institution permanente fonctionnant à plein temps et à plein rendement.

A titre de directeur artistique de l'Orchestre, Zubin Mehta dirigera sept des quatorze concerts doubles, dont les premiers et derniers de la saison. Renforcée de choeurs et de solistes prestigieux, dont les Canadiens Pierrette Alarie, Maureen Forrester, Leopold Simion et ce qui pourrait bien être la révélation de l'année, le jeune mezzo Huguette Tourangeau, l'Orchestre inaugurera la saison avec la Neuvième de Beethoven et la terminera sur une oeuvre grandiose comme seul Gustav Mahler sait en concevoir, sa deuxième symphonie en ut mineur.

Entre ces deux monuments, Mehta nous réserve des oeuvres aussi diverses que le "Zarathustra" de Strauss, le "Sacre du Printemps" de Stravinsky, la septième de Bruckner, le concerto opus 42 de Schoenberg, avec le pianiste Alfred Brendel, et nombre de pages plus traditionnelles, tel le concerto en ré de Haydn avec le même pianiste.

Parmi la galerie habituelle de grands solistes internationaux, on relève les noms du violoniste russe Léonid Kogan, que quelques-uns mettent au-dessus d'Oistrakh lui-même, Robert Casadesu, Nathan Milstein, et le violoniste français Maurice Gendron, héritier spirituel de Casals, qui jouera le concerto en si mineur de Dvorak avec Charles Munch au pupitre.

C'est Charles Munch encore, dont on connaît la prédilection pour Montréal, qui reviendra diriger un concert de musique française au cours duquel le soprano américain Marilyn Horne chantera les "Nuits d'été" de Berlioz, sur des poèmes de Théophile Gautier, ainsi que le "Gloria" de Poulenc.

Relevons encore les noms de Daniel Barenboim, jeune pianiste israélien, du violoncelliste cingalais Rohan de Saram, de même que ceux de deux grands chefs européens assez mal connus chez nous, le Belge André Vandernoot et le Viennois Hans Swarowsky, le propre maître de Zubin Mehta et de Seiji Ozawa.

Voici le programme complet: 22 et 23 septembre — Chef d'orchestre: Zubin Mehta. Solistes: Leopold Simion, Sara Endich, Huguette Tourangeau et John McCurdy, dans la 9e Symphonie de Beethoven.

6 et 7 octobre — Chef d'orchestre: Zubin Mehta. Solistes: Leonid Kogan, violoniste, Concerto no 1 en ré majeur (Paganini) et "Also sprach Zarathustra" (Richard Strauss).

20 et 21 octobre — Chef d'orchestre: Zubin Mehta. Solistes: Daniel Barenboim, pianiste, "Le Sacre du printemps" (Stravinsky) et Concerto no 2, en si bémol (Brahms).

3 et 4 novembre — Chef d'orchestre: Seiji Ozawa. Solistes: Rohan de Saram, violoncelliste, Symphonie no 3 (Rivier), Concerto en si mineur (Elgar) et Symphonie no 2, en ré majeur (Brahms).

17 et 18 novembre — Chef d'orchestre: Hans Swarowsky. Solistes: Robert Casadesu, Symphonie "Mathis der Maler" (Hindemith), Concerto en ré majeur K. 537 (Mozart) et Symphonie no 3 ("Héroïque") (Beethoven).

1er et 2 décembre — Chef d'orchestre: Vladimir Smetacek. "Ma Vlast" (Smetana).

19 et 20 janvier — Chef d'orchestre: Zubin Mehta. Solistes: Calvin Sieb, violoniste, Concerto (Walton), "Dances slaves" (Dvorak), (1er vol.) et oeuvre canadienne.

2 et 3 février — Chef d'orchestre: Zubin Mehta. Solistes: Alfred Brendel, pianiste. Con-

certo en ré majeur (Haydn). Concerto op. 42 (Schoenberg), "La Mer" (Debussy) et oeuvre canadienne.

16 et 17 février — Chef d'orchestre: Zubin Mehta. Solistes: Nathan Milstein, violoniste, Concerto en ré majeur (Tchaikovsky) et Symphonie no 7 (Bruckner).

2 et 3 mars — Chef d'orchestre: André Valdemont. Sérénade no 1 (Brahms), suite de "Mandarin miraculeux" (Bartok) et oeuvre canadienne.

16 et 17 mars — Chef d'orchestre: Charles Munch. Solistes: Maurice Gendron, violoncelliste, Suite de "Pelléas et Mélisande" (Fauré), Concerto en si mineur (Dvorak) et Symphonie en si bémol (Chausson).

30 et 31 mars — Chef d'orchestre: Charles Munch. Solistes: Marilyn Horne, soprano, "Printemps" (Debussy), "Nuits d'été" (Berlioz) et "Gloria" (Poulenc).

13 et 14 avril — Chef d'orchestre: Charles Munch. Solistes: André Watts, pianiste, Concerto no 2, en sol mineur (Saint-Saëns).

27 et 28 avril — Chef d'orchestre: Zubin Mehta. Solistes: Pierrette Alarie, soprano, et Maureen Forrester, contralto, Symphonie no 2, en do mineur, avec soprano, contralto et chœur ("Résurrection") (Mahler).

Omission

C'est à notre collaborateur Gilles Potvin qu'il faut attribuer la critique intitulée "Deux concerts, trois excellents interprètes", que nous publions dans la livraison du "Devoir" d'hier.

Téléselection

• Long métrage, à 11 heures, le Manteau, film d'Alberto Lattuada d'après Gogol, avec Renato Rascel.

• Long métrage, à 1 heure, les Malheurs de Sophie, avec Madeleine Rousset, Michel Auclair et Marguerite Moreno.

• Aux Chefs-d'oeuvre de la musique, à la radio, à 3 heures, le Quatuor no 8 en si bémol majeur, de Schubert, et le Quatuor pour guitare, violon, alto et violoncelle, de Haydn.

• A Votre enfant, Madame, à 3h30, Mme Marie Bourret parlera de la création artistique chez l'enfant et le texte de Robert Hollier portera sur Berthe Morisot.

• A 8h30, le jeu questionnaire Tous pour un sur le jazz, avec Henri Girard.

• A la radio, à 8h30, l'Orchestre des Petites Symphonies jouera la Symphonie no 91 en mi bémol, de Haydn.

• A 9 heures, à la télévision, Rendez-vous Côte d'Azur avec Charles Aznavour.

• A la radio, à 9h30, recital d'orgue de l'abbé Antoine Bouchard en l'église de La Tuque.

• A 10 heures, Sur la corde raide, les aventures d'un agent secret, avec Mike Connors.

• Cinéma, à 11 heures, présente Le Suspect, avec Charles Laughton et Ella Raines.



"Vacances portugaises", film du réalisateur bien connu, Pierre Kast, est à l'affiche de la salle Eisenstein de l'Elysée. Les vedettes de ce film sont Michèle Girardon et Jacques Doniol-Valcroze que nous apercevons sur notre photographie.

Horaires des spectacles

THÉÂTRE

THÉÂTRE ANJOU — "Monsieur Masure" — Tous les soirs à 8 h, dim., 8h30.
THÉÂTRE ATELIER DES SALTIMBANQUES — "Pile" — Jendi, ven. et sam. à 8h30. Dim., 7h30.
THÉÂTRE DE LA PLACE — "Le Quadrille" — Du mar. au sam., 8 h. 30 — dim., 7 h. 30 — sam., mat. à 2 h. 30. Relâche le lundi.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "Un Otage" — Tous les soirs à 8h30 — Dim., 7h30 — 7h30.
THÉÂTRE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL (La Poudrière) — "Les parents terribles" — mer., jeudi, vend., et sam., à 8 h. 40.

CINÉMA

ARUNTSIC — "L'héritage de la chair" — 1.00 - 4.35 - 8.05 — "Le Bel Antonio" — 2.30 - 6.25 - 10.00.
ALOUETTE — "The Fall of the Roman Empire" — mer., sam., dim., 8 h. 30 — 11.00 — Tous les soirs à 8 h.
AVENUE — "Ladies who do" — 1.35 - 3.30 - 5.30 - 7.35 - 9.35.
BLAU — "A tout prendre" — 12.30 - 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30.
CANADIAN ET PLAZA — "Ca commence par le baiser" — 12.00 - 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.00.
CAPITOL — "Dead Ringer" — 10.10 - 12.25 - 2.40 - 4.55 - 7.10 - 9.30.
CENTRE D'ART DE L'ÉLYSÉE — (Salle Roanoke) — "Étrange obsession" — ven., au ven., 7.30 - 9.30 — sam., 5.30 - 7.30 - 10.00 — dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
CHATEAU — "La fante de Patty Smith" — 2.30 - 4.35 - 6.35 - 8.35 - 10.35.
LAVALL — "Impasse au mort" — 1.35 - 3.35 - 5.35 - 7.35 - 9.35 - 11.35.
CINÉMA FESTIVAL — "L'amour difficile" — Sur sem., 7.30 - 9.30 - 11.30. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
CÉRAMA THÉÂTRE IMPERIAL — "It's a mad, mad, mad, mad world" — 8h30 tous les soirs — Mer., et sam., 2.00 — dim., 1.00 - 4.45.
DORVAL — (Salle dorée) — "In the cool of the day" — 8.45 - 9.45 — "A Global Affair" — 8.10 - 9.45 — mer., mat. à 1.00 — dim., à compter de 2.00. (Red room) — "Who's been sleeping in my room" — 8.40 — "A new kind of love" — 7.10 - 9.10. mer., et sam., matinée à 1.00 — dim., à compter de 1.35.
FRANCAIS — "La fante de Patty Smith" — 11.40 - 2.35 - 6.15 - 9.35.

9.35 — "La caravane des esclaves" — 10.10 - 1.25 - 4.40 - 8.00.
KENT — "Psyche 99" — 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25.
LAVALL — "Prisonnier de son amour" — 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.10.
LOEW'S — "The Pink Panther" — 10.15 - 12.40 - 2.50 - 5.05 - 7.15 - 9.25.
MONKLAND — "A New Kind of Love" — 1.45 - 3.45 - 5.45 - 7.45 - 9.45.

JEUDI 28 MAI
CBFT — Canal 2
10.00 Musique
10.30 Émission scolaire
11.00 Les merveilles de la nature
11.30 LONG MÉTRAGE
12.30 "Le Manteau" avec Renato Rascel
1.00 LONG MÉTRAGE
1.30 "Les malheurs de Sophie" avec Madeleine Rousset, Michel Auclair et Marguerite Moreno
2.00 Votre cuisine, Madame
2.15 La revue de la maison
2.30 Votre en fant, Madame
4.00 Bobino
4.30 La boîte à surprise
5.00 Raquel belles oreilles
5.30 Guillaume Tell
6.00 Jeunesse oblige
6.30 Téléjournal
6.40 Édition métropolitaine
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 Piques d'éve
8.30 Tous pour un
9.00 Rendez-vous
9.30 Côté d'Azur
9.30 Composer 999
10.00 Sur la corde raide
10.30 Téléjournal régional
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 CINÉMA
11.30 "Le Suspect" avec Charles Laughton et Ella Raines
CFTM-TV, Canal 10
10.00 Coquet musical
11.30 Manchettes - Horaire

11.30 Bien l'honneur
12.00 EN MATINÉE
12.30 "Châteaux en Espagne" avec Danielle Darrieux, Pepin Martin et Sylvia Morgan.
3.00 Super Bingo
3.30 Tout pour la femme
4.00 La Comte de Monte Cristo
4.30 Zou de Capitaine Bonhomme
5.30 Ti-Toto le Clown
6.00 Télé-émission
6.30 Sports-Images
7.00 Dernière heure
7.15 Ciderman
7.30 Comment, Pourquoi
8.00 La famille Stone
8.30 CINÉMA KRAFT
9.30 Today on CBMT
10.00 National Schools
10.30 Chez Hélène
10.45 Nursery School Time
11.00 Loretta Young Show
11.30 Girl Talk
11.45 News
12.00 Montreal Magazine
12.30 Movie Matinee
2.00 Passover
2.30 Scarlett Hill
3.00 Take Thirty
3.30 Friendly Giant
3.45 Misterogers
4.00 Mr. Piper
4.30 Huckleberry Hound

Enfin... VERSION INTEGRALE INOUBLIABLE DU FAMEUX FILM DE **LA DOUCEUR DE VIVRE** avec ANOUK AIMEE MARCELLO MASTROIANNI ANITA EKBERG et YVONNE FURNEAUX **Orpheum** DEMAIN dernier jour "Boccaccio 70"

le petit bonheur auberge du lac quennouille... vous invite JEUNES GENS ET JEUNES FILLES! Pour d'Inoubliables Vacances Tous les sports d'été: natation, canotage, tennis, ski nautique, alpinisme, bateau à voile, etc. EVITEZ LES DÉCEPTIONS! RÉSERVEZ TÔT POUR VOS PÉRIODES DE VACANCES \$6.50 PAR JOUR, CHAMBRE ET PENSION COMPLÈTE. Un autobus spécial quittera le Centre L.C. à 7 h. 30 chaque vendredi soir Informations et réservations: 527-1257

PLACE VILLE MARIE — (Grande salle) "To bed or not to bed" — 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.30 - 9.35. (Petite salle) — "Winters Light" — 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.30 - 9.30.
RIVOLI — "Coplan prend des risques" — 2.30 - 4.00 - 5.40 - 7.15 - 8.45.
SAINT-DENIS — "A tout prendre" — 12.40 - 2.50 - 5.00 - 7.10 - 9.30.
SEVILLE — "The Cardinal" — Jendi, vend., mar., 8.15 - sam., mer., 2.15 - 8.15 - dim., 2.15 - 7.45.
WESTMOUNT — "Tom Jones" — 1.15 - 4.00 - 6.35 - 9.15.

A la demande générale **LA POUDRIÈRE** présente Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi **Les Parents Terribles** de Jean Cocteau "Magistralement joué" Jean BÉRAUD avec Jacques AUGER Jean FAUBERT Nathalie NAUBERT Sita RIDDEZ Marthe THIERY Réservations: LA. 6-0821

THEATRE DU RIDEAU VERT Ce soir 8:30 Dim.: 2:30 - 7:30 **Un otage** comédie de Brendan Behan adap. française de Jean Paris, en vedette: CHALOTTE BOISJOLI Gilles PELLETIER Janine SUTTO mise en scène de Georges Groulx, Musique et chansons Pierre Roche AU STELLA VI 4-1793

Cheez Pierre depuis 20 ans on mange de la cuisine simple mais de bon goût **Cheez Pierre** la qualité est là **Cheez Pierre** véritable cuisine bourgeoise **Cheez Pierre** ouvert de midi à 11.30 p.m. tous les jours excepté le dimanche Licence complète 1263, rue Labelle VI. 2-1590

Dès demain, Place Ville-Marie Inauguration de deux expositions sur les arts graphiques et l'art publicitaire

Au moins 22 pays participeront à l'exposition INTER-GRAPHICS I, la première exposition à caractère international dans le domaine des arts graphiques se rapportant à la publicité, au journalisme et à la télévision.

L'exposition sera inaugurée en même temps que la 13e exposition annuelle d'art publicitaire canadien par le maire Jean Drapeau demain, à 3 h. de l'après-midi, dans les foyers de la Place Ville-Marie. Les deux expositions, qui se poursuivront jusqu'au 27 juin, ont été organisées par le Club des directeurs artistiques de Montréal.

A 7 h. du soir, M. Pierre Dupuy, commissaire général de l'Exposition universelle, sera le principal conférencier au dîner annuel du Club des directeurs artistiques, à l'hôtel Reine Elizabeth.

Quelque 175 travaux créés par des artistes, des dessinateurs et des photographes sont réunis dans cette exposition. Le président du Club des directeurs artistiques, Alan L. Wilkinson, a révélé qu'INTER-GRAPHICS reviendra tous les trois ans, et la deuxième exposition internationale se tiendra en 1967 au cours de l'Exposition universelle.

Un jury formé de trois spécialistes de New-York, Allen Hurlbut, Herb Lubalin et Gene Federico, a retenu 227 des 2.600 travaux soumis à la 13e exposition annuelle d'art publicitaire.

L'exposition s'est fixé un double objectif: stimuler les artistes, graphistes et photographes en les encourageant à améliorer la qualité de l'art publicitaire, et faire connaître leurs meilleures oeuvres aux commerçants, aux industriels et autres chefs d'entreprises aussi bien qu'au public en général.

Les juges de la 13e exposition annuelle ont exprimé l'opinion que la qualité de ces oeuvres "dépasse de beaucoup toutes les expositions du même genre en dehors de New-York".

Au dîner, 23 prix seront remis aux gagnants de chaque catégorie et d'autres distinctions récompenseront les oeuvres les plus remarquables.

DERNIERS JOURS Une explosion de rire! **Mr MASURE** de Claude Magnier ANDRÉ LACHAPLLE FRANÇOIS CARTIER GUY SANCHE Ce soir à 9 h **THEATRE ANJOU** UN. 1-7494-5 1204 Drummond **AVANT LE SPECTACLE** Venez dîner à l'ANJOU Table d'hôte \$1.00 **Un bon repas... avant un bon spectacle!**

UNE EXCURSION DES PLUS AGRÉABLES AU PAYS DES AMOUREUX JACK MARSTERS THE GAZETTE **L'Amour Difficile** Dernier jour VITTORIO GASSMAN LUI PALMER NADJA TILLY NULVA FRANCO

CINEMA FESTIVAL Sur semaine: 7.30, 9.30 Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

CE SOIR et jusqu'à DIMANCHE Jeudi à 8 h. 30 Vend. à 8 h. 30 Sam. à 8 h. 30 Dim. à 2 h. 30 **LES FAMEUX CHEVAUX BLANCS DE VIENNE** Les étalons blancs de l'Ecole Espagnole de Vienne Colonel Alois Podhajsky, dir. **UN SPECTACLE FANTASTIQUE... MERVEILLEUX!** Billets: 2.00 et 3.00 En vente au Forum

A huntsic Henri-Bourassa et Lajeunesse — Tél.: 381-5329 Air climatisé — Stationnement gratuit **GINA LOLLOBRIGIDA** "LA BEAUTE D'HIPPOLYTE" la meilleure comédie du nouveau cinéma italien au même programme: "LES MALFAITEURS" de Francisco Rovira-Beleta ("Los Tarentos") **DERNIER JOUR: Mauro Bolognini présente: "L'héritage de la chair" et "Le Bel Antonio"**

El Toro Charcoal Steak Enrg. "Le petit Restaurant de grande classe" Présente **SA DEGUSTATION DE VINS ET FROMAGES** Vendredi le 29 mai à 8 hrs P.M. \$6.00 du couvert Billets limités... Réservez maintenant **Conférencier: DANIEL FARESE** de la maison GABRIEL BOUSSON MEMBRE DES CLUBS GASTRONOMIQUES Les amis d'écouffier et les Fines Fourchettes 1612 EST, FLEURY — TEL.: 387-0177

La JEUNESSE D'AUJOURD'HUI: ses JOIES et ses PROBLEMES! **La DIFFICULTÉ d'être ADULTE** Jean DESAILLY Simone VALERE **Le Parisien** 2e SEMAINE | Air climatisé 480 QUEST, RUE STE-CATHERINE

Finema De Rome, s'achemine un charmeur vers le Sud où les femmes sont belles et séduisantes et les aventures qui s'ensuivent sont une vraie comédie. **5. SEM. "To Bed... or not to Bed"** Heures: 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.30 - 9.35 **Winter Light** Heures: 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.30 - 9.30

CE SOIR A 8H.15 **Blue Bonnets** (Coursas tous les soirs, sauf le dimanche) Cuisine réputée au restaurant "LE CENTAURE" dominant la place. Réservations: 735-2680. Immense terrain de stationnement. Venez donc!

EN UN CLIN D'OEIL VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD! **ION-TIKI** LE RESTAURANT POLYNÉSIE DU SHERATON MONT-ROYAL **HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL** Pour vos réservations, veuillez appeler Victor 2-7777

le petit bonheur auberge du lac quennouille... vous invite JEUNES GENS ET JEUNES FILLES! Pour d'Inoubliables Vacances Tous les sports d'été: natation, canotage, tennis, ski nautique, alpinisme, bateau à voile, etc. EVITEZ LES DÉCEPTIONS! RÉSERVEZ TÔT POUR VOS PÉRIODES DE VACANCES \$6.50 PAR JOUR, CHAMBRE ET PENSION COMPLÈTE. Un autobus spécial quittera le Centre L.C. à 7 h. 30 chaque vendredi soir Informations et réservations: 527-1257

Les parents américains s'interrogent sur leurs méthodes d'éducation

CHICAGO — Si les adolescents américains sont libertins au point de vue sexuel, leurs parents sont à blâmer. Et lorsque les parents s'inquiètent du comportement sexuel de leurs fils et de leurs filles, c'est pour la mauvaise raison.

Le Dr Mary C. Calderone, une experte en santé publique de New York, a soulevé aujourd'hui cette critique brutale contre la société américaine.

On a mené plusieurs enquêtes sur l'activité sexuelle des adolescents, a-t-elle déclaré.

"Les faits sont là pour prouver qu'une jeune mariée américaine sur cinq est enceinte le jour de son mariage, comme l'ont démontré des études excellentes de Christianson de l'université Purdue."

Le Dr Calderone a déclaré devant un congrès national de l'Association des parents et des professeurs: "Nous avons rempli notre tâche à demi" au point de vue de l'éducation sexuelle. Elle a recommandé la création sans délai d'un programme complet, établi selon les faits bruts, s'étendant depuis la première année scolaire jusqu'aux classes des écoles supérieures.

"Nous nous sommes placés nous-mêmes devant un tel dilemme," a déclaré le Dr Calderone. "Durant ces 15 dernières années, nous avons écarté toutes formes de discipline et de contrôle sans rien leur substituer."

TOUTES LES FACILITES

"Nous avons donné à nos enfants la permission de prendre les automobiles, en leur laissant les clés, nous leur avons donné l'argent pour louer des motels, des maisons et des appartements, tandis que le père et la mère sont partis sur les terrains de golf, ou jouent au bridge."

Le Dr Calderone a précisé que la conclusion que tiraient les jeunes des livres et des films auxquels ils ont libre accès, se traduisait ainsi: "Bien que notre société croie sincèrement à la monogamie et à la pratique sexuelle après le mariage, il est néanmoins considéré comme plaisant de s'adonner à certaines pratiques sexuelles en dehors du mariage."

Elle a déclaré aux délégués: "Je vous défie d'admettre que, en tant que société, notre inquiétude ne se porte pas tellement sur le comportement sexuel lui-même mais sur ses résultats, autrement dit sur la grossesse en dehors des liens du mariage, et, naturellement, sur les maladies qui peuvent s'en suivre."

Le secrétariat, l'un des métiers les plus rémunérés

TORONTO — Un emploi qui offre une possibilité de \$10,000 en salaire par année, et la concurrence réduite au minimum, serait considéré comme le Pérou pour bon nombre d'hommes, sans parler des femmes.

Parmi ces dernières, il y en a pourtant qui détiennent de tels emplois. Ce sont les secrétaires de direction, et elles ne sont pas assez nombreuses pour répondre à la demande. Pour obtenir un poste de ce genre, il faut d'abord avoir de bonnes compétences dans le travail de secrétariat, de l'initiative, et les talents combinés de chien de garde, psychologue, commissionnaire, et associée dans les affaires.

Certains conseils sur la façon d'acquiescer de tels talents, viennent de Lorna Boyd, la nouvelle présidente de l'Association nationale des secrétaires. Mme Boyd, qui a été choisie comme "secrétaire de l'année" par la section torontoise de l'Association, travaille comme secrétaire du vice-président d'une compagnie de Toronto, dont elle est également la secrétaire du personnel administratif.

Selon madame Boyd, pour acquiescer l'expérience nécessaire à un tel emploi, il faut compter de cinq à sept ans. Ensuite, la secrétaire devient indispensable à la compagnie dont elle connaît maintenant tous les rouages. Une secrétaire qui peut répondre au courrier habituel pour les affaires courantes, est considérée comme une perle.

Élégance et courses hippiques



Le conseil des Femmes membres de la Chambre de commerce de Montréal a organisé, pour ce soir, 28 mai, au champ de courses de Blue Bonnets, la dernière manifestation de la saison. Il s'agit d'un défilé de modes estivales offert par la maison Dupuis Frères. Ce défilé aura lieu après un dîner mixte au Club House, à 6h.30. Les membres et leurs amis assisteront ensuite à l'inauguration du meeting des coureurs. De g. à d. sur notre photo, Mme Madeleine Santore, comité des billets, Mme Nicole Germain, commentatrice de la présentation de modes et Mme Thérèse Durancœur du comité des billets.

Les religieuses canadiennes imiteront-elles leurs soeurs américaines?

LOUISVILLE, Kentucky — Le fait de changer une tradition vestimentaire est toujours chose difficile, mais la question est discutée au couvent des religieuses de la Merci, à Louisville, Kentucky. Lors d'un défilé de modes tenu à Chicago, au début de l'année, on avait suggéré un costume à jupe courte, à l'intention de ces religieuses catholiques. En plus de raccourcir la jupe, le nouvel habit religieux simplifiait le voile et insérait le blason de la communauté, en réplique sur la veste. Soeur Mary Joachim, directrice de l'académie Notre-Dame-de-la-Merci, a déclaré "qu'un changement aussi radical ne sera probablement pas adopté immédiatement".

Pour ce qui est de la jupe plus courte, la supérieure a ajouté: "Nous aimons notre habit religieux, mais nous sommes des femmes".

Il y a plusieurs années, le pape Pie XII avait dit que les religieuses pourraient moderniser leurs costumes de façon à ce qu'ils conviennent davantage au monde contemporain.

La religieuse a signalé que la plupart des objections en

ce qui regarde la jupe raccourcie viennent des jeunes étudiantes "qui sont habituées à nous voir avec l'ancien costume".

Nouvelle communauté

Une communauté récemment fondée aux Etats-Unis, "Sisters of the Divine Spirit", dont la maison-mère est à Mount Pocono, en Pennsylvanie, a déjà adopté le costume à jupe courte. L'habit religieux est gris, au lieu de noir, et le voile est remplacé par une petite coiffe.

Cependant, Soeur Mary Joachim prédit que dans sa communauté, "on gardera toujours le voile". Elle a ajouté que les personnes qui s'opposent aux jupes courtes estiment qu'un tel vêtement n'a pas le même caractère religieux et, d'autre part, ne peuvent admettre les habits légers qui se portent avec des jupes de longueur régulière. Et dans un tel cas, il faudrait aussi des soutiens adéquats. Les personnes qui se déclarent en faveur du nouveau costume disent que les jupes courtes se gardent propres plus longtemps.

Dans votre panier à provisions

Dans la vie courante, après la pluie le beau temps... Dans la cuisine, il en est de même... il faut élaborer ses menus selon les saisons. Finis les longues préparations, les plats lourds de l'hiver; notre fait actuel de crudités, des salades, de scintillantes gelées et de grillades est donc très légitime. Un moule en forme de poisson rehausse l'apparence de cette mousse au saumon. A cette recette estivale, nous ajoutons quelques conseils pratiques pour celles qui éprouveraient quelques difficultés dans le démoulage.

SAUMON MIROITANT

1/2 cuil. à thé de fenouil séché
1/2 cuil. à thé de zeste de citron râpé finement
1 tasse d'eau bouillante
1 paquet (3oz) de gelée à la limette en poudre
1 tasse moins 2 cuil. à table d'eau froide
2 cuil. à table de jus de citron
1/2 cuil. à thé de sel
Huile à salade
Minces lanières de piment vert
Rondelles d'oeufs durs ou d'olives farcies
1 tasse de saumon en conserve (1boîte de 1/2 lb) égoutté et émincé
1/4 tasse de piment vert haché finement
1/4 de tasse de céleri haché finement
1/2 tasse de concombre haché, bien égoutté

Jeter dans l'eau bouillante le fenouil et le zeste de citron. Verser sur la gelée en poudre et remuer jusqu'à dissolution de la poudre. Ajouter l'eau froide, le jus de citron et le sel; remuer. A l'aide d'un pinceau, enduire d'huile à salade la surface intérieure d'un moule de 4 tasses en forme de poisson. (On pourra aussi utiliser un moule en anneau ou tout autre moule d'une contenance de 4 tasses, ou encore, des moules individuels tels que petits moules à flans.) Y verser juste assez de la gelée dissoute pour former une mince couche au fond du moule. Mettre au réfrigérateur jusqu'à ce que la gelée épaississe légèrement (cela ne prendra que quelques minutes si on place le moule dans le congélateur). Dans la gelée épaissie au fond du moule, disposer alors des lanières de piment vert pour simuler les nageoires et la queue du poisson, ainsi que des tranches d'oeufs durs ou d'olives pour simuler les yeux. Si on utilise un autre moule, on y dessinera au fond un motif décoratif avec les rondelles d'oeufs durs et d'olives. Remettre au réfrigérateur jusqu'à ce que cette couche de gelée soit bien prise.

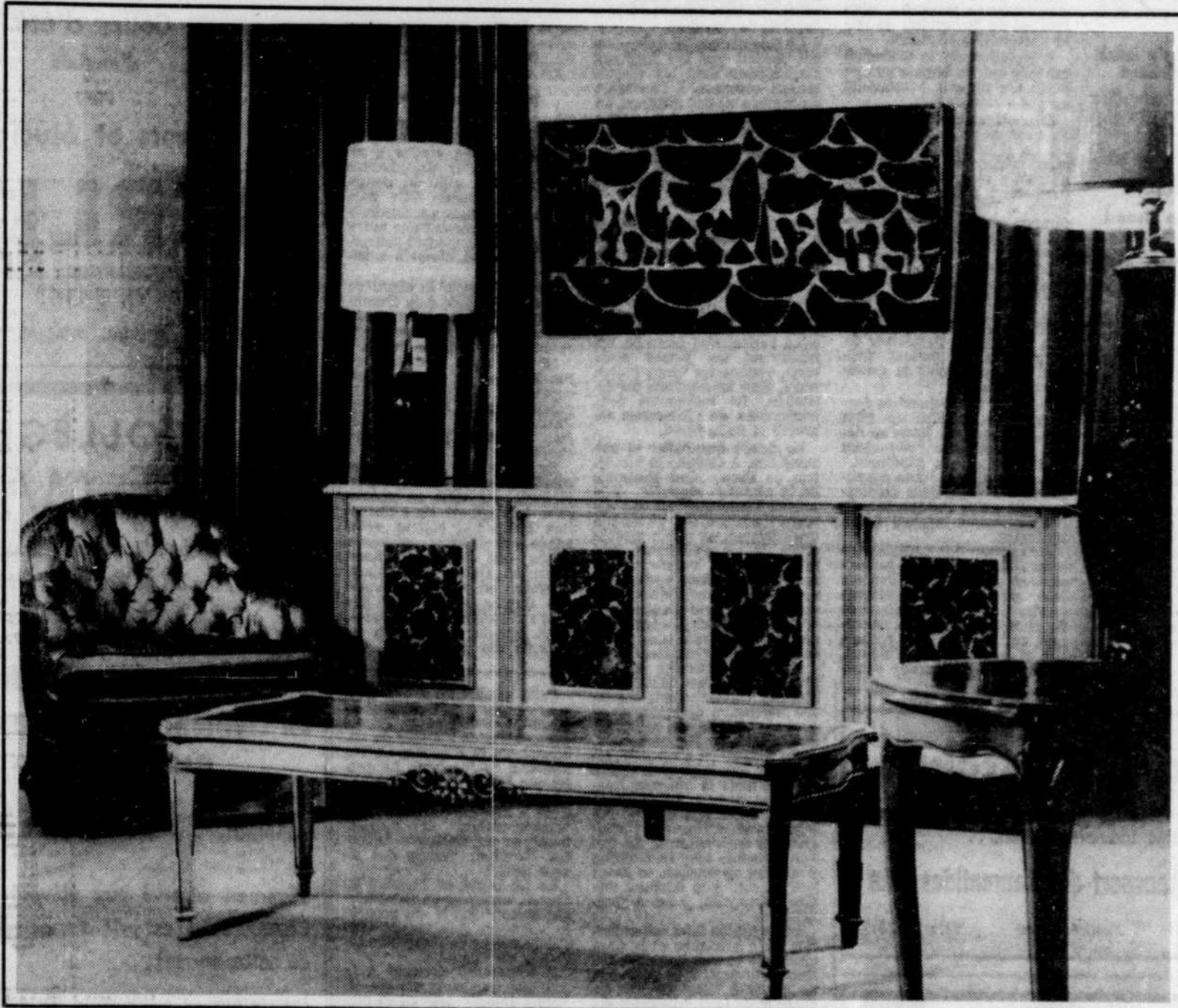
Entre temps, mettre au réfrigérateur le reste de la gelée préparée, jusqu'à ce qu'elle acquiesce à peu près la consistance du blanc d'oeuf. Y incorporer alors le saumon émincé, le piment vert haché finement, le céleri haché et le concombre haché et égoutté. Verser le tout sur la couche déjà prise et mettre au réfrigérateur jusqu'à ce que la salade soit bien prise. Démouler sur un plat de présentation. Décorer de salade et de quartiers de citron ou de limette. (Recette pour 4 à 6 personnes)

Conseils pour le démoulage: Pour démouler n'importe quel genre de gelée, commencer par en détacher les bords du moule à l'aide d'un couteau bien tranchant. Plonger ensuite le moule dans l'eau chaude pendant quelques secondes. Retirer vivement de l'eau et placer aussitôt un plat de présentation à l'envers sur le moule. Maintenir fermement ensemble le plat et le moule; renverser rapidement, de telle sorte que le moule repose sur le plat, puis soulever délicatement le moule. Garnir ou décorer, si l'on veut, selon indications de recette.

En faisant votre marché... Vous mettez dans votre panier à provisions du melon d'eau de Floride, de maïs en épis, épluché ou non, de la laitue en feuilles (récolte du Québec et tendre à souhait), des centalopes à chair saumonée, des fraises fraîches de la Californie, des tomates de serre, des oranges espagnoles et de grosses bananes mûres à point.

MISOPEC LTÉE, jeune compagnie canadienne

qui connaît de jour en jour un succès grandissant aux Etats-Unis par la révélation de son panneau "MISOPEC" et par les créations de ses meubles, présente dans sa salle d'exposition à Montréal des ensembles français, espagnols, chinois, etc.



Ensemble d'inspiration française. Les panneaux des portes ainsi que les dessus du bahut et des tables sont en MISOPEC. Il rehausse la richesse du meuble. Le panneau mural est une création MISOPEC.

MISOPEC VEND DIRECTEMENT AU PUBLIC
dans la région de Montréal

au 7393, 18^e AVE, VILLE ST-MICHEL

TÉL.: 725-9397

OUVERT DE 9H. A 7H. DU SOIR
NOUS PRENONS DES RENDEZ-VOUS

* La semaine prochaine nous vous présenterons d'autres créations de style espagnol.

PÂTISSERIES ON NE PEUT PLUS exquises!

Les pâtisseries les plus exquises du monde sont sans aucun doute celles que prépare la maman à la maison!

Mais si vous voulez goûter ce qu'il y a de plus appétissant au point de vue saveur, fraîcheur, légèreté et richesse, alors il vous faut vous tourner vers les pâtisseries 'maison' STEINBERG!

Le délice que vous procurent les pâtisseries STEINBERG est si près de celui que vous offrent les pâtisseries maternelles que vous avez de la difficulté à découvrir une différence! Lors de votre prochaine visite à votre supermarché STEINBERG, passez au Comptoir des Pâtisseries 'Maison'... des merveilles vous y attendent!

STEINBERG

A travers la province à travers la province à travers

Un nouveau chancelier à l'université McGill

Ray Edwin Powell, chancelier de l'université McGill depuis 1957 a annoncé l'élection de Howard Irwin Ross comme onzième chancelier de l'université.

M. Powell continuera de servir McGill comme membre du bureau des gouverneurs. Le chancelier à sa retraite a déclaré que M. Ross, un gouverneur de l'université de 1959 à 1962, est de nouveau membre du Conseil des gouverneurs pour un autre cinq ans.

Natif de Montréal, diplômé des universités McGill et Oxford, il est une figure prometteuse du monde des affaires et de l'éducation. Il est aussi gouverneur de l'université Sir George Williams et du Collège Théologique Uni et un membre du comité consultatif des cours d'affaires de l'université Queen's.

En 1963, il a reçu un doctorat honorifique en science comptable de l'université de Sherbrooke. De 1961 à 1963, il fut membre de la Commission Salvas.

Changements à la loi des prêts municipaux

QUEBEC. — Le Conseil des ministres vient d'amender la réglementation relative à l'entente entre l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités et le gouvernement de la province de Québec.

On sait, qu'en vertu d'un accord entre les gouvernements fédéral et provincial, un montant total de \$115 millions de dollars est administré par la Commission municipale de

Québec pour le financement d'entreprises municipales.

Trois modifications importantes viennent d'être apportées à cette législation par le ministère des affaires municipales du Québec :

1. La date limite pour le dépôt des projets fixés primitivement au 31 mai 1964 est reportée au 30 novembre 1964.

2. La réglementation du 21 novembre 1963 mentionnait que les prêts seraient répartis à raison de \$20 dollars par tête, en prenant comme base le recensement fédéral de 1961. À partir du 1er juin 1964, la limite de \$20 disparaît.

3. Enfin, étaient seulement admises les entreprises dont le coût se répartissait sur tous les biens-fonds imposables des municipalités. L'amendement stipule maintenant que ce coût devra être au moins 50 pour cent de cette évaluation.

Tous ces amendements ont pour but d'intéresser un plus grand nombre de municipalités à se prévaloir de cette législation.

À la conférence des ministres du bien-être

QUEBEC. — Emmett Lafrance, ministre de la famille et du bien-être social, prendra part à la conférence des ministres du bien-être des provinces canadiennes, qui se tiendra à Ottawa le jeudi, 28 et le vendredi, 29 du mois courant. M. Lafrance sera accompagné de M. M. Eric-W. Kierans, ministre du revenu.

Feront également partie de la délégation, trois hauts fonctionnaires du ministère de la famille et du Bien-Être social, Roger Marier, sous-ministre, J.-R. Forest, sous-ministre adjoint et directeur de l'adminis-

tration et J.-Paul Labelle, directeur du Service de programmation et de recherche.

Le ministère des affaires fédérales provinciales sera représenté par Mlle Mercédès Chantier, conseiller technique.

La conférence, qui sera présidée par le ministre de la santé nationale et du bien-être du Canada, Mlle Judy LaMarsh, passera en revue les programmes conjoints de bien-être, en particulier les problèmes associés à la couverture des régimes d'assistance publique, des dispositions administratives qui les régissent, des programmes concernant l'assistance-vieillesse, l'assistance aux aveugles, et l'assistance aux invalides.

On remarque aussi dans l'agenda un item ayant trait à la relation nécessaire qui doit exister entre les programmes d'assistance et ceux destinés à stimuler le développement économique et le plein emploi et à retrouver du travail pour les chômeurs.

Finalement, la formule d'option sera discutée par les ministres du bien-être canadien. Fait à noter, cette conférence sera la première conférence fédérale-provinciale à réunir à Ottawa les ministres du bien-être social des provinces et du gouvernement central.

Contrat de travail aux chantiers de Lauzon

LAUZON. — Environ 600 employés des chantiers navals George T. Davie à Lauzon ont signé une convention collective leur assurant une hausse de salaire de 24 cents l'heure en 1968.

Le salaire de base est actuellement de \$182 l'heure. Le nouveau contrat prévoit une augmentation de six cents l'heure à compter du premier janvier 1964, cinq cents à compter du 1er mai 1964, cinq autres cents au 1er mai 1965 et huit cents au 1er janvier 1966.

Une hausse de quatre cents en date du 1er janvier 1965 sera mise de côté pour la caisse de retraite tandis qu'un autre quatre cents applicables dès le premier janvier 1966 servira à financer le système de retraite du gouvernement québécois qui doit être institué à ce moment-là.

Agrandissement du quai à Rivière-au-Renard

OTTAWA. — Le ministère fédéral des travaux publics annonce qu'il a adjugé à Emile Cloutier Engineering, de Petit-Cap, un contrat de \$88,914 pour l'agrandissement du quai à Rivière-au-Renard.

Gérard Boudreau prend sa retraite de Concordia

M. Gérard Boudreau, assistant du directeur du service du secrétariat de la ville de Montréal, quitte son poste après 35 années au service de la ville pour prendre sa retraite. Entré à l'hôtel de ville en 1929, sous le règne de H. Camillien Houde, M. Boudreau a servi sous les maires Fernand Rinfret, Adhémar Raynault, Sarto Fournier et Jean Drapeau. Il a occupé durant sa carrière diverses fonctions au service du secrétariat et les fonctions de secrétaire de diverses commissions nommées soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif. Il fut en outre assistant-secrétaire du comité exécutif et, pendant plus de trois ans, secrétaire du premier comité paritaire formé après la grève des fonctionnaires municipaux qui eut lieu au cours de l'hiver 1943-44. M. Boudreau a en outre participé activement à la préparation de plus de 13 élections municipales.



Le ministre provincial des Transports et Communications, M. Gérard Cournoyer, a pris l'avion pour Paris mardi soir, en route pour Cannes où il participera au 9ième congrès mondial de l'Union internationale des transports routiers. À cette occasion, M. Cournoyer se fera le porte-parole de la province de Québec dans une communication qu'il transmettra aux délégués. Il est accompagné de sa fille, Mlle Michèle Cournoyer.

LE PROFESSEUR DEBRÉ, DE PASSAGE À MONTRÉAL :

L'homme à le droit d'exiger que l'humanité lui assure la santé

par Marc-Henri CÔTÉ

Une conscience collective s'affirme qui rend l'humanité responsable des soins que requièrent les malades; l'homme a droit à la santé, droit nouveau qui découle d'une conception sociale nouvelle, dont l'application s'avère possible dans les pays organisés, mais qui offre des problèmes difficiles ailleurs, a déclaré le professeur Robert Debré, de l'Institut, l'une des sommités de la médecine française.

Le professeur Debré, pédiatre et bactériologiste, a prononcé plusieurs conférences à Montréal, à l'occasion d'un bref séjour en Amérique. Il a été invité à l'université Rutgers, au New Jersey, à la commémoration du 25e anniversaire de la découverte de la streptomycine dans les laboratoires de recherches de cette université américaine.

L'évolution de la médecine est telle qu'elle impose au médecin une révision perpétuelle de ses connaissances.

Ces exigences ont suggéré au professeur Debré un projet de réforme de l'enseignement médical en France, déjà en partie réalisé. Il en a fait part, hier, à l'hôpital Notre-Dame, à l'occasion d'une conférence sur la "réforme hospitalière et universitaire en France".

Le professeur a fait état de l'audace extraordinaire des applications pratiques de la médecine : chirurgie à cœur ouvert; maintien de la circulation sanguine à l'extérieur de l'organisme du patient pendant ces opérations; la greffe d'organes, etc.

De plus, les recherches fondamentales de plus en plus poussées révèlent jusqu'au détail chimique des "messagers de l'hérédité", en génétique. Ainsi s'affirme l'interdépendance des disciplines médicales; elle exige l'adaptation de l'enseignement médical à notre temps.

Une conception nouvelle des centres hospitaliers et universitaires s'élaborer en France. Elle prévoit l'association étroite de fondamentalistes et de cliniciens qui se consacrent entièrement à la recherche et aux travaux cliniques, vivant ainsi la journée entière au contact des malades des hôpitaux universitaires et des étudiants.

La France fait face à la tâche de moderniser ses hôpitaux, après une longue période de guerre et d'après-guerre qui forçait le pays à retarder des travaux même urgents. Il faut également moderniser les facultés.

Le cinquième plan quinquennal prévoit que les hôpitaux s'orienteront vers les consultations externes, à l'avantage du malade et des finances du pays. Ainsi, sur un même campus, hôpitaux universitaires, facultés et polycliniques au service de toute la population surgiront dans les banlieues des grandes villes de France.

Les laboratoires connaîtront ainsi un meilleur usage à la fois pour la clinique et l'enseignement.

Il s'avère désormais impossible d'exercer le métier de médecin d'hôpital et de professeur. L'enseignement et la clinique, selon l'orientation nouvelle, accapareront les jeunes assistants, comme les vieux professeurs, dans les hôpitaux universitaires. Ils toucheront deux traitements, de l'Éducation nationale et de la Santé.

Le Centre hospitalier et universitaire, à Créteil, 15 kilomètres de Paris, sera l'exemple de la formule nouvelle. Elle prévoit l'enseignement des sciences fondamentales et les études cliniques, en petits groupes d'une dizaine d'étudiants, sous la direction de moniteurs. Les facultés françaises veulent néanmoins demeurer fidèles à l'idéal de la liberté d'entrée aux écoles de médecine, comme en ce moment, de tous ceux qui en manifestent la compétence.

Marseille, Toulouse et Lyon possèdent déjà des centres hospitaliers universitaires; des 2-200 professeurs de médecine en France, quelque 400 se livrent entièrement à l'enseignement. Cette disposition s'est déjà généralisée aux États-Unis depuis 25 ans, mais la réforme française est surtout retentissante dans le degré d'intégration des hôpitaux et cliniques à l'enseignement universitaire. Le travail d'équipe, sous la direction d'un aîné de qualité, le grand patron, cher à la tradition médicale française, y est à l'honneur.

Une certaine internationalisation de la médecine et la conscience de la responsabilité collective du droit à la santé font un devoir à l'État de s'en occuper et de faire bénéficier des mêmes services, les pays moins heureux, a conclu le professeur Debré.

Il a prononcé hier une conférence à l'université de Montréal, sur les "streptocoques, porteurs de germes et prophylaxie du rhumatisme articulaire aigu."

L'U. de M. décerne aujourd'hui des diplômes à 1,363 étudiants

L'université de Montréal décernera aujourd'hui des diplômes à 1,363 étudiants de ses facultés et écoles affiliées. La cérémonie comportera deux séances, l'une l'avant-midi et l'autre l'après-midi et à chacune d'elles seront décernés trois doctorats honorifiques à des personnalités canadiennes.

Au cours de la séance du matin, Mgr Louis-Albert Vachon et Me Guy Vanier recevront des doctorats honorifiques de l'université et M. Marcel Vincent, un doctorat honorifique des sciences commerciales. La remise de ces doctorats suivra la collation des grades des facultés de théologie, des sciences, de philosophie, de musique, de l'Institut supérieur de sciences religieuses, et des écoles des Hautes études commerciales, de polytechnique et de l'École normale supérieure.

Durant l'après-midi, Me Jean Drapeau et M. E.H. Walker recevront des doctorats honorifiques de l'université, tandis que Me Marcel Cadieux recevra un doctorat honorifique en droit. Cette remise fera suite à la collation des grades des facultés de droit, de chirurgie dentaire, des sciences sociales, économiques et politiques, de pharmacie, des lettres, de médecine, de l'Institut de diététique et de nutrition, et des écoles d'hygiène et d'optométrie.

Comme l'an dernier, c'est l'École polytechnique qui compte le plus grand nombre de diplômés, soit 234. Vient ensuite la faculté des sciences avec 98, puis la faculté de médecine, avec 94 et la faculté des lettres avec 84 diplômés.

On note cette année une première maîtrise en sciences politiques depuis la réorganisation de la faculté des sciences sociales. M. Pierre Prezeau avait choisi comme thèse "le programme d'annexion à la ville de Montréal". Toujours à la faculté des sciences sociales, Mme Hélène Sénécal-David a obtenu sa maîtrise en sociologie avec grande distinction et le prix d'excellence. Elle avait choisi comme sujet de thèse : "Le Conseil des métiers à Montréal".

Pour la première fois, on a décerné à 14 étudiants de l'École normale supérieure un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES), et un diplôme d'études supérieures à la faculté des lettres.

Femmes à l'honneur

Deux femmes remportent les honneurs : Sr Marie-Anne, prix d'excellence en études grecques et latines; Mlle Louise Raymond, médaille du lieutenant-gouverneur. Mlle Raymond se distingue particulièrement en remportant une autre médaille du lieutenant-gouverneur à l'École normale supérieure.

Egalement pour la première fois, on a accordé à la faculté des sciences des licences en sciences d'enseignement, en chimie et en mathématiques.

En pharmacie, on compte un Ph. D. pour la première fois depuis la réorganisation. Ce grade remplace le doctorat en Pharmacie (D. Pharm.) qui était décerné jusqu'à cette année.

En chirurgie dentaire, un couple exercera vraisemblablement ensemble sa profession. Il s'agit de Mme Micheline Blain qui obtient cette année son doctorat, en même temps que son mari, René Bourcier. Outre Mme Blain-Bourcier, on remarque encore une femme sur la liste des docteurs : Évangéline Nicolaidis. Le premier doctorat en sociologie de la faculté des

sciences sociales depuis la réorganisation de la faculté avec programme de cours du jour (1950) a été décroché par Mme Colette Beaudet-Carisse.

A polytechnique, la première femme à obtenir la bourse Athlone au Canada est Mlle Hermine Borduas, qui s'est de plus classée première de la section de génie mécanique en obtenant son diplôme avec grande distinction.

En sciences religieuses, Mlle José Valiquette remporte la médaille du lieutenant-gouverneur et le prix d'excellence en écriture sainte.

Toujours à polytechnique, deux professeurs, MM. Roger Brais et André Hone, comptent un fils parmi les diplômés. Il s'agit de MM. André Brais et Michel Hone.

En pharmacie, on compte cette année 10 femmes qui obtiennent leur baccalauréat. En sciences, 23 femmes reçoivent des diplômes, sur un total de 55 diplômés. Leur apport est particulièrement brillant.

En sciences (mathématiques), Mlle Cécile Mayrand, fille de Me Albert Mayrand, professeur titulaire de droit à l'U. de M., se classe 3e avec grande distinction. Elle a remporté au cours de l'année le prix spécial du concours Putnam.

Statistiques

On compte cette année 1,363 diplômés contre 1,239 l'an dernier, soit 974 hommes et 389

femmes (plus d'un quart du total); l'an dernier, on comptait 959 hommes et 280 femmes. Le total de l'an dernier comprenait 64 diplômés de l'Institut Pédagogique Saint-Georges.

L'université a décerné en plus 1,611 baccalauréats es arts, dont 1,391 dans les collèges classiques et 220 à des adultes.

Parmi les facultés qui accusent une augmentation, on remarque : sciences (98 contre 65 l'an dernier); lettres (84 contre 70); philosophie (65 contre 37); sciences religieuses (81 contre 62); sciences sociales (55 contre 39); avec 30 étudiants en sociologie contre 21 l'an dernier; bibliéconomie (29 contre 18).

Au temps de notre folle jeunesse

L'auteur de ce livre et sa copine étaient de toutes jeunes filles quand elles partirent à la découverte de l'Europe. Leur voyage mémorable a fait le sujet d'un livre délicieux, condensé dans SELECTION du Reader's Digest de juin. Lisez les aventures et les mésaventures de ces deux ingénues, lancées en pleine Europe des années 20; leur folle équipée vous est racontée avec une drôlerie et une verve qui vous captiveront. Achetez Selection aujourd'hui!

BIBLIOTHÉCAIRES

Plusieurs postes à combler dans différents services de la Bibliothèque centrale de l'Université de Montréal.

QUALIFICATION : Baccalauréat en bibliothéconomie.

ECHELLE DE SALAIRES : \$4,620.00 à \$5,880.00 selon qualifications et années d'expérience.

BÉNÉFICES MARGINAUX : Quatre (4) semaines de vacances payées, plan d'assurance-vie et maladie, fonds de pension, cours du soir à l'Université à des conditions avantageuses.

Veillez communiquer avec le Service du Personnel de l'Université de Montréal à 733-9951, poste 241.

OPPORTUNITÉ DE CARRIÈRE

A Chomedey, Ste-Thérèse ou environs, comme représentant d'une des plus puissantes institutions financières de renommée mondiale. L'homme que nous cherchons est probablement marié, âgé de 25 à 40, réussissant bien dans son emploi actuel quoi que impatient de progresser plus rapidement.

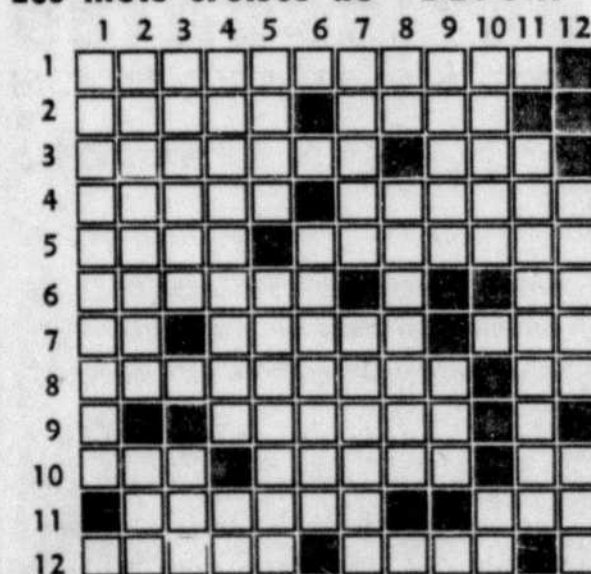
L'expérience dans la vente est nécessaire et le candidat devra posséder une intelligence supérieure, un haut degré d'initiative et de détermination, une expérience des affaires dans le domaine d'enquêtes administratives et fiduciaires seraient un avantage. A cet homme, nous offrons une position permanente, un revenu illimité, pension à 65 ans. Nous offrons l'indépendance de votre commerce personnel avec avantage d'affiliation et support d'une puissante institution financière.

Nous offrons un entraînement de premier ordre, un système de courriel direct et autres moyens éprouvés pour localiser les acheteurs et faire des ventes. Opportunités d'avancement rapide.

Pour entrevue prière de faire connaître vos qualifications par écrit à :

Case 643, Le Devoir, Montréal

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

1—Qui ne mérite aucune considération.
2—Métal de base — Qui ne dit mot.
3—Exigée — Aperçus.
4—Part de réussite — Rigides.
5—Prénom — Prendra fin.
6—Écran naturel — Observé.
7—Personnel — Parente — Petit balai.
8—Choix — Pronom.
9—Détendu.
10—Grosse pierre — Avere — Note.
11—Hauteur — Colère.
12—Produit d'un nombre par lui-même — Sans personnel.

VERTICALEMENT

1—Faire subir de dures souffrances.
2—Irréfléchi — Enleva.
3—Pour maintenir une éducation — Donne une explication.
4—Succès réels — Infinifit.
5—Partie de l'oeil — Petite embarcation.
6—Placé au milieu.
7—D'un goût désa-réable — Pas décidées.
8—Avale — Poser à plat.
9—En face de Québec — Initiales de points.
10—Travail sérieux — Personnel.
11—Homme de peine.
12—Ondule à la moindre brise — Possessif.

Solution d'hier

Horizontalement:

1—PASSETEMPS
2—ASPERITES — AU
3—RIEN — RAVIOLI
4—RAC — MELE — LE
5—ITINERANT
6—CIME — TREVE
7—IQE — FANEE — IL
8—DUNE — CU — OU
9—PSI — TAMPON
10—MITIGEE — SA
11—MAIN — OE
12—SEINS — DEUX

Verticalement:

1—PARRICIDE — MU
2—ASIATIQUE
3—SPECIMEN — MIS
4—SEN — NE — EPINE
5—ER — ME
6—TIRER — ACTION
7—ETALA — NUAGES
8—MEVENTE — ME
9—PSI — TREMPÉ
10—RE
11—ALLUVIONS
12—SUIE — ELU — AUX

Louez un autobus

pour vos excursions sportives, pèlerinages, congrès, visites industrielles, etc. . .

La Cie de Transport des Laurentides Ltée

9934, rue St-Vital Montréal-Nord Tél.: 321-7811



EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE Province de Québec PROFESSEURS

Ecole normale de l'enseignement technique à Montréal TRAITEMENT ANNUEL : Jusqu'à \$10,150, suivant la scolarité et l'expérience.

DESCRIPTION DES FONCTIONS : a) Professeurs pour l'enseignement des langues, des mathématiques, de la pédagogie, de la psychologie, des arts plastiques, de la sociologie, de la philosophie, de l'histoire des sciences et techniques.

Ces professeurs devront participer à l'élaboration des programmes d'études de l'Ecole normale de l'enseignement technique, puis dispenser et/ou diriger l'enseignement dans leurs disciplines respectives, et participer à des travaux de recherche.

b) Professeurs spécialisés en relations extérieures, en éducation des adultes, en orientation et tutelle pédagogique, et en administration scolaire. Ces professeurs devront organiser leurs services respectifs et participer à des travaux de recherches, en plus de dispenser leur enseignement.

QUALITES REQUISES : Avoir une formation universitaire ou avoir fait des études jugées équivalentes par le jury responsable du concours; avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans; être bilingue; posséder les qualités personnelles appropriées à la fonction et jour d'un état physique satisfaisant.

S'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission du Service Civil, 50 est. rue St-Joseph, Québec ou 1454, de la Montagne, Montréal, et joindre à la formule "demande d'emploi" une lettre dans laquelle le candidat expose sa conception personnelle des tâches qu'il aimerait voir l'Ecole normale lui confier. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 5 juin 1964. Mentionner le concours numéro 64-789.

Pour vos garçons

LE "COLLÈGE FRANÇAIS"

- Au centre géographique de Montréal
- Personnel français (33 professeurs laïques, 2 aumôniers)
- Cours primaire en cinq ans
- Officiellement reconnu comme Ecole Secondaire le 23 mai 1962
- Officiellement reconnu comme Collège Classique le 18 décembre 1963
- "Belles-lettres" et "Rhétorique" françaises: série latin-sciences — série sans latin.

EXAMENS D'ENTRÉE EN ÉLÉMENTS LATINS

Samedi 30 mai 9 h. à 12 h. — Samedi 6 juin 9 h. à 12 h.

5217 avenue de l'Esplanade

Tél.: 272-0754

Pour vos filles

Session fédérale

OTTAWA. — Le ministre des pêcheries, M. Robichaud, a évoqué hier aux Communes la question controversée de la limite des eaux de pêche dans un rayon de 12 milles au large des côtes canadiennes. Le ministre a écarté l'hypothèse suivant laquelle l'établissement d'une telle zone provoquerait des mesures de rétorsion de la part des États-Unis. Il a tenu à rappeler que, par traité et par tradition historique, les États-Unis ont des droits de pêche dans les eaux canadiennes, au large des deux littoraux. Il n'est que juste, a-t-il dit, que les pêcheurs américains conservent ces droits spéciaux quelle que soit la limite qui sera établie par le Canada. Le ministre a fait son intervention au cours du débat sur la 2e lecture du projet de loi autorisant le cabinet à fixer à 12 milles la limite des eaux de pêche et à établir les critères en vue de limiter à trois milles la zone des eaux territoriales. En vertu des dispositions du projet, le gouvernement pourra fixer unilatéralement les points de repère depuis lesquels seront mesurées, à partir du littoral, les zones des eaux de pêche et des eaux territoriales. Enfin, M. Robichaud s'est dit convaincu que le gouvernement parviendra à conclure des accords satisfaisants avec les divers pays dont les nationaux viennent pêcher en eaux canadiennes.

OTTAWA. — Les députés ont salué par des chaleureux applaudissements hier la présence dans la tribune des visiteurs de marque de M. Bernardo Mattarella, ministre du commerce extérieur de l'Italie. Celui-ci passe la semaine à Ottawa où il a des entretiens relatifs au commerce canado-italien avec les représentants du gouvernement.

OTTAWA. — M. R.G.L. Fairweather, conservateur de Royal, a prié le gouvernement d'inviter les procureurs généraux de toutes les provinces à s'assurer qu'il ne se trouve pas dans les prisons relevant de leur juridiction des citoyens détenus illégalement par suite de difficultés administratives. Le député faisait état en particulier du cas d'Eric Hooper, citoyen américain de 27 ans, qui a été détenu durant 100 jours dans une prison de Toronto avant d'être déporté, mardi. Les ministres de la justice et de la citoyenneté, MM. Favreau et Tremblay, ont donné à la Chambre l'assurance que le gouvernement prend toutes les mesures pour éviter la répétition d'incidents semblables.

Le Fr. Raymond Lalonde, décédé

Le révérend frère Raymond Lalonde, ds clercs de St-Viateur, est décédé subitement le 22 mai à l'âge de 42 ans. Au moment de sa mort, il était professeur à l'école St-François de Rigaud.

Collaborateur à la revue des jeunes naturalistes, il donnait des cours d'été sur l'entomologie et la botanique, et était de plus un spécialiste de l'ornithologie.

Il laisse dans le deuil sa mère et son beau-père, M. et Mme P.A. St-Jacques.

La dépouille mortelle était exposée au parloir du noviciat des clercs de St-Viateur, à Rigaud. Les funérailles ont été chantées mardi dernier à 10 heures, en l'église paroissiale Ste-Madeleine de Rigaud, et l'inhumation se fera au cimetière de la communauté, à Rigaud.

A VENDRE

Appareil enregistreur, radio haute-fidélité, stéréo, marque Seabreeze, valeur \$950. sacrifierait, cause: mortalité. Comptant seulement.

Tél.: 728-9688

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Ste-Anne des Lacs (Lac Guindon). Maison hiver et été, à 2 milles de l'autoroute, 100 pieds front, sur le lac des Seigneurs, par 200 pieds de profond. Grand living-room, foyer en pierre, solarium, salle à manger, cuisine ultra-moderne, buanderie, 4 chambres, 2 salles de bain "suite", chauffage central à l'huile, système automatique au chauffage, fenêtres aluminium, salle de jeux. — L.-P. Julien, RE. 8-0850 ou CA. 4-2681.

Lac Chevreuils

St-Colomban — Beaux terrains boisés sur le bord du lac. 36 mois, pas d'intérêt — Chalet construit pour aussi peu que \$15.00 par mois. Inf.: 322-5603 — 663-3317

A 20 milles de Montréal

nord de Terrebonne, beaux terrains boisés, conditions à discuter, paiements faciles.

Inf.: M.L. PAYEN

322-5690 ou 666-3357

*A la suite d'amendements,
le projet de loi concernant le changement
du nom "Trans-Canada Air Lines" pour
AIR CANADA fut approuvé par
la Chambre des Communes et le Sénat.
Ce bill proposé par un député,
autorisant l'adoption du nom AIR CANADA,
a reçu la sanction royale
le 30 mars 1964.
Le gouverneur en conseil
proclamera, en temps et lieu, la date
à laquelle le changement de nom
entrera en vigueur.*



Nous accueillons avec joie l'adoption du nom Air Canada. Cet événement marque un pas de plus dans le choix d'un seul et unique nom pour la Société, nom qui devra lui conférer plus efficacement son caractère international tout en lui conservant la même identité dans les deux langues officielles du Canada.

Aujourd'hui, notre réseau dépasse de beaucoup les frontières canadiennes: 37,000 milles de route rejoignent l'Angleterre, l'Irlande, la France et les principales portes d'accès de l'Europe...les îles ensoleillées des Caraïbes...et les centres importants chez nos voisins du sud.

Il est donc évident que le nom "Trans-Canada Air Lines" ne nous rend plus justice comme appellation distinctive, quoiqu'à son origine. Il y a presque 30 ans, il cadrait tout à fait avec les activités de la Société. Depuis le début de ses opérations en 1937, la Société a connu une croissance continue tout comme la nation canadienne et elle s'est développée au rythme accéléré de l'industrie aérienne internationale.

Cette constante expansion a commandé certaines modifications de notre signature. Déjà en 1953, l'indicatif Air Canada vint se juxtaposer à "Trans-Canada Air Lines" dans certains secteurs de notre réseau. En 1960, les deux noms étaient en usage simultanément par tout le réseau. Mais il devint quand même évident qu'un changement radical s'imposait pour permettre à la Société de rivaliser efficacement dans l'industrie aérienne mondiale.

Quoique le changement ait déjà été amorcé, il est fort probable qu'un décalage de quelques mois s'impose avant qu'il vous soit donné de voir Air Canada inscrit sur tous nos appareils, nos insignes et notre papeterie.

Nous sommes convaincus que l'excellente réputation que la Société s'est acquise sous le nom "Trans-Canada Air Lines" continuera de s'étendre sous son nouveau nom: Air Canada. Pour une des dernières fois, nous nous permettons de signer:



AIR CANADA
TRANS-CANADA AIR LINES

Alcan livre à l'Hydro les premiers câbles de la ligne Manicouagan

par Marc-Henri CÔTÉ

potins financiers

Le marché a été très actif, hier, en Bourse locale; il y avait légère tendance à la baisse, à Toronto. Les titres d'acier et de produits pharmaceutiques ont connu en fin de séance un regain à Wall Street qui a pu compenser pour les pertes subies à l'ouverture de la Bourse, hier. La tendance était assez terne à Londres.

Le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Alcide Courcy, a annoncé hier la construction, par Maple Leaf Mills Limited, d'une minoterie à Montréal, au coût de \$1,500,000. Les travaux commenceront immédiatement et devraient être complétés d'ici neuf mois. La minoterie, qui aura une capacité de 2,000 quintaux par jour, servira principalement à la production de farine de blé tendre. Elle sera située près d'une autre usine que possède déjà à Montréal, la Maple Leaf Mills, qui sert à la production de rations alimentaires pour les animaux. La proximité des deux usines permettra d'intégrer diverses opérations de fabrication et de vente des farines et des moutures équilibrées. M. Courcy a rappelé que Maple Leaf Mills Limited établit à Québec, il y a deux ans, une usine de fabrication de rations alimentaires pour les animaux. Cette décision, de même que celle d'établir une minoterie à Montréal, a-t-il ajouté, constituent d'évidentes marques de confiance dans le développement de l'économie générale et de l'essor de l'agriculture du Québec.

M. Lawson Glasgow, président de l'Association des courtiers en valeurs du Canada, a déclaré au cours d'une entrevue à St-Jean, N.B., que le mouvement d'expansion des affaires ne connaît pas de relâche, au Canada. M. Glasgow habite Montréal. Il ajoutait que l'on ne doit pas se complaire dans une sensation facile de sécurité. Les prévisions des marchés traditionnels d'exportation appuient surtout le mouvement des affaires, mais il peut s'y produire des modifications.

M. H. L. Sharpe, président et directeur administratif de The Northern Life Assurance Company of Canada, de London, Ontario, a été élu, hier, président de l'Association canadienne des administrateurs de sociétés d'assurance-vie. Il succède à M. B. T. Holmes, de Toronto, vice-président et actuel en chef de Confédération Life Association. M. Gérard White, président et directeur général des Prévoyants du Canada, de Québec, fait partie du comité de direction. Le congrès annuel de l'association s'est terminé hier, à l'hôtel Reine-Élisabeth.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

M. George Hees recommande une enquête et un effort accru de ventes à l'étranger

Les hommes d'affaires canadiens hésitent trop à tenter de vendre leurs produits à l'étranger, selon le président de la Bourse de Montréal, M. George Hees. Il a déclaré à la 78e réunion annuelle de l'Institut canadien du génie, à Banff, que des possibilités d'exportation des produits s'offrent à un point tel que l'on pourrait vendre pour \$1,000,000,000 de plus. M. Hees a répliqué au ministre fédéral du commerce une seconde enquête semblable à celle qu'il institua lui-même, à titre de ministre du commerce dans le gouvernement Diefenbaker. Le président de la Bourse de Montréal est convaincu que l'on pourrait ajouter 10,000 articles de plus à la liste des 2,500 produits que l'étranger pourrait acheter au Canada. Il appartient aux hommes d'affaires de prendre l'initiative, a dit M. Hees. Il a particulièrement recommandé aux ingénieurs-conseils d'offrir leurs services de conseil et de questionner de grands travaux à l'étranger. La société d'assurance à l'exportation pourra les favoriser seulement si l'on vend aux entrepreneurs des matériaux canadiens pour l'exécution de ces travaux. M. Hees est persuadé que la situation concurrentielle des produits canadiens sur les marchés mondiaux demeure excellente, grâce surtout à la dévaluation du dollar à .925 par rapport au dollar américain.

Le Canada est le pays qui a le plus recours aux capitaux de l'étranger

Notre politique économique donne lieu à une inquiétude constante et parfois profonde, parce que le Canada est le pays qui a le plus recours aux capitaux étrangers, a déclaré le président du Conseil économique du Canada, à la 71e réunion annuelle des administrateurs de sociétés d'assurance-vie du Canada. Le tiers des investissements étrangers des États-Unis se fait au Canada, soit davantage que dans l'ensemble de l'Amérique latine, de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, où les intérêts américains sont tout de même importants. Les investissements étrangers au pays, depuis l'après-guerre, ont atteint en moyenne, le quart du produit national brut. Les épargnes individuelles investies dans les entreprises canadiennes représentent au plus sept p.c. du total. Il reste que plus de la moitié du total des épargnes personnelles est investi dans des fonds de retraite, de rentes et dans l'assurance-vie. L'assurance-vie, joue un rôle considérable dans la mobilisation des épargnes personnelles, si l'on songe qu'elle canalise plus du quart du montant net des épargnes personnelles, au Canada; cette proportion est beaucoup plus forte qu'en d'autres pays. M. R.H. Keefler, président de la société Northern Electric, a souligné la pénurie d'hommes de science au Canada et l'exode de nos savants vers les États-Unis. Moins de un p.c. du revenu national brut est consacré à la recherche, au Canada, dit-il. Northern Electric se propose d'investir \$90,000,000 dans des installations de recherche au Québec, dès l'an prochain. Le président de Canadian Life Insurance Officers Association, M. B.T. Holmes, a passé en revue les méthodes de placement des capitaux des sociétés d'assurance-vie; il a noté que tous ces capitaux sont investis au Canada.

Québec utilisera vers 1970, l'atome pour produire de l'électricité

Le président de l'Hydro-Québec, M. Jean-C. Lessard, a prédit à Toronto que le besoin d'énergie électrique du Québec passera de 8,000,000 de chevaux-vapeur en 1964 à 60,000,000 de c.v. en 1994. Dans une causerie qu'il a prononcée devant l'Association nucléaire du Canada, il a dit qu'une partie de cette demande sera fournie par les ressources hydrauliques demeurées jusqu'ici inexploitées et que le reste sera fourni par des centrales nucléaires. Au cours d'une conférence de presse M. Lessard a laissé entendre que des centrales nucléaires seront aménagées au Québec vers la fin des années 1970. «Pour l'Hydro-Québec, les 8,000,000 de c.v. d'aujourd'hui devront s'établir à 16,000,000 en 1974, à 32,000,000 en 1984 et 10 ans, plus tard, nous aurons besoin d'une puissance énergétique de 60,000,000 de c.v. si le taux de la demande demeure constant. M. Lessard a dit que personne ne sait ce que nous réserveront les 30 prochaines années en ce qui a trait aux nouvelles demandes d'énergie électrique.

NOMINATIONS CHEZ COURTAULDS CARPETS LIMITEE



W. John Dixon



W.I. Gladwish



D.S. McLeod



R.W. Crofoot

M. J.E. Kelly, directeur administratif de la firme Courtaulds Carpets Limited, a le plaisir de nous faire part de la nomination de M. W. John Dixon au poste de directeur général, ainsi que de celle de M. W.I. Gladwish au poste de directeur de l'usine. En outre, de manière à perfectionner le service à la clientèle, M. R.W. Crofoot est nommé adjoint au directeur général des ventes, relevant du directeur général des ventes, M. D.S. McLeod. Ces nominations découlent de la politique de la compagnie, qui consiste à croître de façon constante, afin d'être en mesure de répondre aux besoins toujours plus grands du marché du tapis au Canada.

Bourse de Toronto

TORONTO — Les stocks ayant quelque relation avec les exploitations minières de la région de Timmins ont été l'objet d'un vif intérêt hier, poussant le volume des affaires à son plus haut niveau depuis plus d'un mois. En effet, le virement a été de 9,186,000 actions au regard de 6,944,000 mardi. Il s'agit du plus imposant volume d'affaires enregistré depuis le 24 avril alors que 9,447,000 actions avaient changé de mains. Aumaque a pris la vedette, gagnant un cent à 6 1/2 sur un déplacement de 1,473,100 actions. Rowen le suivait de près, cédant 1/2 cent à 27 sur un déplacement de 1,196,614 actions. Marchant a gagné 25 cents à \$1.35, Bellette 15 cents à \$1.35, Genex 8 1/2 cents à 37 et Kirkland Minerals cinq cents à 45 cents. MacDonald a également haussé de cinq cents à 30. Par contre, Leitch a cédé \$1.30 à \$3.50 et Highland-Bell \$1.30 à \$5.60. Hudson Bay a cédé 4 1/2 à 65 1/2 cent par Labrador a cédé 1/2 à 35. Dans le secteur des pétroles de l'Ouest, Home A a gagné \$1 à 21 1/2 et Home B 1/2 à 21. Dome a cédé 1/2 à 29 1/2, dans le secteur des aérifères. Bell Telephone a gagné 1 1/4 à 57 1/4 dans le secteur des industries. D'autre part, Algoma Steel a cédé \$1 à 68 1/2 et Chrysler \$2 à \$52.

Bourse de New-York

NEW-YORK — Les sidérurgiques et les produits pharmaceutiques ont quelque peu amené la baisse enregistrée hier à Wall Street, la troisième en autant de semaines. L'activité a été modérée. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 98 à 817.94. Le virement a été de 4,470,000 actions au regard de 4,300,000 mardi. Les Bourses seront fermées vendredi aux États-Unis. Les sidérurgiques ont poursuivi leur marche ascensionnelle. U. Steel et Bethlehem ont gagné un point chacun. D'autre part, Youngstown Sheet a gagné 1 1/2, Lukens 1 3/4 et Jones and Laughlin 3/4. Les produits contraceptifs ont cependant pris la vedette. Parke, Davis a gagné 2 5/8 à 31 sur un déplacement de 85,900 actions, s'inscrivant au 3e rang des stocks les plus en demande. G. D. Searle a gagné 3 1/4 à 65 1/4 et Johnson et Johnson 2 1/2. Syntex a été particulièrement en faveur, gagnant 6 1/2 à 91 1/2. La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a cédé 6 à 305.5. Une fois de plus, Texas Gulf Sulphur a été le stock le plus en demande, gagnant 5 1/8 à 56 3/8 sur un déplacement de 113,400 actions. Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Hudson Bay Mining a cédé 2 3/4 et Granby Mining un point. Les cours étaient mixtes avec une tendance à la baisse à la Bourse Américaine.

Cours des changes

Afrique du Sud Rand	1.51 1/2
Allemagne Deut. Mark	2720
Angleterre Livre	3.02 1/2
Argentine Peso	.0081
Australie Liv. Aust.	2.42 1/4
Autriche Schilling	.0420
Belgique Franc	.0217 1/4
Brazil Cruzeiro	.0010
Chili Escudo	.3458
Danemark Cour.	.1566
Espagne Peseta	.0191
France Franc	.2206
Hollande Florin	.2993
Italie Lire	.001730
Japon Yen	.002987
Mexique Peso	.0878
New-York Dollar	1.08 1/16
Norvège Couronne	.1513
Nouv. Zel. Liv. N. Z.	3.01 1/4
Perou Sol	.0406
Suède Couronne	.2104
Suisse Franc	.2505
Tchécoslovaquie Cour.	.1520
Venezuela Bolivar	.2412

Canatel Electronics assure la fusion de trois autres sociétés

La création d'une nouvelle société canadienne, Canatel Electronics Ltd., par l'acquisition de deux sociétés manufacturières existantes a été annoncée hier par M. J. Bartlett Morgan, président de Canatel Electronics, dont le siège social est à Montréal. Cette société perfectionnera, fabriquera et vendra des produits et des systèmes de télécommunications; 76 p.c. de la première émission d'actions sera souscrite au Canada et 24 p.c. en Hollande, par le groupe des sociétés Philips, des Pays-Bas. Le groupe de capitalistes canadiens comprendra comme actionnaires d'importance, Canada Wire & Cable Co., Ltd. L'association de Canatel et de Philips, grâce à une assistance technique et à un régime de permis, a été récemment réalisée. L'entente s'étendra à toute la série des produits Philips de télécommunications, ce qui permettra à la société Canatel de fabriquer au Canada tous les appareils de ce genre en ayant recours aux ingénieurs, aux ouvriers et aux matériaux canadiens. Selon cette entente, la société Canatel pourra utiliser l'outilage que la compagnie Philips fabrique aux Pays-Bas. Canatel s'adonnera également à des recherches. La société Canatel fait aussi l'acquisition de la compagnie Philips Electronics Industries, Ltd., de Toronto, dont elle continuera la fabrication de produits de télécommunications. De plus, Canatel obtient le contrôle de Radio Engineering Products, Ltd., de Montréal, firme d'électronique qui se spécialise dans la fabrication et l'exportation d'outilage pour télécommunications, servant aux installations de défense. Le président administrateur de Canatel est M. D. Stewart Patterson, o.b.e., président de Dominion Corp. of Canada.

Rapports financiers

Yukon Consolidated Gold Corp. Ltd. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$63,758 au regard de \$63,595 pour l'exercice précédent. Renabie Mines Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$43,963 au regard de \$239,479 pour l'exercice précédent. Atlantic Acceptance Corp. Ltd. pour le trimestre terminé le 31 mars 1964: \$125,477 au regard de \$152,677 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Slater Steel Industries Ltd., pour le semestre terminé le 30 avril 1964: \$761,732 au regard de \$312,025 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Industrial Wire and Cable Co. Ltd. pour l'exercice terminé le 31 mars 1964: \$326,232 au regard de \$31,017 pour l'exercice précédent. Thompson Paper Box Co. Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$414,137 au regard de \$485,745 pour l'exercice précédent. Maritime Electric Co. Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$414,137 au regard de \$485,745 pour l'exercice précédent.

Cours du dollar

Le dollar américain était inchangé hier à \$1.08 1/16. La livre sterling a cédé 1-16 à \$3.02 1/2. NEW-YORK — Le dollar canadien valait hier 92-9-16 au regard de 98-3/4 mercredi dernier. La livre sterling a cédé 1-32 à \$2.79 59-64.

Bourse de Montréal

Les cours ont oscillé dans un faible rapon hier en Place de la Bourse. Le virement industriel a été de 246,900 actions et celui des mines et pétrolières de 804,100. L'indice composé a cédé 0.1 à 146.9 et les gains se partageaient à parts égales avec les pertes. Les papeteries ont décliné. Price Bros a cédé un point à 42 1/2. Les industrielles ont flechi. Les banques ont décliné. Provinciale a cédé 1/2 à 55. Les services publics ont progressé. Bell Telephone a gagné 1/2 à 56 1/2, Nova Scotia Light and Power 1/2 à 25 1/2. Dans le secteur des métaux communs, International Nickel a gagné 3/4 à 85 1/2 cent par Hudson Bay a cédé deux points à 65 1/2. Salada Foods a gagné 1/4 à 13 1/2 cent par Canada and Dominion Sugar a cédé 1/2 à 25. Home a gagné 1 1/4 à 21 1/2 et Husky 1/2 à 8 1/2 dans le secteur des pétrolières. Dominion Bridge a cédé un point à 21 1/2. Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Black Hawk a gagné 10 cents à \$1.15 sur un déplacement de 25,900 actions. Talisman six cents à 86 sur un déplacement de 15,500 actions et Surluga cinq cents à 70 sur un déplacement de 12,200 actions. Fox Lake a cédé deux cents à 18 sur un déplacement de 23,000 actions et Mistango un cent à 36 sur un déplacement de 12,500 actions.

Dividendes

Greyhound Lines of Canada Ltd., 15 cents, le 1er juillet, inscription le 1er juin. British American Bank Note Co. Ltd., 50 cents, le 15 juin, inscription le 1er juin. Price Bros & Co. Ltd., 50 cents l'action ordinaire, le 1er août, inscription 2 juillet; 2 1/2 pour chaque tranche de 4 actions privilégiées, 4% remboursables, 1er juillet, inscription le 1er juin. Canada Safeway Ltd., \$1.10 l'action privilégiée \$4.40, 1er juillet, inscription 1er juin. Abitibi Power and Paper Co. Ltd., actions communes, 14 cts; privilégiées, 28 1-8, 1er juillet, aux actionnaires inscrits au 1er juin. La Luz Ltd., 25 cents, 15 juin, inscription 1er juin. Hollinger Consolidated Gold Mines Ltd., 15 cents plus un boni de 10 cents, 30 juin, inscription 2 juin. Chemcell 1963 Ltd., 43 1/2 cents l'action privilégiée \$1.75, 25 cents l'action privilégiée \$1 et 7 1/2 cents l'action ordinaire, 30 juin, inscription 4 juin. Algonquin Building Credits Ltd., 32 1/2 cents l'action privilégiée et 10 cents l'action ordinaire, 15 juin, inscription 4 juin. The Bowater Corp. of North America Ltd., 62 1/2 cents l'action privilégiée cinq pour cent et 68 1/2 cents l'action privilégiée 5% pour cent, 1er juillet, inscription 5 juin. Canadian Collieries Ressources Ltd., 25 cents l'action privilégiée cinq pour cent, 30 juin, inscription 5 juin. Canadian Industrial Gas Ltd., 27 1/2 cents l'action privilégiée, 1er juillet, inscription 15 juin. Canada Iron Foundries Ltd., 37 1/2 cents l'action ordinaire, 2 juillet, inscription 2 juin; \$1.06 1/2 l'action privilégiée, 15 juillet, inscription 12 juin.

L'économie québécoise reçoit un apport important grâce à la fabrication à Shawinigan et à Arvida des câbles d'aluminium à armature d'acier dont l'Hydro-Québec commence à recevoir livraison. Aluminum Company of Canada invitait mardi des journalistes de Montréal, Québec, du Saguenay et de la Mauricie, au départ de l'usine de Shawinigan, des cinq premiers camions chargés de câbles qui ont pris la route de Québec.

Ces câbles d'une conception unique, dont les détails de fabrication ont été arrêtés par l'Alcan et l'Hydro-Québec, spécialement pour la ligne à haute tension de 735,000 volts de Manicouagan à Québec, représentent une magnifique réussite du génie canadien.

Ils serviront à transporter le courant du vaste complexe hydro-électrique du Canada, la centrale Manicouagan-Outardes de l'Hydro-Québec qui, avec 6,700,000 H.P., doublera presque en 1970, l'énergie électrique disponible dans la province.

Les journalistes ont visité l'usine de coulée et celle de fabrication de tiges de trois-huitièmes de pouce, à Arvida, ainsi que la tréfilerie de Shawinigan.

L'Hydro-Québec réclame 2,400 milles de câbles d'aluminium de l'Alcan, au cours des dix prochains mois. Ils feront le lien entre la métropole et les centrales de la Manicouagan, à 370 milles de distance. Trois câbles seront ainsi tendus sur des pylônes élevés.

Il faudra au total 4,800 milles de câbles. Northern Electric, Phillips Electrical et Canada Wire and Cable fabriquent 2,400 milles de câbles. La ligne de transmission dont les travaux débutent, sera terminée en 1965.

L'Alcan avait déjà élaboré les principales caractéristiques du câble de la ligne de transmission, lors de l'aménagement de la Bersimis et le câble d'aluminium à armature d'acier porte ce nom. Il se compose de 42 fils conducteurs d'aluminium, enrobant une armature de sept fils d'acier.

Ces fils d'acier assurent une solidité suffisante au câble. Le diamètre total du câble est de 1,380 pouce. Un câble plus fort sera employé pour franchir les cours d'eau sur une distance maximum de 5,875 pieds. La plus grande aluminerie au monde, celle d'Alcan, à Arvida, coule les lingots d'aluminium.

R. L. CRAIN LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

DIVIDENDES NOS 74 ET 75

AVIS est par les présentes donné que le dividende no 74 a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, au taux de douze cents (12c) par action, pour le second trimestre se terminant le 30 juin, 1964, payable le ou après le 30 juin, 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 5 juin, 1964. Pour faire suite, le dividende no 75 a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, au taux de douze cents (12c) par action, pour le troisième trimestre se terminant le 30 septembre, 1964, payable le ou après le 30 septembre, 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 4 septembre, 1964. Par ordre du Conseil d'administration. Gordon J. REID, secrétaire. Ottawa, 25 mai 1964.

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
MONTRÉAL - PLACE VILLE-MARIE : 1-281-7481
TORONTO : 200 UNIVERSITY AVENUE : 383-8282
WINNIPEG : 1213 NOTRE DAME AVENUE : 847-1773
VANCOUVER : 550 GRANVILLE STREET : 1-282-2644
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

Actions et obligations

Bouchard & Cie Ltée

Membres des } Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
Membres de l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
1015 BEAVER HALL — SUITE 203
MONTRÉAL 1, Qué. Tél. : 875-5050

Nouvelle émission

\$235,000

Juin 1964

VILLAGE SAINT-ANTOINE DES LAURENTIDES

(Comté de Terrebonne)

51%

Datées du 1er juin 1964
Échéant du 1er juin 1965 à 1979

Prospectus sur demande

CRÉDIT DU NORD INC.

844-9371

COURTIER en VALEURS

57-ouest, rue ST-JACQUES, MONTRÉAL



La grande majorité des employés de la tréfilerie de Aluminum Co. of Canada, à Shawinigan, ont assisté, mardi, au départ des cinq premiers camions chargés de câbles destinés à la ligne de transmission Manicouagan-Montréal, de l'Hydro-Québec. M. le maire Dufresne, de Shawinigan, a souhaité bon voyage aux camionneurs que l'on voit près du premier chargement, en compagnie de M. Craig, gérant de la tréfilerie de Shawinigan.

Cavalcade SPORTIVE

par
Gérard Gosselin

Les directeurs de terrains de jeux de Montréal et des environs ainsi que des éducateurs physiques étaient conviés mardi par CFTM-TV, (canal 10), au club de golf Bellevue de Châteauguay, à l'occasion d'un projet d'émission d'athlétisme pour les jeunes, programme qui débuterait sur les ondes au début de l'été, pour se continuer hebdomadairement jusqu'en septembre. Il s'agit de jeux olympiques miniatures et non d'olympiade. En effet, une olympiade est, par définition, la période de quatre ans qui sépare deux jeux olympiques différents. La maison Raymond & Raymond faisait les frais de la réception. A première vue, il paraît malheureux que les participants n'aient pu s'entendre pour placer ces démonstrations sous le signe de véritables règlements olympiques, notamment au sujet du plan Marshall et des blocs de départ. Si nous voulons réellement préparer nos jeunes à mieux faire figure en athlétisme, il faudra bien un jour commencer par leur apprendre les principes élémentaires, pour qu'ils ne soient pas handicapés lors de futures et éventuelles épreuves de grande envergure. Il reste, toutefois, que CFTM-TV mérite des félicitations pour offrir ainsi gracieusement le temps et les efforts nécessaires à la réussite de ce programme. Ce n'est pas peu entreprendre de présenter, une fois par semaine, un programme d'une heure, devant l'écran de télévision où rien ne doit être laissé à l'improvisation.

On a pu constater, mardi, pourquoi le baseball, majeur ou autre, reste un des sports qui soulève le plus d'intérêt. En effet, les Mets de New-York, un club voué d'avance au dernier rang, avec la plus faible moyenne des deux grands circuits, a réuni tous ses moyens d'action, toutes ses ressources pour infliger aux Cubs de Chicago, une défaite de 19-1. Le baseball est un des sports les plus imprévisibles. Il n'y faut jamais rien prendre pour acquis. Comme l'autre jour, quand les Giants de San Francisco, redoutables à tous les aspects, se sont fait battre deux fois, le même jour, par les Pirates de Pittsburgh. On se souvient de l'exploit extraordinaire de Don Larsen, dans l'uniforme des Yankees, qui, en pleine série mondiale, avait lancé une partie parfaite, retirant 27 adversaires d'affilée, sans permettre à aucun de se rendre au premier but. Avant comme après son exploit, Larsen n'a jamais fait rien qui vaille.

C'est qu'au baseball, s'il est vrai que 60 ou 70 p.c. de la force d'un club repose sur le lanceur, il y a une foule d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte pour souvent faire pencher la victoire d'un côté ou de l'autre. Chaque artilleur possède un répertoire de lancers, mais de tous ces lancers, il y en a toujours un qui a plus d'efficacité. C'est ordinairement avec ce lancer qu'il retire ses adversaires au bâton. Mais quand, pour varier ses offrandes, il a recours aux autres, il redevient un lanceur ordinaire. C'est ainsi qu'on voit souvent des lanceurs perdre une partie même après avoir fait mordre la poussière à plus d'une dizaine de frappeurs. D'autres facteurs peuvent aussi avoir une importance capitale en certains cas.

Parlons du vent, de la distance des clôtures et de l'état du terrain. Les Twins de Minnesota qui frappent des circuits à volonté sont en cinquième position. Quand le vent souffle vers le champ gauche, les droitiers s'en donnent à cœur joie et quand le vent porte vers la droite, ce sont les gauchers qui bénéficient de l'avantage. La diversité dans les dimensions de terrains aide certains joueurs à frapper souvent pour le circuit, chez eux, alors qu'ailleurs ils frappent des chandeliers aisément happées par les voltigeurs. Quant à l'état du terrain, imaginons un roulant durement frappé en direction du joueur d'arrêt-court. Qu'une petite roche se trouve au point d'impact ou la balle touche le sol, et un ricochet peut faire rater le jeu défensif qui eut mis fin à une manche ou à une partie. Allons plus loin. Au moment où un joueur défensif va gober la balle, qu'un maringouin vienne lui piquer le nez et il commettra une erreur qui peut être coûteuse.

Pour que les Mets, club sympathique mais pas tellement de calibre, aient réussi à coordonner toutes leurs possibilités d'offensive en même temps que leur défensive jouait de façon impeccable, il a fallu une foule de circonstances favorables peu ordinaires. La même chose peut se produire, à tous les jours, pendant une longue saison de 162 parties. N'a-t-on pas souvent vu des victoires effacées par le dernier joueur à venir au bâton, alors qu'il y avait déjà 26 retraits dans la partie. Un coup de circuit, avec les buts remplis, vaut quatre points et c'est souvent suffisant pour faire passer la victoire d'un camp à l'autre. Les coups de circuits sont les timbres "Pinky" du baseball.

Geoffrion possède seul un record peu enviable

Bernard Geoffrion est indubitablement le seul joueur de hockey du monde qui ait provoqué la colère des partisans de son équipe en comptant un but chez lui. Cela s'est produit il y a neuf ans et Boom Boom n'oublie pas l'incident.

Cet incident a été rappelé cette semaine lorsque Geoffrion a mis fin à son activité de 13 années consécutives avec les Canadiens de Montréal, de la Ligue nationale de hockey, pour devenir entraîneur des As de Québec, qui font partie de la Ligue américaine.

C'est le 19 mars 1955 que Geoffrion comptait à Montréal ce but mémorable, lors de la dernière joute sur place prévue pour les Canadiens par l'horaire de la LNH. Les habitants enregistrèrent une victoire de quatre contre deux sur les Rangers de New-York, avec le but et deux assistances de Geoffrion, alors allié droit.

En outre, au grand déplaisir des partisans des Canadiens se trouvant dans les tribunes du Forum, ces points donneront à Boom Boom le titre de compteur de la LNH, pour la première fois dans sa carrière. Les spectateurs estimèrent qu'il avait fait du tort à leur idole, Rocket Richard.

Une des grandes ambitions de Rocket au cours de sa brillante carrière de 18 ans dans la LNH fut de gagner le titre de compteur. La grande occasion de réussir sur ce plan se produisit en 1955 mais il fut suspendu pour les trois dernières joutes de la ligue et pour les éliminatoires de la Coupe Stanley. Il avait, quelques

Les meilleurs coursiers sont au programme inaugural des courses au galop qui débutent, ce soir, à B. Bonnets

"Jamais un programme inaugural de courses au galop, à Montréal, n'a réuni autant de bons pur-sang" déclarait hier un porte-parole de la piste de Blue Bonnets, qui inaugure ce soir un meeting de 42 programmes.

On remarque, parmi les inscrits au programme de ce soir, des coursiers qui ont participé, depuis le début de la présente saison, aux meetings de Fort Erie, Greenwood, Lincoln, Seville et d'autres pistes américaines.

On verra aussi plusieurs chevaux qui appartiennent à des sportsmen de la région montréalaise, dont Red Pal, à Joe Japp, Turf Student, à notre confrère Robert "Bob" Chichine, William, à S.-J. Lincaine, à l'écurie BMW, Gill, Careless, à l'écurie BMW. Le clou du programme de ce soir est le Handicap "La Canadienne" qui réunira sept partants, dont le puissant Monarch Park qui a été établi favori à 3 contre 2 par les responsables de la cote matinale.

Monarch Park, âgé de cinq ans, est un rejeton de Chop Chop. Il a remporté neuf victoires en 1963, rapportant \$26,000 à ses propriétaires, l'écurie Addison Hall. Cette année, il a participé à sept courses et s'est placé chaque fois dans l'argent.

Monarch Park sera piloté par le vaillant Ronnie Turcotte, qui a fait honneur à notre pays en se rendant aux États-Unis et décrochant la palme des jockeys, à Pimlico.

New Member, propriété de Douglas Hatcher, est le second choix dans le classique "La Canadienne". Il sera conduit par le populaire et agressif Alfonso "Al Coy", vainqueur de 67 courses à Blue Bonnets l'an dernier.

Vient ensuite la courageuse Charlene B., quatre ans, qui conduira un nouveau venu, Roger Boudreau. Charlene B. a

mes sous réflecteurs. Lester Snow, un entraîneur local, ajoute : "Avec de tels chevaux dès le début, je crois que tous les records d'assistance et de paris seront battus".

L'entrée de Mme Barbara Kees, de Shenandoah Downs. Plusieurs nouveaux jockeys feront leur début montréalais, ce soir, dont Santo Gabriele, qui arrive de Lincoln, le Cubain Cecilio Chavez, un vétéran que l'on a vu à Hialeah, Roger Boudreau, qui conduit les chevaux de Willie Hinphy,

George Gubbins, champion des conducteurs à Blue Bonnets en 1961 et l'apprenti Gary Weblay, qui pilote les chevaux de Johnny Starr, l'entraîneur des chevaux de Conny Smythe.

Le signal du premier départ sera donné à huit heures 15 et il y aura pari double sur les deux premières courses, qui n'aura lieu qu'à la cinquième et exacte à la huitième.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.



Daniel Desmond fait un tour avec Charlene B. avant l'ouverture du meeting des courses au galop, ce soir.

Les Mets reviennent à leur jeu normal et perdent, 7 à 1, contre les Cubs de Chicago

CHICAGO. — Les Cubs de Chicago ont hier repris leur jeu normal et ont battu les Mets de New-York en leur infligeant une défaite de 7 à 1. On sait que les Mets avaient humilié les Cubs 19 à 1, mardi.

Les Mets ont compté leur unique point à la huitième manche, à la faveur de deux simples, un but sur balle et d'un jeu forcé.

Le lanceur Dick Ellsworth des Cubs a remporté sa cinquième victoire, cette saison. C'était la sixième fois qu'il triomphait contre les Mets depuis la saison dernière.

Un but sur balle, Billy Williams, un triple coque par Ron Santo et un simple de Ernie Banks ont produit deux points à la manche initiale, pour les Cubs.

CHICAGO. — Les Cubs de Chicago ont hier repris leur jeu normal et ont battu les Mets de New-York en leur infligeant une défaite de 7 à 1. On sait que les Mets avaient humilié les Cubs 19 à 1, mardi.

Les Mets ont compté leur unique point à la huitième manche, à la faveur de deux simples, un but sur balle et d'un jeu forcé.

Le lanceur Dick Ellsworth des Cubs a remporté sa cinquième victoire, cette saison. C'était la sixième fois qu'il triomphait contre les Mets depuis la saison dernière.

Un but sur balle, Billy Williams, un triple coque par Ron Santo et un simple de Ernie Banks ont produit deux points à la manche initiale, pour les Cubs.

CHICAGO. — Les Cubs de Chicago ont hier repris leur jeu normal et ont battu les Mets de New-York en leur infligeant une défaite de 7 à 1. On sait que les Mets avaient humilié les Cubs 19 à 1, mardi.

Les Mets ont compté leur unique point à la huitième manche, à la faveur de deux simples, un but sur balle et d'un jeu forcé.

Le lanceur Dick Ellsworth des Cubs a remporté sa cinquième victoire, cette saison. C'était la sixième fois qu'il triomphait contre les Mets depuis la saison dernière.

Un but sur balle, Billy Williams, un triple coque par Ron Santo et un simple de Ernie Banks ont produit deux points à la manche initiale, pour les Cubs.

CHICAGO. — Les Cubs de Chicago ont hier repris leur jeu normal et ont battu les Mets de New-York en leur infligeant une défaite de 7 à 1. On sait que les Mets avaient humilié les Cubs 19 à 1, mardi.

Les Mets ont compté leur unique point à la huitième manche, à la faveur de deux simples, un but sur balle et d'un jeu forcé.

Le lanceur Dick Ellsworth des Cubs a remporté sa cinquième victoire, cette saison. C'était la sixième fois qu'il triomphait contre les Mets depuis la saison dernière.

Un but sur balle, Billy Williams, un triple coque par Ron Santo et un simple de Ernie Banks ont produit deux points à la manche initiale, pour les Cubs.

CHICAGO. — Les Cubs de Chicago ont hier repris leur jeu normal et ont battu les Mets de New-York en leur infligeant une défaite de 7 à 1. On sait que les Mets avaient humilié les Cubs 19 à 1, mardi.

Les Mets ont compté leur unique point à la huitième manche, à la faveur de deux simples, un but sur balle et d'un jeu forcé.

Le lanceur Dick Ellsworth des Cubs a remporté sa cinquième victoire, cette saison. C'était la sixième fois qu'il triomphait contre les Mets depuis la saison dernière.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1517-d du Code de procédure civile, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livre et autres créances récréables, présentes et futures, de CLINIQUE TARNIER INC., dont la principale place d'affaires est dans la Province de Québec, est dans le district judiciaire de Montréal à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, faite et exécutée le 23e jour du mois d'avril 1964 ont été enregistrées au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 5e jour du mois de mai 1964 sous le numéro 1746805.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 3752 — expropriation.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

PAR ORDRE DE LA COUR REGIS GAGNON, ou ses ayants droit sont tenus de comparaître dans les trente (30) jours.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL, corporation constituée par acte de la législature de la Province de Québec, ayant son siège social au no 3737 est de la rue Sherbrooke, dans la cité et district de Montréal, partie expropriante.

REGIS GAGNON, de profession et de domicile inconnus, au cas de décès dudit Régis Gagnon, ses ayants droit également des professions et de domiciles inconnus, partie expropriée.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 20 mai 1964 par lequel Style Towne Toys, Inc. a transporté et cédé toutes leurs dettes de livre présentes et futures, à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 28 mai 1964 sous le no 1750774. Banque de Montréal, le 28 mai 1964.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 20 mai 1964, en vertu des clauses auxquelles toutes les dettes actuelles et futures appartenant à IMPRIMERIE PRO-ART PRINTING CO. REG-T, ont été vendues à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION, a été enregistré le 23 mai 1964 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1750922.

MONTRÉAL, 28 mai 1964. BRODIE & POLISUK avocats

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE No 642-501

DAME LORRAINE CHARLEBOIS, dactylographe, de la cité et le district de Montréal, épouse séparée de biens de Victor Buck, mécanicien, du même endroit.

Demanderesse - VICTOR BUCK, de la cité et le district de Montréal, Défendeur

Le défendeur est prié de comparaître d'ici un mois. MONTREAL, 25 mai 1964. W. Brodeur Député Procureur de la Cour Supérieure

Bel & Cytrynbaum Procureurs de la demanderesse 1255 rue Université Suite 1220 Montréal, P. Q.

AVIS PUBLIC LA CORPORATION DE MONTREAL METROPOLITAIN

Boulevard Métropolitain Homologation du vingt-septième rapport de la Régie des Services Publics relativement à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture et l'établissement du Boulevard Métropolitain, en dehors des limites de la Cité de Montréal, suivant le plan B.M.E.X-6, approuvé par la Corporation de Montréal Métropolitain pour ce qui regarde les numéros ci-après mentionnés.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que le 25 mai 1964, la Régie des Services Publics a déposé conformément à la loi, au bureau de la Corporation de Montréal Métropolitain son vingt-septième rapport en date du 8 avril 1964, relatif à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture du Boulevard Métropolitain, selon le plan B.M.E.X-6, mentionné plus haut, ledit immeuble figurant sur le dit plan sous le numéro d'expropriation 8, et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges de la Division de Pratique, chambre 31, au Palais de Justice, à Montréal, le 29 juin 1964, à 10-30 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Montréal, le 28 mai 1964. GUY VILANDRE, Secrétaire, Corporation de Montréal Métropolitain

Parent, Gadois & Alary, Procureurs de la Corporation de Montréal Métropolitain.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE BREVETS D'INVENTION en tous pays

Marion, Robic & Bastien 2736 rue DUMONT MONTREAL 25

ELECTRICIEN Entrepreneur-électricien Jean K. Malouf Inc. Entretien — Réparations R.A. 1-9630 6305, 2

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

L'apport du Québec...

J'ai sous les yeux le classement des athlètes canadiens au domaine de piste et pelouse en ce qui concerne l'année 1963. C'est révélateur. Prenons-les un par un, par catégories. Dans le 100 verges, PERSONNE DU QUÉBEC sur un total de 21 athlètes classés! Dans le 220 verges, PERSONNE DU QUÉBEC sur un total de 26 athlètes classés! Dans le 440 verges, UN SEUL REPRESENTANT DU QUÉBEC sur un total de 19 athlètes classés! Dans le 880 verges, UN SEUL ATHLÈTE DU QUÉBEC sur un total de 16 classés! Dans l'épreuve du mille, AUCUN DU QUÉBEC sur un total de 13 classés. Dans la compétition du deux milles, AUCUN DU QUÉBEC sur un total de 19 classés! Dans la course de trois milles, PERSONNE DU QUÉBEC parmi les 13 classés! Dans l'épreuve de six milles, oups! nous sommes sauvés par les soldats de Valcartier qui ont placé QUATRE des leurs parmi les neuf classés. Dans l'épreuve d'endurance du marathon, en souvenir de Gérard Côté probablement, les deux premiers classés viennent de St-Hyacinthe, sur un total de cinq athlètes classés.

Rien, rien, ou si peu...

Et la litanie continue. Le saut en longueur, au Québec, connais pas! AUCUN ATHLÈTE DE CLASSE sur un total de 16. Le saut en hauteur? du pareil au même: AUCUN REPRESENTANT DU QUÉBEC sur un total de 13 classés. Le triple saut? heureusement, là, UN de mes compatriotes de St-Lambert s'est immiscé parmi les 15 athlètes classés.

Le saut à la perche? UN SEUL DU QUÉBEC, parmi 10 athlètes classés, un gars de Ville Mont-Royal, probablement habitué à se servir de sa perche pour franchir la fameuse clôture qui sépare sa ville de notre ville! Le lancement du marteau? UN SEUL DU QUÉBEC, et de St-Lambert encore, qui sait jouer de cet instrument apparemment, qui a réussi à s'insérer parmi les 11 classés. Le lancement du disque? pas question de ça ici au Québec: AUCUN REPRESENTANT; on préfère d'ailleurs des disques de "twist à Beatles" dans notre belle province. Reste le javelot: UN SEUL DU QUÉBEC, de Ville Mont-Royal, parmi 14 athlètes classés. Quant au lancement du boulet, PERSONNE LA NON PLUS DU QUÉBEC sur un total de neuf classés. A croire que le boulet nous pèse!

Seules, deux banlieues sont au pas...

Evidemment, après cette brève revue d'une situation désastreuse pour le Québec au domaine de piste et pelouse, quelques questions mériteraient d'être posées. La première qui viendrait à l'idée de n'importe qui est le "POURQUOI" d'un tel état de chose. On n'a pas fini de se demander pourquoi, qu'une partie de la réponse nous frappe en plein front. PARCE QUE dans une grande ville comme Montréal on ne s'en soucie pas, alors imaginez ailleurs. Cependant les deux noms mentionnés à quelques reprises en sont de banlieues, Ville Mont-Royal et Saint-Lambert. Par les efforts continus de Saint-Lambert depuis 50 ans, le Québec demeure sur la mappe, surnage. Parmi les dix organisations d'importance au pays au domaine de piste et pelouse, Saint-Lambert vient au 7ème rang. Parmi ces 10 associations on ne rencontre pas les noms ni de Montréal, ni de Québec. Enfin, la façon cavalière dont la ville de Montréal vient de disposer du cas Aloys Voitchovsky, directeur d'athlétisme au collège St-Lambert, qui avait organisé une rencontre extraordinaire d'athlètes de piste et pelouse au parc Jarry et qui a dû la décommander, sert de corollaire à la réponse de mon premier pourquoi: parce qu'à Montréal on ne s'en soucie pas.

Patterson à la retraite?

NEW-YORK (PA) — Floyd Patterson, ex-champion mondial poids lourd, a révélé, hier, qu'il prendrait sa retraite s'il subissait une raclée aux mains d'Eddie Machen lors de leur combat à Stockholm, le 5 juillet.

Le boxeur a fait cette déclaration à l'aéroport international Kennedy où il s'est embarqué en direction de Stockholm.

Par raclée, il entend une défaite par K.O. ou un revers humiliant par décision. "Si je perdais par K.O. en raison de coupures, je n'envisagerais pas la retraite," a-t-il précisé.

UNE ENTREVUE A PROPOS DES OLYMPIQUES

AVERY BRUNDAGE SE CONFESSE A L'AFP

TOKYO — Dans une interview exclusive au correspondant de l'A.F.P. Avery Brundage, président du Comité olympique international, en visite d'inspection à Tokyo, a répondu aux questions touchant les différents problèmes qui se posent actuellement:

1) Quelle est la position du Comité olympique international en ce qui concerne le retrait des jeux de 13 pays arabes et n'est-il pas à craindre que ce boycottage s'étende à d'autres pays?

Nous n'avons pas été informé officiellement d'un boycottage des Jeux olympiques. En fait un boycottage n'est pas concevable d'un point de vue olympique. La liste des participants est établie pour les Jeux olympiques non par les gouvernements mais par les comités olympiques nationaux. 115 comités olympiques nationaux ont été à ce jour reconnus par le Comité international olympique et l'on peut dire que pratiquement tout le monde civilisé suit le code olympique de franc jeu, peu importe qu'un ou deux pays de plus ou de moins participent aux Jeux olympiques. Chaque comité national olympique décidera de sa participation. Je doute que l'un d'entre eux soit assez insensé pour empêcher ses athlètes de participer à l'événement sportif culminant de leur carrière, et cela pour des raisons purement politiques.

RECONSIDERATION?

2) Envisagez-vous de reconsidérer le sanction prise contre l'Indonésie? Nous nous efforçons de garder au sein du Comité olympique international le plus grand nombre possible de membres, c'est notre objectif d'en attirer même davantage. Nous avons prévenu le Comité olympique indonésien qu'en nous serions disposés à lever la suspension qui le frappe lorsque ce dernier promettra formellement de respecter les principes olympiques et s'engagera à ne plus en violer les règles.

3) Avez-vous des raisons d'espérer que l'Afrique du Sud cessera la désagrégation sportive?

L'un des secrets du grand succès du mouvement olympique est le fait qu'il n'y a pas de discrimination raciale. Politiquement ou confessionnelle. C'est un principe olympique sacré. Aucune information récente ne nous est parvenue d'Afrique du Sud qui nous permette de conclure que le comité olympique de ce pays ait pris la décision de respecter ce principe.

4) Envisagez-vous de vous représenter comme président du CIO? Tout ce que je puis vous dire est que je n'ai jamais fait acte de candidature et je n'en ferai jamais en ce qui concerne cette prochaine élection. Je dois ajouter qu'il y a une légère différence entre la version française et anglaise de l'article 12, due à une maladresse de traduction dans le texte français et que l'affaire sera définitivement réglée lors de la prochaine réunion à Tokyo du Comité olympique international.



Le trophée Félix Leclerc, qui sera attribué par le Club sportif des journalistes à l'occasion du prochain omnium de golf qui doit avoir lieu à Mascouche. Sur la vignette André Rufiange fait admirer le trophée à plusieurs confrères. Il s'agit, de gauche à droite, de Jacques Guay, la Distillerie Melchers, Jean-Jacques Fortin, président du Club de golf de Mascouche, Gino Salotti, Guy Bertrand, des disques London, Jean Charrier, et Jean Coutu, de Radio-Canada.

INITIATIVE DU CLUB SPORTIF DES JOURNALISTES

Un gala journalistique au cours duquel on couronnera divers lauréats, en mars

Le Club sportif des journalistes a annoncé officiellement hier qu'il tiendra son gala journalistique en mars prochain, à l'hôtel Mont-Royal. L'événement sera l'occasion pour l'organisme de faire remise de 11 trophées et autant de bourses à ses membres méritants.

C'est ainsi que les trophées et bourses iront au meilleur commentateur sportif de l'année à la radio, à celui jugé le meilleur à la télévision, au chroniqueur du sport d'un journal, à un photographe, à la personnalité sportive féminine, à la personnalité masculine, au meilleur journaliste masculin du domaine artistique, à la meilleure journaliste féminine sur le même plan, au meilleur publicitaire sportif masculin ainsi qu'à l'artiste féminin qui s'est illustrée au cours de l'année.

Sous l'habile direction du président Gino Salotti, le club sportif des journalistes connaît un retentissant succès. Le programme de l'année qui vient d'être tracé, comprend des événements importants qui devraient gagner de nouveaux lauréats à l'organisme.

Voici ce programme: 25-26 août. — Au club de golf Mascouche, sept équipes se disputent le trophée Félix-Leclerc. Encore une fois il s'agit de la reprise annuelle de ce tournoi commandité par la distillerie Melchers.

9 juin. — Assemblée des directeurs du club des journalistes pour discuter de la cotisation de ses membres, chez Melchers, comme à l'accoutumée.

28 juin. — Joute de balle-molle opposant les journalistes aux artistes. Fernando Soucy pilotera les journalistes. Le match sera disputé au parc Laurier, à 3 h.

10 juillet. — Le premier numéro du journal "Le Communiqué", seize pages de nouvelles de toutes sortes adressées exclusivement aux membres. Jean Charrier, du Petit Journal, en sera rédacteur.

14 octobre. — Tournoi de tennis sur tables et de billard, au centre de l'Immaculée-Conception.

Le club des journalistes aura très bientôt son hymne, "Le petit bonheur". Il sera endossé par les Majorités de Longueuil, un groupe de 68 jeunes filles sous la direction de Mme Nantel. Les Majorités de Longueuil vont participer à l'omnium de golf Félix-Leclerc également.

L'hiver prochain, le club des journalistes mettra en branle une ligue de hockey de six équipes. La cédule se terminera par une série éliminatoire pour l'obtention du trophée Félix-Leclerc.

Le club avait organisé une fête, mardi, à l'occasion de l'élection du commentateur sportif Jean-Jacques Fortin, (canal 10) à la présidence du club de golf de Mascouche. La réception a eu lieu à la Distillerie Melchers, Côte de Liesse. Dans son allocution, Jean-Jacques Fortin en a profité pour faire le point sur la situation de ce club de golf.

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier la Cie Melchers d'avoir bien voulu nous donner l'opportunité de vous parler quelques instants de notre parcours où se tiendra cette année l'omnium Félix-Leclerc.

Le Club de golf Mascouche fondé en octobre 1959 est la propriété de quatre hommes d'affaires canadiens-français dont le président Gilles Caisie, le Dr Yvon Cloutier, MM. Christophe Baillargeon et Guy Vidal. M. Vidal occupe aussi le poste d'administrateur.

Sous leur direction, ce parcours de 18 trous dont le professionnel est Claude Brisebois, a connu une progression constante et en 1964, il peut s'enorgueillir de compter 270 membres.

Je suis heureux de vous dévoiler quelques projets d'amélioration grâce à l'excellente collaboration des propriétaires. Les trous 5 et 6, que plusieurs d'entre vous connaissent, seront comblés et gazonnés de façon à permettre au moins bon d'entre nous de pouvoir réussir la normale. Il s'agit d'une dépense d'environ 20 mille dollars. Le zévin traversant le parcours à plusieurs endroits sera rendu le plus sympathique possible aux températures les plus bouillantes. Le 14 est relié au 13 par une très longue promenade, une promenade dont la remontée demeure assez fatigante, encore la les propriétaires ont songé à éliminer la pente afin que les golfeurs conservent

leurs forces pour poursuivre le parcours plus allègrement. Quelques corrections seront faites sur le terrain... on ajoutera quelques trappes de sable, on en déplacera d'autres et une couple de verts seront agrandis 2-14.

Au chalet des golfeurs la situation a changé du tout au tout. Les locaux sont d'une propreté impeccable grâce à l'éclairage et à un plancher nouveau, à la peinture et à l'installation de douches. La salle des dames renouvée en entier sera beaucoup plus attrayante pour nos membres du sexe faible.

C'est vraiment l'année de Mascouche. Au comité des membres, je me dois de féliciter toutes les sections qui travaillent d'arrache-pied à rendre la saison intéressante à tous. En plus des nombreux tournois organisés pour la durée de la campagne qui se terminera en novembre, nous avons voulu débiter avec une série de cliniques qui se tiendront le dimanche après-midi à 4-30 p.m. sous la direction du professionnel attiré M. Claude Brisebois.

En cas de pluie, les enfants bénéficieront de toutes les facilités du gymnase de l'Ecole secondaire de Sainte-Agathe.

Comme le nombre de participants à ce camp d'été expérimental est limité, on est prié de se renseigner sur les conditions d'admission le plus tôt possible. Le camp se déroulera du 26 juin au 11 juillet.

On se renseigne en téléphonant à Mlle Marie-Claire Larsson, du lundi au vendredi, de 9 heures à midi seulement, à 527-1257.

Des activités M. Paul Larue, aubergiste du "P'tit Bonheur", au lac Quenouille, nous communique la liste des activités régulières et spéciales qui seront offertes à ses pensionnaires au cours des mois de juin, juillet, août et septembre.

Chaque semaine, il y aura deux excursions en montagne avec cours d'orientation et de survie; deux périodes de manègement des embarcations, le lundi et le samedi matin; sept cours de natation et de plongeon; un cours d'initiation à l'alpinisme, et cinq périodes de culture physique.

Parmi les activités prévues pour le soir, mentionnons les feux de camp, les danses créatives avec meneur, soirées dans la "grange" de l'auberge avec chansonnier invité à l'occasion, cinéma, tennis de table et autres jeux d'intérieur.

Tous les mercredis de l'été, il y aura clinique de sécurité aquatique et enseignement de deux méthodes de respiration artificielle.

Toutes les fins de semaine, il y aura clinique de voile, cours théoriques et pratiques de ski nautique (gratuits pour les débutants), cours de natation et de plongeon, excursions en montagne.

Activités spéciales 27 et 28 juin — Quatrième session de l'Ecole Canadienne de Plongeon, direction: Léopold Vigeant et Paul Larue. Renseignements à 527-1257.

4 juillet — Grand bal de la belle saison.

11 juillet — Démonstration de ski nautique par la troupe réputée des frères Cloutier, de Sainte-Agathe.

18 juillet — Deuxième concours de décoration d'embarcations (chaloupes, canots). Renseignements à l'auberge même.

8 août — Sur le lac: excursion nautique aux flambeaux; baignade au clair de lune.

29 août — Course en montagne (cross-country) hommes, 2 milles; femmes, 1 mille.

5, 6 et 7 septembre — Fêtes spéciales de la Fête du Travail, mascarade avec prix pour les meilleurs costumes.

Camp d'été expérimental pour garçons de dix à treize ans

Le Centre des Loisirs Immaculée-Conception, qui s'occupe durant l'année scolaire de milliers d'enfants et possède au Lac Quenouille une auberge pour jeunes gens et jeunes filles, tenra cette année une expérience nouvelle en vue de combler les vacances de garçons de 10 à 13 ans inclusivement.

Le R. P. Marcel de la Sablonnière, s.j., directeur du Centre et de l'auberge "Le P'tit Bonheur", assumera personnellement la direction d'un camp expérimental d'éducation physique pour garçons. Pour cette première expérience, seulement un nombre limité de garçons seront acceptés.

Le camp sera aménagé sur les terrains avoisinant l'auberge et les garçons coucheront sous la tente. Au cours des deux semaines qu'ils passeront sur les bords du lac Quenouille, ces jeunes recevront des cours de natation, de canotage, de culture physique, d'athlétisme léger, de plongeon, de manègement de bateau à voile, d'orientation et de survie en forêt, de premiers soins et de respiration artificielle.

Les garçons pourront aussi jouer au tennis, au tennis de table, prendre part à des jeux divers et faire des visites éducatives et récréatives en divers endroits de la région. Le soir, il y aura feux de camp, chant, cinéma, etc.

Les garçons qui auront le privilège de participer à ce camp d'été expérimental bénéficieront des conseils précieux des mêmes instructeurs réputés que les abonnés du Centre des Loisirs I-C. Mentionnons entre autres M. Paul Larue, aubergiste du "P'tit Bonheur" et directeur de la natation au Centre; Yvon Beaulieu, instructeur de natation; Michel Denis, coordonnateur des activités; Réjean Beaudry, routier; Louis Lafleur, manègement des embarcations; Solange Léveillé, service de premiers soins. Le camp a aussi retenu les services d'instructeurs de la Croix-Rouge et de la Société Royale de sauvetage, ainsi que de l'Ecole canadienne de Plongeon. Un médecin de la région, le Dr Caron, visitera régulièrement le camp pour vérifier l'état de santé des garçons.

Tout en couchant sous la tente, les enfants bénéficieront des mêmes services que les pensionnaires de l'auberge "Le P'tit Bonheur", où ils prendront d'ailleurs leurs repas à des heures différentes.

En cas de pluie, les enfants bénéficieront de toutes les facilités du gymnase de l'Ecole secondaire de Sainte-Agathe.

Comme le nombre de participants à ce camp d'été expérimental est limité, on est prié de se renseigner sur les conditions d'admission le plus tôt possible. Le camp se déroulera du 26 juin au 11 juillet.

On se renseigne en téléphonant à Mlle Marie-Claire Larsson, du lundi au vendredi, de 9 heures à midi seulement, à 527-1257.

Des activités M. Paul Larue, aubergiste du "P'tit Bonheur", au lac Quenouille, nous communique la liste des activités régulières et spéciales qui seront offertes à ses pensionnaires au cours des mois de juin, juillet, août et septembre.

Chaque semaine, il y aura deux excursions en montagne avec cours d'orientation et de survie; deux périodes de manègement des embarcations, le lundi et le samedi matin; sept cours de natation et de plongeon; un cours d'initiation à l'alpinisme, et cinq périodes de culture physique.

Parmi les activités prévues pour le soir, mentionnons les feux de camp, les danses créatives avec meneur, soirées dans la "grange" de l'auberge avec chansonnier invité à l'occasion, cinéma, tennis de table et autres jeux d'intérieur.

Tous les mercredis de l'été, il y aura clinique de sécurité aquatique et enseignement de deux méthodes de respiration artificielle.

Toutes les fins de semaine, il y aura clinique de voile, cours théoriques et pratiques de ski nautique (gratuits pour les débutants), cours de natation et de plongeon, excursions en montagne.

Activités spéciales 27 et 28 juin — Quatrième session de l'Ecole Canadienne de Plongeon, direction: Léopold Vigeant et Paul Larue. Renseignements à 527-1257.

4 juillet — Grand bal de la belle saison.

11 juillet — Démonstration de ski nautique par la troupe réputée des frères Cloutier, de Sainte-Agathe.

18 juillet — Deuxième concours de décoration d'embarcations (chaloupes, canots). Renseignements à l'auberge même.

8 août — Sur le lac: excursion nautique aux flambeaux; baignade au clair de lune.

29 août — Course en montagne (cross-country) hommes, 2 milles; femmes, 1 mille.

5, 6 et 7 septembre — Fêtes spéciales de la Fête du Travail, mascarade avec prix pour les meilleurs costumes.

mental est limité, on est prié de se renseigner sur les conditions d'admission le plus tôt possible. Le camp se déroulera du 26 juin au 11 juillet.

On se renseigne en téléphonant à Mlle Marie-Claire Larsson, du lundi au vendredi, de 9 heures à midi seulement, à 527-1257.

Des activités M. Paul Larue, aubergiste du "P'tit Bonheur", au lac Quenouille, nous communique la liste des activités régulières et spéciales qui seront offertes à ses pensionnaires au cours des mois de juin, juillet, août et septembre.

Chaque semaine, il y aura deux excursions en montagne avec cours d'orientation et de survie; deux périodes de manègement des embarcations, le lundi et le samedi matin; sept cours de natation et de plongeon; un cours d'initiation à l'alpinisme, et cinq périodes de culture physique.

Parmi les activités prévues pour le soir, mentionnons les feux de camp, les danses créatives avec meneur, soirées dans la "grange" de l'auberge avec chansonnier invité à l'occasion, cinéma, tennis de table et autres jeux d'intérieur.

Tous les mercredis de l'été, il y aura clinique de sécurité aquatique et enseignement de deux méthodes de respiration artificielle.

Toutes les fins de semaine, il y aura clinique de voile, cours théoriques et pratiques de ski nautique (gratuits pour les débutants), cours de natation et de plongeon, excursions en montagne.

Activités spéciales 27 et 28 juin — Quatrième session de l'Ecole Canadienne de Plongeon, direction: Léopold Vigeant et Paul Larue. Renseignements à 527-1257.

4 juillet — Grand bal de la belle saison.

11 juillet — Démonstration de ski nautique par la troupe réputée des frères Cloutier, de Sainte-Agathe.

18 juillet — Deuxième concours de décoration d'embarcations (chaloupes, canots). Renseignements à l'auberge même.

8 août — Sur le lac: excursion nautique aux flambeaux; baignade au clair de lune.

29 août — Course en montagne (cross-country) hommes, 2 milles; femmes, 1 mille.

5, 6 et 7 septembre — Fêtes spéciales de la Fête du Travail, mascarade avec prix pour les meilleurs costumes.

19 septembre — Réouverture de la boîte à chanson "Week-end".

N.B.: Les habitués de l'auberge sont priés de noter qu'on acceptera pas de réservations pour vacances pour les périodes suivantes: du 15 au 25 juin et la quatrième semaine du mois d'août.

La première période est réservée aux participants aux cours de formation d'instructeurs de natation par la Croix-Rouge. Les cadres étant remplis, on n'accepte plus d'inscription pour ces cours.

La seconde période sera consacrée à la clinique de formation de moniteurs et monitrices organisée par l'Association Canadienne des Centres de Loisirs.

Compétition à quatre

LONDRES. — Au 4e jour de la course Transatlantique en solitaire, quatre yachts semblent se détacher d'après les pointages effectués hier soir grâce aux renseignements fournis par les concurrents eux-mêmes. Il s'agit du "Gipsy Moth" de l'Anglais Francis Chichester, du "Pen Duick II" (France) du lieutenant de vaisseau Tabarly, qui fait de plus en plus figure d'outsider le plus dangereux du Trimaran "Folatre" de Derek Kelsall et du Schooner "Ilaia", du Gremment de Jonque chinoise, de Michael Ellison.

Ces 4 bateaux qui ont couvert environ 400 milles depuis le départ de Plymouth le 23 mai se trouvent néanmoins dispersés sur une bande d'une centaine de milles de largeur, entre le 50 et le 48 parallèles, Tabarly étant le plus au nord et Ellison le plus au sud.

Le Sloop "Akka" de Howells a été retardé à la suite de la rupture d'un palan d'écoute en tête du mat que, malgré ses efforts, l'ancien fermier gélinois n'avait pas encore réussi à réparer au soir de la 4e journée et qui l'empêche de se servir de sa voile avant.

De son côté Francis Chichester a déclaré au cours d'une conversation par radiotéléphone avec le journal "Guardian" que son principal souhait était l'apparition d'une tempête. En effet un vent de force 7 à 8 avantagerait son bateau de 13 tonnes par rapport aux bateaux de moindre déplacement.

Au Québec, la Kébec...



une nouvelle bière douce... à la saveur unique

Avant d'être appelée Kébec et d'être lancée sur le marché, la nouvelle bière douce Kébec a été soumise à plus de mille sondages (strictement anonymes) auprès des consommateurs du Québec. Ces dégustateurs, choisis dans le grand public, ont accordé à la Kébec un vote majoritaire des plus importants: c'est la bière à la saveur unique, au goût du Québec moderne.

UN AUTRE PRODUIT DE DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS

18 TROUS
6,355 verges - normale 72

FRAIS DE JOUTE
Visiteurs sur semaine
\$1.75 (jusqu'à 11 h. a.m.)
\$2.50 (de 11 h. a.m. à 3h.30 p.m.)
\$1.75 (après 3 h. 30 p.m.)

Samedi, dimanche et fêtes \$4.50

Abonnement \$100.00

M. Claude Brisebois, pro.

CLUB DE GOLF
MASCOCHE
R.R. No 3 Mascouche, Qué.
Normandie 6-3051

Communiqué de la
CIP

"La circulation en forêt"

CKAC 7:35 A.M.
LE VENDREDI MATIN

Service au public
COMPAGNIE INTERNATIONALE
DE PAPIER DU CANADA

Vive émotion dans le monde après la mort du premier ministre indien

Les chefs politiques du monde ont exprimé leur stupeur, leur émotion et leurs regrets à l'annonce de la mort du premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, qui a été déclaré mort d'un infarctus à 83 ans, le 27 mai, à 11 heures, à New Delhi. Il ne s'agit pas de la mort d'un homme, mais d'un symbole, d'un homme qui a été le premier ministre de l'Inde pendant 17 ans.

Le premier ministre britannique, sir Alec Douglas-Home et lord Mountbatten, chef des forces armées anglaises assisteront aux funérailles de M. Nehru, à-t-on annoncé à Londres. De son côté, la reine a fait parvenir un message de sympathie au président de l'Inde.

Radio-Moscou a qualifié la mort de M. Nehru de perte considérable. «Nous avons perdu un ami sincère, un homme dont le nom est associé à la majorité des bons échanges qui ont été réalisés entre l'Union soviétique et le peuple de l'Inde», a déclaré le message.

A Moscou, M. Khrouchchev s'est rendu hier à l'ambassade indienne pour y signer le livre des condoléances. Vêtu d'un complet marron clair, il a simplement écrit son nom et la date avant de se retirer dans une pièce voisine avec l'ambassadeur. Un porte-parole de l'ambassade a rapporté que M. Khrouchchev lui avait exprimé sa «peine profonde» ajoutant qu'il ne s'était pas rendu compte de la gravité de la condition de M. Nehru qu'il espérait rencontrer à nouveau. M. Andreï Gromyko, ministre des affaires étrangères et M. Alexei Kossyguine, premier vice-président du Conseil se sont également rendus à l'ambassade. Plus tôt cette nuit, le premier ministre soviétique, M. Khrouchchev avait invité M. Nehru à venir se reposer en Russie, à la suite de sa maladie, mais le chef indien avait refusé cette offre.

A Washington, on annonçait officiellement que M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat américain, assisterait aux funérailles. Au Japon, on déplorait vivement la disparition de M. Nehru, particulièrement à ce moment-ci, où les espoirs de coexistence pacifique étaient plus grands que jamais.

Cheikh Abdullah, ancien premier ministre du Cachemire, et dernière personnalité mondiale à avoir eu des entretiens politiques avec M. Nehru, a annoncé son programme, en apprenant la mort du premier ministre indien. Le cheikh a appris la nouvelle à Muzaffarabad, dans la partie du Cachemire contrôlée par le Pakistan, où il effectuait une visite avant de rencontrer le président du Pakistan, le maréchal Ayub Khan. Le cheikh avait déclaré hier soir à Rawalpindi qu'il s'attendait que M. Nehru et le président Ayub Khan se rencontrent le mois prochain à la Nouvelle-Delhi. Le cheikh Abdullah, en larmes, a déclaré qu'il allait se rendre à Rawalpindi.

Le maire de Berlin-Ouest, M. Willy Brandt, qui a eu des entretiens avec Nehru à la Nouvelle-Delhi en 1959 et à Londres, en 1960, a déclaré que le monde regretterait Nehru parce qu'il était un partisan de l'entente internationale pacifique et de la coopération entre les nations. Il a ajouté que le premier ministre de l'Inde avait toujours manifesté un grand intérêt pour le problème de Berlin divisé.

Le bureau exécutif de l'UNESCO se réunira en séance plénière cet après-midi pour rendre hommage à la mémoire de M. Jawaharlal Nehru. Un porte-parole de l'UNESCO a précisé que la nouvelle de sa mort avait été apprise à l'UNESCO au cours d'une séance de la commission de programme. La séance a été immédiatement suspendue.

Les délégués participant à la conférence internationale sur le commerce ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Nehru. Le Dr Abdel Monem El-Kaissouni, président de la conférence a adressé un message de condoléances à M. Manubhai Shah, ministre indien du commerce extérieur.

Radio-Belgrade a interrompu son programme ce matin pour annoncer la mort de M. Nehru qu'elle a qualifié d'un des plus grands hommes du monde actuel. La radio a ensuite diffusé de la musique classique.

L'agence d'informations de Berlin a déclaré dans sa nécrologie: «Nehru a été un combattant acharné de la paix, qui a été emprisonné plusieurs fois par les colonialistes britanniques». L'agence allemande de l'Est souligne qu'en dépit de différences idéologiques, le premier ministre indien a toujours été l'ami des pays socialistes et d'abord de l'Union soviétique.

De Tunis, l'agence TAP déclare que la mort de ce personnage historique, libérateur du peuple indien et partisan de la paix mondiale, a plongé le monde politique tunisien dans la consternation.

Le président Nasser a appris la mort de «son grand ami» Nehru avec peine et douleur. La mort de cet ami de longue date est une perte non seulement pour l'Inde, mais pour le reste du monde, a déclaré le président Nasser.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

par le Pakistan, où il effectuait une visite avant de rencontrer le président du Pakistan, le maréchal Ayub Khan. Le cheikh avait déclaré hier soir à Rawalpindi qu'il s'attendait que M. Nehru et le président Ayub Khan se rencontrent le mois prochain à la Nouvelle-Delhi. Le cheikh Abdullah, en larmes, a déclaré qu'il allait se rendre à Rawalpindi.

Le maire de Berlin-Ouest, M. Willy Brandt, qui a eu des entretiens avec Nehru à la Nouvelle-Delhi en 1959 et à Londres, en 1960, a déclaré que le monde regretterait Nehru parce qu'il était un partisan de l'entente internationale pacifique et de la coopération entre les nations. Il a ajouté que le premier ministre de l'Inde avait toujours manifesté un grand intérêt pour le problème de Berlin divisé.

Le bureau exécutif de l'UNESCO se réunira en séance plénière cet après-midi pour rendre hommage à la mémoire de M. Jawaharlal Nehru. Un porte-parole de l'UNESCO a précisé que la nouvelle de sa mort avait été apprise à l'UNESCO au cours d'une séance de la commission de programme. La séance a été immédiatement suspendue.

Les délégués participant à la conférence internationale sur le commerce ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Nehru. Le Dr Abdel Monem El-Kaissouni, président de la conférence a adressé un message de condoléances à M. Manubhai Shah, ministre indien du commerce extérieur.

Radio-Belgrade a interrompu son programme ce matin pour annoncer la mort de M. Nehru qu'elle a qualifié d'un des plus grands hommes du monde actuel. La radio a ensuite diffusé de la musique classique.

L'agence d'informations de Berlin a déclaré dans sa nécrologie: «Nehru a été un combattant acharné de la paix, qui a été emprisonné plusieurs fois par les colonialistes britanniques». L'agence allemande de l'Est souligne qu'en dépit de différences idéologiques, le premier ministre indien a toujours été l'ami des pays socialistes et d'abord de l'Union soviétique.

De Tunis, l'agence TAP déclare que la mort de ce personnage historique, libérateur du peuple indien et partisan de la paix mondiale, a plongé le monde politique tunisien dans la consternation.

Le président Nasser a appris la mort de «son grand ami» Nehru avec peine et douleur. La mort de cet ami de longue date est une perte non seulement pour l'Inde, mais pour le reste du monde, a déclaré le président Nasser.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

De Suède, le premier ministre M. Tage Erlander a également exprimé ses condoléances dans un télégramme qu'il a adressé à la Nouvelle-Delhi.

LIMA : nombreuses arrestations

LIMA — Cinquante personnes ont été arrêtées jusqu'à présent par la police à la suite de la terrible tragédie survenue dimanche dernier au stade national de Lima. Parmi les détenus figurent le mulâtre qui, en pénétrant sur le terrain de football, a déclenché les incidents, l'administrateur du stade ainsi que des agitateurs affiliés au «Front de libération nationale», à des mouvements d'extrême gauche et au parti trotskyste.

D'autre part le juge chargé de l'affaire qui va devoir réunir l'un des plus volumineux dossiers de l'histoire s'est rendu aujourd'hui à l'hôtel Alcazar où il a interrogé le président de la délégation argentine, M. Mario Quaranta Casas et le gardien de but Agustín Cajas. Ils ont tous deux déclaré que les incidents ont commencé trois minutes après l'annulation du but et au moment où deux individus ont pénétré sur le terrain pour mettre à mal l'arbitre. Le public, ont-ils ajouté, n'a pas montré d'attitude hostile à l'égard des joueurs argentins mais envers l'arbitre.

Livraison d'appareils américains au Laos

WASHINGTON — Le département d'Etat a annoncé mercredi que les Etats-Unis viennent de livrer à l'aviation royale laotienne un certain nombre d'avions du type T-28 pour faire face à l'offensive des forces communistes.

Le porte-parole du département d'Etat a déclaré qu'une demande à cet effet avait été formulée le 15 mai par le prince Souvanna Phouma et que, depuis cette date, plusieurs avions ont été mis à la disposition du gouvernement royal.

Le porte-parole, M. Richard Phillips a toutefois refusé de préciser le nombre des appareils ainsi livrés aux laotiens qui sont venus s'ajouter à quelques avions du même type dont ils disposaient déjà.

Le porte-parole du département d'Etat a rappelé que depuis la deuxième moitié de 1963, les Etats-Unis ont mis à la disposition du gouvernement royal laotien de l'équipement militaire en quantités limitées à la demande même du

prince Souvanna Phouma et conformément à l'article 6 des accords de Genève.

M. Phillips a déclaré qu'il n'était en possession d'aucune information permettant de confirmer les rumeurs émanant de Saigon selon lesquelles des avions américains seraient remis à l'aviation royale laotienne.

En ce qui concerne la situation militaire proprement dite, le porte-parole du département d'Etat a indiqué mercredi à sa conférence de presse quotidienne que les forces du Pathet Lao poursuivaient leur offensive dans plusieurs secteurs du territoire laotien. Il a déclaré que, d'après des informations disponibles à Washington, des unités du Pathet Lao exerçaient une pression militaire en direction de Muong Soui, au nord-ouest de la plaine des Jarres, dans l'intention apparente de chasser les forces neutralistes du général Kong Le de toutes les positions défendables, encore entre ses mains, dans l'ensemble du secteur de la plaine des Jarres.

En ce qui concerne la situation militaire proprement dite, le porte-parole du département d'Etat a indiqué mercredi à sa conférence de presse quotidienne que les forces du Pathet Lao poursuivaient leur offensive dans plusieurs secteurs du territoire laotien. Il a déclaré que, d'après des informations disponibles à Washington, des unités du Pathet Lao exerçaient une pression militaire en direction de Muong Soui, au nord-ouest de la plaine des Jarres, dans l'intention apparente de chasser les forces neutralistes du général Kong Le de toutes les positions défendables, encore entre ses mains, dans l'ensemble du secteur de la plaine des Jarres.

En ce qui concerne la situation militaire proprement dite, le porte-parole du département d'Etat a indiqué mercredi à sa conférence de presse quotidienne que les forces du Pathet Lao poursuivaient leur offensive dans plusieurs secteurs du territoire laotien. Il a déclaré que, d'après des informations disponibles à Washington, des unités du Pathet Lao exerçaient une pression militaire en direction de Muong Soui, au nord-ouest de la plaine des Jarres, dans l'intention apparente de chasser les forces neutralistes du général Kong Le de toutes les positions défendables, encore entre ses mains, dans l'ensemble du secteur de la plaine des Jarres.

En ce qui concerne la situation militaire proprement dite, le porte-parole du département d'Etat a indiqué mercredi à sa conférence de presse quotidienne que les forces du Pathet Lao poursuivaient leur offensive dans plusieurs secteurs du territoire laotien. Il a déclaré que, d'après des informations disponibles à Washington, des unités du Pathet Lao exerçaient une pression militaire en direction de Muong Soui, au nord-ouest de la plaine des Jarres, dans l'intention apparente de chasser les forces neutralistes du général Kong Le de toutes les positions défendables, encore entre ses mains, dans l'ensemble du secteur de la plaine des Jarres.

En ce qui concerne la situation militaire proprement dite, le porte-parole du département d'Etat a indiqué mercredi à sa conférence de presse quotidienne que les forces du Pathet Lao poursuivaient leur offensive dans plusieurs secteurs du territoire laotien. Il a déclaré que, d'après des informations disponibles à Washington, des unités du Pathet Lao exerçaient une pression militaire en direction de Muong Soui, au nord-ouest de la plaine des Jarres, dans l'intention apparente de chasser les forces neutralistes du général Kong Le de toutes les positions défendables, encore entre ses mains, dans l'ensemble du secteur de la plaine des Jarres.

En ce qui concerne la situation militaire proprement dite, le porte-parole du département d'Etat a indiqué mercredi à sa conférence de presse quotidienne que les forces du Pathet Lao poursuivaient leur offensive dans plusieurs secteurs du territoire laotien. Il a déclaré que, d'après des informations disponibles à Washington, des unités du Pathet Lao exerçaient une pression militaire en direction de Muong Soui, au nord-ouest de la plaine des Jarres, dans l'intention apparente de chasser les forces neutralistes du général Kong Le de toutes les positions défendables, encore entre ses mains, dans l'ensemble du secteur de la plaine des Jarres.

En ce qui concerne la situation militaire proprement dite, le porte-parole du département d'Etat a indiqué mercredi à sa conférence de presse quotidienne que les forces du Pathet Lao poursuivaient leur offensive dans plusieurs secteurs du territoire laotien. Il a déclaré que, d'après des informations disponibles à Washington, des unités du Pathet Lao exerçaient une pression militaire en direction de Muong Soui, au nord-ouest de la plaine des Jarres, dans l'intention apparente de chasser les forces neutralistes du général Kong Le de toutes les positions défendables, encore entre ses mains, dans l'ensemble du secteur de la plaine des Jarres.

CHYPRE: un sous-officier anglais accusé d'activités terroristes

NICOSIE — Keith Marley, mécanicien de la RAF, accusé de transport d'armes destinées aux Cypristes turcs, et sa femme, Flora Marley, ont comparu, mercredi, devant un tribunal de Nicosie qui a décidé leur maintien en détention pour une période de huit jours, en attendant la conclusion de l'enquête policière. Marley et sa femme n'ont pas été inculpés.

Le juge a demandé à Marley s'il avait à dire quelque chose pour sa défense. Marley a répondu par un laconique «pas de commentaire», mais s'est plaint qu'il ne lui a pas été permis de voir un officier britannique depuis son arrestation.

D'autre part, à l'issue d'un entretien avec Mr Makarios, au sujet de cette affaire, le général William Bishop, haut commissaire britannique, a indiqué que le président de la République chypriote avait donné instruction pour que Mme Marley et son bébé soient autorisés à passer la nuit dans une maison privée, où ils seront assistés par une infirmière de l'hôpital de Nicosie.

Voici le texte de la déclaration du ministre chypriote de l'Intérieur: «A l'occasion d'un contrôle routier, effectué par la police mardi soir vers 19 heures, sur la route Nicosie-Xeros, à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de la capitale, il a été découvert dans la voiture d'un mécanicien de la RAF, du nom de Keith Marley, deux mortiers de 81 et de 60 millimètres d'origine américaine. Keith Marley, qui voyageait en compagnie de sa femme et de leur bébé, âgé d'un an, transportait également deux équipements d'homme-grenouille. En outre, une carte de presse a été trouvée en sa possession.

«Les armes étaient, de toute évidence, récemment importées de Turquie, et débar-

quées à Mansoura, petite baie au nord de l'île aux mains des Cypristes turcs.

«Comme preuve de la collusion de Keith Marley avec les Cypristes turcs, a poursuivi le ministre, la police a découvert, en fouillant le véhicule, une missive adressée par des responsables turcs de Mansoura à d'autres leaders de Nicosie. Cette lettre est manifestement écrite par une personne ayant une bonne connaissance des questions militaires. Elle révèle l'intention de son auteur de «raser» les villages grecs de Pyrgos et de Pighemia, et de se rendre maître de la région de Lefka et de Tillyria. Elle prévoit, également, la mise en œuvre d'un plan destiné à «surprendre» les troupes de l'ONU, pour les empêcher de s'opposer à l'attaque turque.» Une photocopie et une traduction de la lettre ont été remises aux journalistes.

M. Georghadjis a indiqué que ses services étaient, depuis longtemps, en possession d'informations, dont certaines émanaient de Cypristes turcs, selon lesquelles certains militaires britanniques prêterait assistance aux insurgés turcs.

Keith Marley, a dit le ministre, a reconnu avoir accompli de nombreuses missions pour le compte des Cypristes turcs. Après l'arrestation de cet homme, a dit encore M. Georghadjis, le détachement britannique ne peut plus être considéré comme un «élément constructif» au sein de la force de sécurité de l'ONU.

L'instruction de l'affaire est en cours, poursuit le ministre qui indique que le général Ghyani, commandant des «casques bleus» a été informé de cette affaire et que le gouvernement de Chypre adressera une énergique protestation au gouvernement britannique.

Qui succèdera à Nehru?

La Nouvelle-Delhi. — Jawaharlal Nehru s'était toujours refusé à désigner son successeur et c'est au parti du Congrès que ce choix doit être réservé. Parmi les personnalités de premier plan du parti majoritaire, une dizaine au moins peuvent prétendre à un titre ou un autre, à la succession du premier ministre disparu. Au premier rang, plusieurs ministres du cabinet actuel, M. Lal Bahadur Shastri, dont Jawaharlal Nehru avait fait son adjoint, sans lui en donner le titre, après l'attaque qu'il avait frappé en janvier dernier. M. Gulzari Lal Nanda, auquel le président Rhadhakrishnan a demandé d'exercer provisoirement les fonctions de premier ministre en attendant le choix du parti. M. T. K. Krishnamachari, ministre des finances, et M. Y. B. Chavan, ministre de la défense, qui a quitté en hâte les Etats-Unis où il était en train de négocier une aide militaire américaine.

Hors du gouvernement, l'on peut citer également les anciens ministres qui ont été démis de leurs fonctions en août dernier pour être rendus aux activités du parti: M. Morarji Desai, ancien ministre des finances, puritain intransigeant, M. S. K. Patil, ancien ministre de l'agriculture, ou encore, M. Jagjivan Ram, qui a longtemps représenté les classes les plus déshéritées au sein du gouvernement.

Certains, également, pourront défendre les candidatures de chefs de gouvernement d'Etat ou encore celle d'une personnalité telle que M. Kamaraj, homme fort de Madras, qui ne parle que son tamoul natal mais qui a été choisi en automne dernier comme candidat de l'union à la présidence du parti.

Mais un autre choix reste encore possible, celui de Mme Indira Gandhi, fille du premier ministre défunt, dont elle fut la plus proche collaboratrice. Nehru s'est toujours défendu d'avoir envisagé que sa fille pourrait lui succéder. De son côté, Mme Indira Gandhi a fermement rejeté l'idée qu'elle pourrait occuper un jour la place de son père. Pourtant, intelligente, quelquefois hautaine, souvent énigmatique, Indira Gandhi compte parmi les personnalités les mieux avisées de la politique indienne. Elle possède aussi le privilège rare d'être connue d'un bout à l'autre du territoire immense de l'Union indienne, et elle restera, pour tous, la représentante du seul homme que l'Inde, après la mort du père de la nation indienne, le Mahatma Gandhi, ait vraiment aimé, vénéré et suivi.

K dresse le bilan de son voyage en R.A.U.

MOSCOU — Dans le discours radiodiffusé qu'il a prononcé hier à Moscou pour rendre compte de son voyage en R.A.U., M. Khrouchchev a mis d'abord l'accent sur l'aide apportée par l'U.R.S.S. à la construction du barrage d'Assouan. «Pour la première fois dans l'histoire moderne de l'Egypte, a-t-il dit notamment le président du conseil de l'URSS, des étrangers, en l'occurrence des soviétiques, sont venus dans ce pays à la demande du peuple, en amis authentiques, et non pas comme des aventuriers, des conquérants ou des représentants du grand capital».

M. Khrouchchev a souligné à cette occasion qu'en prêtant «une aide efficace, comprenant notamment des armes, aux peuples qui luttent pour leur indépendance», le peuple soviétique avait agi d'une manière désintéressée. «Cependant, a-t-il dit, ceci ne nous empêche pas de renforcer entre les deux Etats une amitié fondée sur des buts communs».

A propos de l'unité arabe, M. Khrouchchev a de nouveau exposé «le point de vue marxiste-léniniste»: «Nous sommes pour l'unité des travailleurs, sans distinction de races, de nationalités, de croyances religieuses ou de conditions géographiques». «C'est la conception de l'unité ne s'oppose pas au désir qu'a le peuple arabe de s'unir pour lutter contre les impérialistes, des colonialistes et les exploitateurs».

En conclusion, M. Khrouchchev a démenti les informations de la presse occidentale selon lesquelles des pourparlers secrets auraient lieu durant son séjour en Egypte. «C'est encore un faux inventé par la propagande impérialiste», a-t-il dit. M. Khrouchchev.

Après avoir déclaré qu'il avait été très favorablement impressionné par les installations modernes de la R.A.U., M. Khrouchchev a ajouté: «Nous avons également une profonde admiration pour les réalisations de l'ancienne Egypte, cependant, il est dommage que l'immense travail fourni pour la construction des pyramides n'ait profité qu'aux seuls pharaons et qu'il ait été inutile pour le peuple».

Les voyages de la reine en '65

LONDRES — La reine Elisabeth d'Angleterre se rendra en visite officielle en Ethiopie en février 1965, annonce-t-on à Buckingham Palace. Elle sera accompagnée du prince Philip.

La reine Elisabeth d'Angleterre se rendra aussi en mai 1965 en visite officielle en République fédérale d'Allemagne, a annoncé hier un communiqué officiel de la présidence de la République. Cette visite, précise le communiqué, répond à celle que le défunt président Theodor Heuss a rendue en octobre 1958 en Grande-Bretagne.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

MADRID. — A la grève des mineurs asturiens qui dure depuis 38 jours, ne participent plus aujourd'hui que huit mille travailleurs. apprend-on de bonne source.

Trois mille mineurs ont en effet repris le travail hier après les deux mille d'hier. D'autre part un décret du ministère du commerce espagnol publie hier matin suspendant pour trois mois les droits de douane à l'importation de la houille qui sont réduits de 90 p.c. Cette mesure répond à la diminution de la production houillère espagnole provoquée par les grèves des Asturies.

PARIS. Les déclarations du chancelier Erhard souhaitant que l'Europe des «Six» aille de l'avant ont été reçues à Paris avec un intérêt très favorable. L'induction dans les milieux compétents: la France a toujours souhaité que l'unité politique de l'Europe vienne compléter la construction européenne d'un dans les mêmes milieux où l'on espère que les autres parlements de la communauté européenne montreront animés des mêmes intentions.

SANAA. — Une vingtaine de Yéménites ont été condamnés à mort et décapités après un jugement sommaire, annonce la radio de Sanaa. Selon la radio de la république du Yémen, il s'agissait d'un «groupe d'espions et de saboteurs travaillant pour le compte des Britanniques et du Cheikh de Beihan».

WASHINGTON. — Les représentants des Etats-Unis de la Grande-Bretagne, du Canada et de l'Italie ont commencé hier une session de deux jours consacrée à l'élaboration de leur stratégie sur la question du désarmement.

BRUXELLES. — L'Europe des «six» et les Etats-Unis vont associer leurs efforts dans un des secteurs les plus avancés de l'énergie nucléaire: l'étude et la mise au point de réacteurs à neutrons rapides. C'est ce que consacre un nouvel et important accord de coopération signé mercredi à Bruxelles entre l'Euratom et la Commission américaine de l'énergie atomique. L'accord de coopération Euratom-Etats-Unis comporte deux volets: un accord sur l'échange d'informations concernant les réacteurs rapides et un arrangement pour la fourniture par les Etats-Unis du plutonium et de l'uranium enrichi nécessaires pour les recherches européennes en ce domaine.

PEKIN. — M. Lucien Paye, premier ambassadeur de France en Chine populaire est arrivé à Pékin par le train hier après-midi venant de Hong-Kong via Canton. Il a été accueilli sur le quai de la gare centrale de Pékin par M. Yu Pei Wen, directeur du protocole au ministère des affaires étrangères. M. Claude Chayet chargé d'affaires de France, entouré du personnel de l'ambassade et de nombreux membres de missions diplomatiques européennes et africaines.

WASHINGTON. — Une sous-commission judiciaire du Sénat a approuvé à l'unanimité mercredi un projet de loi qui prend la forme d'un amendement à la constitution américaine, aux termes duquel un président des Etats-Unis serait autorisé, sujet à l'approbation de la majorité simple des Chambres, à choisir un vice-président lorsque ce poste est vacant. Le texte de l'amendement prévoit en outre que lorsqu'un président des Etats-Unis se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, son autorité sera exercée par le vice-président qui agirait comme président pro tem.

Convention consulaire signée entre les États-Unis et l'Union soviétique

WASHINGTON — Les milieux officiels américains se félicitent chaleureusement de l'annonce qui vient d'être faite à la Maison Blanche d'une négociation avec l'Union soviétique en vue de la mise en vigueur d'une convention consulaire qui constitue, souligne-t-on au Département d'Etat, le premier traité bilatéral qui ait jamais été conclu entre les deux pays. Pour l'instant, on se refuse à révéler la teneur du document de 25 pages qui doit être soumis le mois prochain à l'approbation du Sénat en même temps qu'à la ratification du Soviet suprême.

On se contente de souligner avec une satisfaction évidente que le consulat des Etats-Unis sera automatiquement notifié dans un délai de 72 heures de l'arrestation éventuelle d'un ressortissant américain et qu'un agent consulaire sera autorisé à entrer en contact avec l'intéressé dans un délai ne dépassant pas quatre jours à dater de son arrestation.

L'accord américano-soviétique sera signé à Moscou par le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, et M. Foy Kohler, ambassadeur des Etats-Unis en URSS.

On rappelle dans les milieux officiels américains que les Etats-Unis avaient jadis un consulat à Vladivostok tandis que l'Union soviétique maintenait une représentation consulaire à New York et San Francisco ainsi qu'un vice-consul à Los Angeles. Ces consulats furent fermés en 1948.

On se refuse dans ces mêmes milieux à fournir des indications précises en ce qui concerne la ou les villes américaines et soviétiques où les consulats doivent s'installer. Selon certaines rumeurs, Moscou souhaiterait posséder une représentation à Chicago ou à New York tandis que les Etats-Unis souhaiteraient ouvrir un consulat à Leningrad.

On estime, dans ces mêmes milieux, que l'accord qui vient d'intervenir constitue un important pas en avant, destiné à assurer la protection de citoyens des Etats-Unis se déplaçant en URSS. On espère notamment ainsi éviter toute répétition de l'incident survenu peu avant l'assassinat du président Kennedy au cours duquel le professeur Baaghorn spécialiste des questions soviétiques avait été détenu durant 13 jours dans une prison moscovite sans que le personnel diplomatique américain ait pu entrer en contact avec lui.

AUX EDITIONS BEACHEMIN NOUVEAUTE



LES TERRES SÈCHES

Roman de Jean-Paul Pinsonneault



C'est aux Editions Beauchemin que vient de paraître le quatrième roman de Jean-Paul Pinsonneault: *Les Terres sèches*.

Jeune romancier canadien-français dont l'œuvre a été jusqu'ici très favorablement accueillie par la critique et le public, Jean-Paul Pinsonneault consacre depuis six ans, le plus clair de son temps à la littérature.

En plus de s'adonner au roman, il a déjà écrit pour le théâtre et la T.V. Il est actuellement directeur littéraire d'une maison d'édition mont-réalisée bien connue.

Les Terres sèches est une œuvre appelée à occuper, par son optique même et le ton du récit, une place particulière dans le jeune roman canadien-français. Il s'agit là, en effet, d'un livre au thème

courageux, de facture toute classique, d'une écriture généreuse et châtée. Le romancier y aborde avec une sincérité dénuée de toute complaisance et un courage dépourvu de toute raideur un thème difficile et lourd de conséquence: la quête de l'Absolu.

L'entreprise n'était pas sans risque puisqu'il y avait danger pour l'auteur, de se réfugier dans l'abstrait et de produire une œuvre détachée de la réalité. J.-P. Pinsonneault a su éviter ce piège, en incarnant cette recherche de l'Absolu, dans des personnages de chair et de sang, dans des êtres aux prises avec la terrible exigence de leur liberté individuelle. Il ne s'agit pas, dans *Les Terres sèches* d'un drame imposé du dehors aux personnages du roman, mais d'un risque assumé au plus intime de la conscience de

chacun, d'un choix dont le héros seul en définitive, est l'auteur.

Le mérite d'un roman comme *Les Terres sèches*, réside avant tout dans la gravité presque tragique des questions qu'il pose. L'auteur y manifeste moins le souci de plaire au plus grand nombre de lecteurs, que celui de placer certains d'entre eux, en face d'une interrogation qu'il juge de la plus haute importance. Nombreux sont ceux qui, à la lecture de ce roman, se sentiront concernés par le drame de personnages nettement dessinés et reliés par plus d'un point à l'être épris de dépassement que chacun porte en soi.

Les Terres sèches, une édition Beauchemin de 300 pages avec maquette couverture d'Albert Leclerc. \$2.75

LA LIBRAIRIE BEACHEMIN LIMITÉE
450 avenue Beaumont, Montréal 15 — Tél. 273-5181